V. 1.

NAZIONALE VITTORIO EMANUELE

12

27 A

17

Digitized by Google

~~XXVIII.18.18~~ ~~2.2.4~~

~~XXVII.1.25~~

XVI. 39. 10.

14-29 c 17

FRAGMENT DE L'EXAMEN DV PRINCE DE Machiauel.

Où il eſt traicté,

DES CONFIDENS, MINISTRES, ET CONSEILLERS PARTICVLIERS DV PRINCE, enſemble, DE LA FORTVNE DES FAVORIS.

Seconde edition, reueuë, corrigee, & augmentee ſur vne copie plus entiere.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

M. DC. XXXIII.

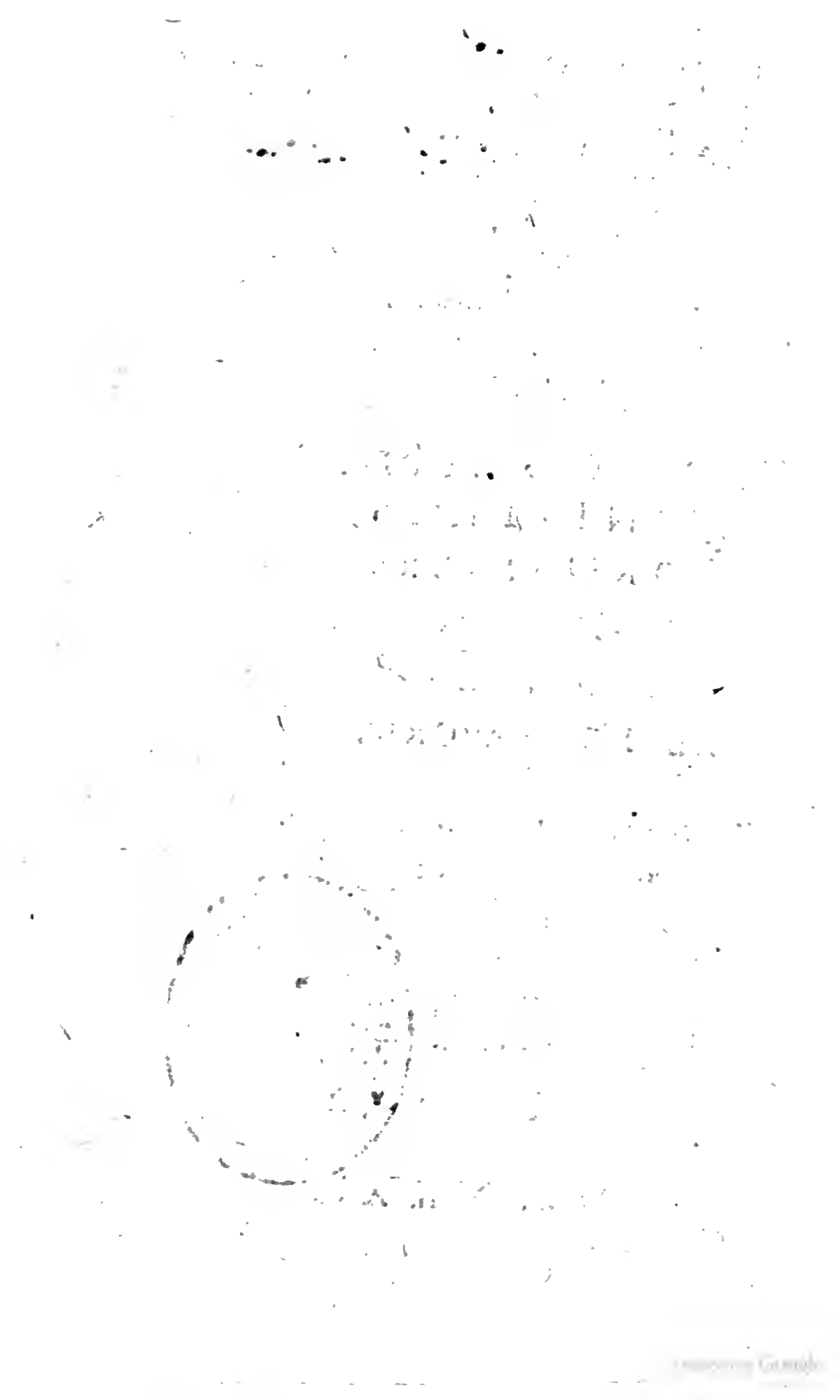

AV LECTEVR.

IE vous donne ce Fragment pour la ſeconde fois, plus entier que celuy que ie vous auois donné il y a quelques mois. Vous auez en ceſtuy-cy vne bonne partie de ce qui defailloit en l'autre; ce qui fera ceſſer toutes ces diuerſes imaginations, que ces lacunes de la premiere edition auoient faict naiſtre. Car combien qu'il n'y euſt point beaucoup d'apparence que l'Autheur de ce traicté, que l'on void eſtre touſiours dedans le deuoir &

le reſpect, ayt voulu donner ſubiect de ſe faire noter par la mutilation de ſon œuure, ſi eſt-ce qu'il y auoit peu de gens qui ne creuſſent qu'en ces lacunes eſtoit ce qu'õ appelle les bõs mots, c'eſt à dire, les cẽſures hardies & piquãtes; En quoy vous recognoiſtrez que l'õ n'auoit point biẽ iugé de l'humeur de l'Autheur, ny bien conieƈturé; & que ce qui defailloit eſt de meſme vene que le reſte de l'œuure. Mais d'où venoient ces lacunes, & pourquoy en reſte-il encor? Il faut que ie taſche de vous ſatisfaire là deſſus, s'il m'eſt poßible.

Il ſe peut donc faire que l'Autheur ayant raturé ce qu'il n'approuuoit point, & qui ne luy ſem-

bloit pas aſſez exprimer ſon intẽtion, il ne ſe ſeroit point toutesfois donné la peine de remplir à l'inſtãt meſmes ces ratures; ce qu'il a fait depuis en quelques endroits; d'où vient qu'il en reſte encor quelques-vnes; & qui, peut-eſtre, ſont des traces, & cõme des addreſſes, que l'Autheur s'eſtoit voulu reſeruer luy-meſmè, pour ſuiure & entretenir le vray fil de ſon œuure, venant à le continuer, & y apporter la derniere main. Que ſi la deſſus le cours de ſon deſſein a eſté interrompu, c'eſt aux bons eſprits, qui en voudront prendre la peine, de ſuppleer ce qui defaut.

Et quant aux Chapitres entiers, qui manquent, il n'eſt point incon-

uenient que l'Autheur ne les ayt iamais acheué, & toutesfois qu'il ayt marqué leur place pour tenir ordre de liure, s'il m'eſt loiſible d'ẽprunter ces termes d'ailleurs. Et y a apparence qu'ayant entrepris cét ouurage, pluſtoſt pour contẽter ſon eſprit, que pour autre deſſein, ſi l'ordre de ſon eſcrit l'a aucunesfois porté à quelque matiere, qui fuſt de longue diſquiſition, il n'a point faict de difficulté de la mettre à part pour vne autre fois, & de paſſer à ce qu'il auoit de plus preſent, & qui ſuiuoit plus facilement le train de ſa plume.

Si ie ne me trompe, ceſte coniecture n'eſt point eſloignee du vrayſemblable, & ſemble eſtre la pure

verité; mais il reſte vne autre difficulté, qu'il faut encor taſcher d'eſclaircir.

Car encores que tant par le premier chapitre du premier liure, que par toute la tiſſure du v. & particulierement par ce qui eſt traicté au Chapitre xv. il ſoit aisé de iuger que cet eſcript eſt de l'an 1605. ou 1606. & que ſi on le conſidere de prés, on ne puiſſe rien trouuer de plus conforme à l'humeur de ce temps-là, ny aux regles, ſoubs leſquelles on viuoit lors; neantmoins nous auons ouy quelques-vns, qui s'eſtoient imaginez d'y auoir entreueu ie ne ſçay quelles ombres de choſes aduenuës depuis, à quoy il eſt fort aysé de ſatisfaire.

Car qui ne ſçait que telle eſt la diſpoſition du cours du mõde, qu'il ſemble que les choſes paſsees renaiſſent és ſiecles ſuiuans, dont la raiſon n'eſt point fort difficile à trouuer, puis que ce ſont touſiours les meſmes cauſes qui agiſſent, & en meſmes ſubiets, c'eſt à dire, de meſme eſpece & de meſme nature; comme les eaux des fleuues qui s'eſcoulent continuellement, demeurent toutesfois touſiours les meſmes eaux, entant que de meſme qualité.

Et cela ſeruira pareillement de reſponſe à ce que l'on obiecte du chap. XV. ou l'on dit que l'Autheur de ce liure a predit pluſieurs choſes qui ſont arriuees long temps de-

puis ; comme ſi c'eſtoit choſe nouuelle, qui ne ſoit point ſouuent aduenuë à d'autres, & qui n'aduienne encor tous les iours.

Ie ne veux point parler des diuinations merueilleuſes de ces deux grands Orateurs & grands hommes d'Eſtat, l'vn de la Grece, & l'autre de Rome, le premier deſquels auoit predit pluſieurs annees auparauant ce qui deuoit reüſſir des pratiques de Philippe Roy de Macedoine alencontre de l'Eſtat de la Grece, & particulierement de la Rep. d'Athenes; Et l'autre auoit parlé des guerres ciuiles aduenuës long temps depuis, comme hiſtorien, ou pluſtoſt comme prophete, ainſi qu'en a parlé

quelqu'vn de l'antiquité ; ie me contenteray de dire qu'en la vie cõmune nous voyons tous les iours des exemples de telles predictions, qui eſt le principal effect de la prudence acquiſe & fortifiee par l'obſeruation de ce que l'on a veu dans le monde, & remarqué és monumens des ſiecles precedens. Les effects ſont dedans leurs cauſes, comme les fruicts dedans leur ſemence; Et y a des ſortes d'affaires, où il n'eſt point plus difficile à vn homme aduiſé de coniecturer ce qui peut aduenir, qu'à vn Philoſophe ſçauant en ſa profeſſion, de preuoir les mutations de l'air, ou la naiſſance & les effects d'vn nouueau meteore dedans leurs

causes naturelles; cequi n'empesche point toutesfois la toute puissance de la prouidence eternelle, qui assuietit les causes secõdes à ses ordonnances, & en dispose selon son bon plaisir.

Or ie n'estime pas deuoir insister dauantage sur ce poinct; & ayme mieux laisser la liberté à chacun d'en croire ce qu'il voudra. Il me suffit d'auoir satisfait à mon deuoir en recherchant tout ce que i'ay estimé pouuoir adiouster quelque chose à vostre contentement, ce qui n'a point esté inutil, puis que ie vous donne ceste piece plus complete, & entierement conforme à la vraye & derniere copie reueuë & corrigee par l'Autheur. Il y

a vn perſonnage de reputation, & qui a qualité dans l'Egliſe, lequel aſſeure auſſi ſainctement que Proculus, auoir veu ce Fragment imprimé des l'an 1606. S'il le peut recouurer, & qu'il nous face ce bien de nous le communiquer, nous ne manquerons point de le conferer ſoigneuſement auec noſtre copie. A Dieu.

LIVRE I. DE L'EXAMEN DV Prince de Machiauel.

CHAP. I.

Preface & obſeruations generales.

LEs iugemens que l'on a faict cy-deuant, & que l'on faict encor tous les iours des œuures de Machiauel, ſont fort differens. Quelques vns l'eſtimẽt le premier homme du monde en ce dont il s'eſt meſlé, qui eſt de diſcourir des gouuernemens, & de donner des preceptes & inſtructions pour le maniement des affaires d'Eſtat; d'autres en parlent non ſeulement comme du plus ignorant, mais encor comme du plus impertinent

homme, qui ſe ſoit iamais entremis de telles choſes. Il n'y a qu'vn ſeul poinct, où ils s'accordent preſques tous, & où ceux qui parlent plus à ſon aduantage, ſont contrains de donner les mains, qui eſt qu'à la verité cet homme a eu peu de pieté & de religion. Or s'il m'eſt loiſible d'interpoſer mon iugement, ie diray que hors ce dernier point, i'eſtime que les vns & les autres ſe ſont fort meſcontez. Car quant à ceux qui eſleuent Machiauel ſi haut, ie crois qu'ils ne ſe ſont point donnez la peine d'examiner bien exactement ſes eſcrits ? Et quãt aux autres, qui en font ſi peu de compte, & qui en parlent ſi deſaduantageuſement, ie ne ſçay ſi i'oſeray dire, que ces gens n'eſtans point fort entendus en ces matieres, & d'ailleurs ayans l'eſprit offenſé de ce qui eſt de mauuais & pernicieux és eſcrits de Machiauel,

ils ne diſtinguẽt point entre la ſuffiſance & la preud'hõmie, & font paſſer toutes ces deux qualités par vn meſme iugement. Machiauel a eſté homme de fort bõ eſprit, qui a eu cognoiſſance des affaires de ſon temps, & particulieremẽt des affaires d'Italie. Il eſtoit Secretaire de la Republique de Florence, & nous apprenõs de l'Hiſtoire, qu'il a eſté employé en quelques negotiations. De ſcience, il faut confeſſer qu'il en auoit peu, & qu'il n'auoit point eſté nourry ni biẽ inſtitué aux lettres. Tout ſon ſçauoir cõſiſtoit en l'obſeruatiõ de ce qu'il auoit veu, & qui s'eſtoit paſſé de ſa cognoiſſance, & en quelque peu de lecture de l'hiſtoire ancienne.

De là eſt aduenu, qu'eſtant nay en vn ſiecle le plus corrompu, & en vn pays le plus abondant pour lors en exemples de perfidie, de laſcheté, d'impieté, & preſques de

tous autres vices, dõt l'hiſtoire faſſe mẽtion, & n'ayãt fait autre eſtude que celle du mõde, cõme nous diſions tantoſt, il s'eſt grandement fouruoyé en ſes ſpeculatiõs, & laiſſant à part les exemples de vertu, (dont nonobſtãt la corruption du temps, il y en auoit quelques-vns, meſmes en la Rep. de Florẽce, que nous pouuõs dire auoir eſté la partie de toute l'Italie, la moins ſoüillée des vices cy deſſus remarqués) laiſſant, diſ-ie, à part ces exemples, d'autãt qu'ils ſembloient eſtre deſtituez de la fortune, il a comme voulu reduire en art l'impureté de ſon ſiecle.

Et certes il en eſt venu ſi aduant, que l'on peut dire qu'il a voulu non ſeulement deſtruire toutes les regles les plus communement receuës du deuoir & de la vertu; mais encor deraciner les notions les plus containes, & que la nature

a plus vniuerſellemẽt empraintes és eſprits de tous les hommes ; ne donnant autre trempe à tous ſes preceptes, que celle de l'vtil & du contentement particulier.

Or le meſme defaut d'eſtude & de ſcience a eſté cauſe, qu'il a eſcrit vn peu confuſément & ſans beaucoup d'ordre: & que ſes ratiocinations n'ont point touſiours eſté bien regulieres.

Et d'autãt que le fond n'en eſtoit point bon, ny les fondemens bien aſſeurez, on trouuera dedans ſes eſcrits infinies contradictions & contrarietez, & peut-on dire veritablement, que ce qu'il eſtablit en vn lieu, il le deſtruit ſouuent luy-meſme en vn autre, ce qui monſtre le peu de ſolidité & de verité qu'il y a en ſa doctrine.

C'eſt ce que nous remarquerons aux occaſiõs en examinãt le liure du Prince, que nous eſplucherons

par le menu, & de chapitre en chapitre, mais d'vne façon bien contraire à celle de Machiauel. Car tous ſes exẽples, toutes ſes preuues, ie dis les plus fortes, & les plus pregnãtes, ſont tirées de l'hiſtoire de ſon temps; Et quant à moy ie m'eſloigneray le plus qu'il me ſera poſſible du noſtre, du moins de ce qui peut cõcerner l'Eſtat preſent, à quoy ïe ne ſçaurois toucher ſans courre hazard d'eſtre blaſmé de deux vices bien differents, de meſdiſance, & de flaterie; eſtant contraint d'vn coſté d'improuuer ce que i'eſtimerois mauuais en beaucoup de perſõnes, & obligé d'autre part, de loüer les actions vertueuſes, de l'exemple deſquelles ie me voudrois ſeruir. Que ſi toutesfois les exẽples des ſiecles paſſez ſe trouuent auoir du rapport à ce qui ſe pratique encor auiourd'hui, il ſe faudra reſſouuenir, *qu'il n'y a*

rien de nouueau ſoubs le Soleil, & que ce qui a eſté, ſera encor; & ce qui a eſté faict, ſe fera encor.

Il ſe pourra preſenter occaſion ailleurs de laiſſer quelque teſmoignage à la poſterité des vertus incomparables du Prince, au regne duquel il a pleu à Dieu me reſeruer, & des excellentes qualitez de ceux qui ont eu l'honneur de participer à ſes lauriers, & de le ſeruir en la conduite de ſes haults & importãs affaires, ſi toutesfois ce n'eſt point temerité de penſer que des vertus ſi illuſtres & ſi eſclatantes, ayent beſoin d'autre clarté, que de leurs propres rayons, pour percer les tenebres des ſiecles aduenir.

CHAPITRE II.

Examen du premier Chapitre.

TOus les *Eſtats*, dit Machiauel, dés le commencement du li-

ure que nous examinons, & *Seigneuries qui ont eu & ont domination ſur les hommes, ont eſté & ſont, ou Republiques, ou Monarchies.*

Voila qui eſt dit vn peu trop negligemment dés le cõmencement d'vn œuure de telle importance. Car premierement, pourquoy ne faict-il que deux eſpeces d'Eſtats? Eſt-ce d'autant que le mot de Republique comprend tant les Eſtats populaires, qu'Ariſtocratiques? Mais puis que ce ſont deux eſpeces, il les falloit deſigner particulierement, & en ce faiſant bailler vne diuiſion nette & certaine.

En ſecond lieu, Pourquoy commence-il par les Republiques? Car puis que la Monarchie eſt le premier eſtabliſſement de tous les Eſtats, ainſi que luy meſme le recognoiſt ailleurs, il ſemble qu'il falloit commencer par là. Mais c'eſt choſe plus facile à excuſer,

que ce qui ſuit, où il dit que.

Les Monarchies ſe poſſedẽt, ou comme hereditaires, (c'eſt à ſçauoir, deſquelles ont eſté poſſeſſeurs d'ancienneté les anceſtres de celuy qui en eſt auiourd'hui Seigneur) ou bien ſont nouuelles, cõme fut le Duché de Milan à Franciſque Sforce; ou ſont cõme mẽbres adioints à l'Eſtat hereditaire du Prince, qui les a cõquiſes, comme eſt de preſent le Royaume de Naples au Roy d'Eſpagne.

Il faut recognoiſtre qu'en ces termes il y a non ſeulement beaucoup d'obſcurité, mais encor vne tres-grande confuſiõ, comme generalemẽt en tout cet œuure. Il diuiſe les Monarchies, en hereditaires & nouuelles. par les nouuelles, il entend, non celles qui ſont nouuellemẽt eſtablies, qui eſt la vraye ſignification, mais qui ſont tombées entre les mains de nouueaux Princes, par acquiſition, ou par droict de conqueſte, & non par

droict de ſucceſſion. Or on appelle Monarchies, ou *Principautez hereditaires*, celles auſquelles on viẽt par ſucceſſion; & que l'on oppoſe aux *Principautez electiues*. Et on appelle *Principautez nouuelles*, celles qui sõt eſtablies depuis peu, auſquelles on oppoſe les *Principautez anciennes*, fondées de longue main, & depuis pluſieurs ſiecles. Machiauel pour exemple de principauté nouuelle allegue le Duché de Milan, conquis par Franciſque Sforce, non que ceſte Principauté euſt eſté eſtablie & formée par Franciſque, car elle auoit eſté eſtablie par les Viſcomtes, & depuis cõquiſe par Frãciſque Sforce apres le decés de Philippe Marie Viſcõte decedé ſans enfans maſles, de ſorte que ce n'eſtoit point vne nouuelle Principauté: Mais Machiauel l'appelle nouuelle au regard de Franciſque, qui y vint, nõ

par ſucceſſion (encores qu'il alleguaſt le droict de Blãche Marie ſa femme, fille naturelle de Philippe Marie): mais par ſes menées iointes à la force de ſes armes ? d'où reſulte que Machiauel en a parlé improprement. Il pouuoit auſſi bien apporter l'exemple de Ludouic Sforce, qui auoit depuis empieté ce meſmé Duché ſur Iean Galeas ſon nepueu.

Il allegue puis apres la cõqueſte de Naples par Ferdinãd Roy d'Arragon, & à cauſe d'Iſabelle ſa femme, Roy d'Eſpagne, pour exẽple d'vne Principauté, qui n'eſt point entieremẽt nouuelle, mais qui eſt iointe à vne ancienne & hereditaire, & laquelle à cauſe de ce il appelle *Principauté mixte* au chap. III. ce qui eſt dit tres-ineptement. Car la nature de la Principauté n'a point changé pour cela, il n'y a eu changement que de maiſon. Mais Machiauel l'appelle *Principauté mixte*,

d'autãt que ſelon ſon langage, elle eſtoit en partie nouuelle, & en partie nõ nouuelle. Nouuelle, parce qu'elle eſtoit nouuelle à Ferdinand; Non nouuelle, parce que ſans icelle Ferdinand ne laiſſoit point d'eſtre Prince, au lieu que Franciſque Sforce n'eſtoit Prince qu'à cauſe du Duché de Milã, qu'il auoit conquis. Tellement que Machiauel appelle *Principauté nouuelle*, vne Principauté à cauſe de laquelle vn particulier deuient Prince, & en ce faiſant eſt nouueau Prince, quoy que la Principauté d'elle meſme ſoit ancienne, il appelle *Principauté mixte*, vne Principauté qui aduiẽt par cõqueſte à vn qui eſt deſia Prince d'ailleurs, qui eſt vn cahos d'abſurditez & d'impertinences.

Machiauel ne ſe trompe point moins au fait & en l'hiſtoire, quãd il dit que le Royaume de Naples eſtoit comme vn membre adioint à l'Eſtat hereditaire du Roy d'Eſ-

pagne: car tout au contraire, il demeura ſeparé en l'integrité de ſon exiſtẽce, & ne fut lors ioint, ny vny au Royaume d'Arragon, qui appartenoit à Ferdinand; ny au Royaume de caſtille, qui appartenoit à Iſabelle; ce qui ſeruit à Ferdinand pour ſe le conſeruer apres le decés de la Royne Iſabelle.

Ce que Machiauel adiouſte ſur la fin de ce premier chap. touchant les moyens de paruenir à ces principautez, eſt couché en termes ſi confus, ſi meſlez, & encor ſi defectueux, qu'il y auroit dequoy s'eſtõner qu'il ſe ſoit ſi fort embroüillé dés le cõmencemẽt d'vn tel œuure, n'eſtoit qu'il en a ainſi vſé par tout, & que tel eſtoit ſon genie.

CHAPITRE III.

Examen du 2. Chapitre.

LE chap. 11. du liure de Machiauel ne contient point grand

choſe. Il parle des principautez hereditaires, mais en vn mot, & ne dit autre choſe, ſinõ, *qu'il eſt plus aiſé de conſeruer vne Principauté hereditaire, qu'vne qui eſt acquiſe de nouueau*, dequoy il rend quelques raiſons, qui ſont bõnes à la verité, mais qui deſtruiſent entieremẽt la plus part des maximes, & des principes que Machiauel a voulu eſtablir en ce liure, & qui d'ailleurs ne ſont point ſuffiſantes.

Pour preuue de ſa propoſition, il dit qu'vn Prince qui domine en vn Eſtat hereditaire, ſe peut plus facilemẽt faire aymer, & eſt moins ſubiect à eſtre hay, qu'vn nouueau conquerant ou vn vſurpateur; & la raiſon de cela, d'autant qu'il eſt moins cõtraint de fouler ſon peuple; d'où il conclud, que ſi ſes vices extraordinaires ne le fõt hair, il ſera naturellemẽt touſiours biẽ voulu des ſiens; & n'outre-paſſant les

loix & ordonnances de ſes predeceſſeurs, il ſe pourra facilement maintenir; encores qu'il n'ait aucunes parties fort eminẽtes en luy ſinon qu'il fuſt hurté d'vne puiſſance beaucoup plus grande & extraordinaire. Voila à quoy ſe reduit en termes clairs tout ce qui eſt diſcouru par Machiauel en ce ſecond chap. en termes obſcurs & embroüillez. Surquoy il y a quelques obſeruations à faire.

Car premierement Machiauel poſe pour fondement, voire pour le ſeul fondement de la manutention d'vn Prince en ſon Eſtat, d'eſtre aymé & biẽ voulu de ſes ſubiets; Et au contraire il poſe pour le ſeul fondemẽt de ſa ruine, la haine de ſes meſmes ſubiets, laquelle il recognoiſt naiſtre des vices extraordinaires du Prince. Or cela eſtãt ainſi, que deuiẽdra le xvii. cha. de ce liure auquel il ſouſtiẽt qu'il vaut

mieux eſtre craint qu'aymé ? Car quant à ce qu'il dit au meſme endroit, qu'il y a difference entre n'eſtre point aymé & eſtre hay, nous monſtrerons en ſon lieu, que ceſte propoſition, qui eſt veritable en beaucoup d'autres ſubiects, ne l'eſt point en celuy-cy.

En ſecõd lieu, il parle en telle ſorte en ce chap. qu'il ſemble reduire la cauſe de la ruine des princes à la ſeule haïne de leurs peuples : en quoy il ne ſe montre point aſſez exacte, y ayant beaucoup d'autres cauſes de ce meſme effect.

Car que dira il du meſpris, les effects duquel ſe trouuent quelquesfois n'eſtre moins dangereux que de la haine ? Ce qu'il recognoiſt luy meſme au ch. xix. où no⁹ traiterons ce poinct. Mais il eſt temps d'examiner le iii. chap. où nous trouuerons des fautes importantes.

CHAP. IV.

Des cauſes de la perte du Duché de Milan, apres auoir eſté conquis par le Roy Louys XII.

MAchiauel voulant prouuer ce qu'il a dict cy-deſſus, qu'vn Prince, qui a eſté appellé à vn Eſtat par ſucceſſiõ, ſe trouue beaucoup moins empeſché à s'y maintenir, qu'vn qui l'auroit nouuellement conquis, il rend deux raisõs de cela, au commencement du chap. III. dont l'vne eſt tiree de l'humeur des peuples, legere ordinairement & volage; & l'autre des incommoditez, qui ſont comme attachees & inherentes naturellement à tels genres d'affaires, qui ſont raiſons à la verité pertinentes en certains cas; mais qui ne ſe peuuent point rapporter à toutes ſortes de conqueſtes; ains

à celles seulement, qui se font par l'ayde & par le soulleuement des peuples mesmes; ce qui est trop resserré.

Ces conqueſtes donc sont ou iuſtes & legitimes; ou iniuſtes & illegitimes. I'appelle iuſtes & legitimes, non seulement celles qui se font par traictez & conuentions, & que l'vſage appelle pluſtoſt *acqueſts*, ou *acquiſitions*, que conqueſtes: mais encor celles qui sõt fondees sur le droict des armes: qui sont celles que l'õ appelle proprement conqueſtes, & leſquelles sõt de deux sortes.

Car les vnes se font par les seules forces de dehors, le plus foible eſtant enuahy par le plus puiſſant, & contraint de plier soubs ses loix, & les autres se font par la meſme force de dehors, mais aſſiſtee de la mauuaiſe diſpoſition des ſubiects du Prince aſſailly.

I'appelle iniuſtes & illegitimes conqueſtes, celles qui ſe font, ou par la reuolte des peuples, qui ſe rebellẽt cõtre leurs Princes naturels & s'aſſuiettiſſent à vne autre domination; ou ſans la diſpoſition des peuples, par l'vſurpatiõ de celuy qui ſe ſaiſit d'vn Eſtat, ſoit par menees, artifices ou coniurations, ſoit par vne violente & iniuſte detentiõ ſans tiltre, ou autres moyẽs ſemblables. De toutes ces eſpeces Machiauel n'en touche qu'vne, qui eſt celle que nous diſions ſe faire par la force de dehors, aſſiſtee de la mauuaiſe diſpoſition des ſubiets.

Or comme ces ſortes de conqueſtes ſont differentes, auſſi outre les moyens generaux & communs pour s'y maintenir, il y en a encor des particuliers qui ne ſont propres qu'à leur eſpece, & qui non ſeulement ne ſçauroient s'ac-

commoder aux autres, mais qui leur ſont entierement contraires; Et toutesfois nous remarquerons cy-apres que Machiauel applique à ſon eſpece les moyens qui ſont propres à chacune des autres, qui n'eſt point vn petit erreur.

Il allegue donc pour tout exemple la cõqueſte du Duché de Milã par le Roy Louys XII. & là deſſus il diſcourt des cauſes tant de la premiere, que de la ſeconde perte de ceſte conqueſte; & propoſe les moyens, par leſquels il eſtime qu'on la pouuoit conſeruer, ce qu'il traicte auec vn tel deſordre, & vn ſi grãd embarras, que l'on ſe trouue eſgaré à tout moment.

Il commence donc par la premiere perte du Duché de Milan, ſi toutesfois on la doit appeller perte; d'autãt que le Chaſteau de Milan demeura entre les mains des Francois; ce qui aida bien à la rui-

ne finale de Ludouic Sforce & à recõquerir par nous ce qu'il auoit recouuré. Or Machiauel parlant des cauſes de ceſte perte, ou du moins de ceſte ſecouſſe que receurent les Frãçois, il les reduit à vne ſeule, aſſauoir au mauuais traictement, que les François, pour fournir aux frais neceſſaires pour l'entretenement de la gẽdarmerie, furent contraints de faire aux Milanois, ou du moins, au defaut dubõ traictement que les Milanois s'eſtoient promis en changeãs de ſeigneur. Et apres auoir propoſé ceſte cauſe, il paſſe plus auãt, & promet de traicter des cauſes de la ſecõde perte; mais au lieu de ce faire, il propoſe les moyens dont il s'imagine que le Roy Louys XII. ſe pouuoit & deuoit ſeruir pour aſſeurer ceſte conqueſte, & apres vn fort long diſcours ſur ce ſubiet, reuenãt aux cauſes de la perte de ce duché il en

propoſe vne, ſur laquelle il inſiſte principalement, qui ne concerne ny prés ny loin ceſte ſeconde perte, mais la premiere, qui eſt l'aſſiſtance que le Roy fit à Alexandre VI. & à ſon fils Cæſar Borgia, contre aucũs Seigneurs & Potentats de la Romagne; en quoy faiſant, il deliura le Duché de Milan de ſes forces; & meſcontenta vne grãde partie des Seigneurs & Potentats d'Italie, qui ne s'eſtoient promis rien moins que cela. Et à la verité nous remarqueroñs cy-apres, que cela ayda biẽ à nous faire receuoir ceſte premiere perte, que nous encouruſmes preſques auec honte; Mais d'alleguer ceſte faute pour cauſe de la ſeconde perte du Duché de Milan, c'eſt errer par Machiauel bien lourdement en l'hiſtoire de ſon temps, ceſte perte eſtant aduenuë ſoubs le Pontificat de Leon X. lõg-temps, apres le

Pontificat d'Alexandre VI. & la mort de Cæsar Borgia. Tellemẽt que Machiauel se broüille de telle façon, qu'en tout ce chapitre il n'y a presques vne seule trace d'vn iugement tant soit peu reglé.

Pour se tirer de ceste confusion, il faudra prendre vne autre route, & premierement, dire vn mot des vrayes causes de la perte de ce Duché; En second lieu, cõsiderer les moyens que Machiauel estime que l'on deuoit suiure pour le cõseruer. Et finalement examiner les regles & considerations touchees par Machiauel en ce chapitre, & qui ne sont point particulieres à ce subiect, où nous trouuerons, non seulement de fort grands erreurs, mais des prodiges.

Or pour venir au poinct, & rechercher les vrayes causes de l'affront que receurent les François au Duché de Milã apres le retour

Ludouic Sforce des Allemagnes, on remarquera par l'hiſtoire, qu'il y en eut pluſieurs, mais qui preſques toutes procedent d'vne meſme ſource, aſſauoir de la SECVRITE' & NONCHALANCE du victorieux, cauſee par vn ſuccez tres inopiné, qui eſt vne cauſe, qui a ſouuent produit de sẽblables effects.

Ceſte nonchalance produiſit pluſieurs fautes dont la premiere fut, que ce Prince, qui auoit conquis ce Duché auec tãt de facilité, & contraint ſon ennemy de ſe refugier vers vn Prince eſtranger, eſtimãt qu'il n'eſtoit point moins aiſé de conſeruer ceſte conqueſte, qu'il auoit eſté aiſé de l'acquerir, il ne fit point de difficulté d'ayder Alexandre VI. d'vne bonne partie de ſes forces * * *

Le ſurplus de ce Chapitre, & de tout le liure manque, enſemble des trois liures ſuiuans.

LIVRE V.

Contenant l'Examen des XXII. & XXIII. Chapitres.

LEs deux chapitres ſuyuans concernent le conſeil eſtroit du Prince, encor que Machiauel intitulé le premier *des Secretaires*, ſimplement ; mais dedans ſon diſcours il paſſe plus auant, & comprend tous les Miniſtres ſpeciaux en general; ſurquoy il y a pluſieurs conſiderations à faire.

Premierement donc, Machiauel ne parle que des Secretaires, ſous le nom deſquels neantmoins il comprend le Conſeil eſtroit du Prince, ſes Miniſtres plus particuliers, & renferme tout ce Conſeil

dedans le cabinet du Prince, ſans faire mention ny de Conſeil general, ny de Senat, ny de telles autres compagnies, combien qu'il n'y ait preſque aucune domination legitime de tant ſoit peu d'eſtenduë, qui n'ait quelque forme de Conſeil, où le Prince faict propoſer les grands & importans affaires, qu'il veut eſtre reſolus auec plus de celebrité.

La cauſe de cela eſt aiſée à iuger, par ce que nous auons remarqué dés le commencement, & depuis repeté en tant d'endroits, que le Prince de Machiauel eſt, non vn grand & puiſſant Monarque, dominant en vne Monarchie eſtablie de long-temps, & fondee ſur des loix certaines & equitables, mais vn petit Prince, vn petit Potentat, la domination duquel s'eſt formee par artifice, & ſe maintient par violence.

Il faut obſeruer en ſecond lieu, que Machiauel en tout ce diſcours parlè d'vn Prince qui gouuerne sõ Eſtat de ſon chef, & quant aux Regẽs, Tuteurs & Adminiſtrateurs, il n'ẽ dit vn ſeul mot, ſurquoy neantmoins il y a quelque choſe à dire.

Et finalement, Machiauel eſtablit vne regle, & donne vne adreſſe pour bien faire ce choix, qui implique pluſieurs difficultez, & qui d'ailleurs ſemble eſtre grandement defectueuſe & imparfaicte, ainſi que nous monſtrerons en sõ lieu; Mais auparauant il faut examiner s'il eſt expedient que le Prince, outre ſes Miniſtres & Officiers ordinaires ait quelques Miniſtres plus ſpeciaux & Confidẽs, auec leſquels il communique particulierement de ſes plus importans affaires: & puis no⁹ traicterons les autres queſtiõs concernans les qualitez qui doiuẽt eſtre en ces Miniſtres, & le traictement que le Prince leur doit faire.

CHAP. II.

Si le Prince doit auoir des Confidens & Miniſtres ſpeciaux.

QVant à la premiere queſtion, Machiauel ne la propoſe point ſeulement, d'autant qu'il n'y faiſoit point de difficulté. Et toutesfois les gens de liures, deſquels nous auons ſi ſouuent parlé, ne manqueront point de diſcours là deſſus.

Premierement, ils ſouſtiendront que ces Conſeils eſtroits & particuliers approchẽt plus de la dominatiõ violẽte, laquelle eſtant odieuſe à tout le mõde, a toutle mõde ſuſpect & ſe cõmunique à peu de gẽs, que de l'adminiſtratiõ legitime, laquelle n'ayant point de ſubiect de ſe

deffier de ceux qui luy ſont aſſuiettis, & à qui elle commande ſelon les loix, ſe communique plus librement; meſme és affaires generales; & eſquelles tout l'Eſtat eſt intereſſé.

Là deſſus on appellera à teſmoin l'Hiſtoire, pour dire que les bõs Princes ont eſtably, conſerué, & entretenu des compagnies celebres, compoſees de perſonnes les plus ſenſees & plus qualifiees d'entre leurs ſubiets, qu'ils ont appellé Senats ou Conſeils d'Eſtat; Et quãt aux vſurpateurs, & à ceux qui ſe ſont laiſſé aller à la violence, qu'ils ont ordinairement ruiné toutes ces compagnies, ou du moins qu'ils les ont tellement affoiblies, qu'elles ſont demeurees inutiles.

C'eſt ce que firent les xxx. tyrans d'Athenes, & les dix de Rome, apres s'eſtre ſaiſis de l'Eſtat, & l'auoir changé en vne Oligarchie

tres-insolente, & auparauant ces derniers, Tarquin le superbe, apres auoir changé le gouuernement legitime de ses predeceſſeurs, en vne domination tyrannique & insupportable.

Il y a encor vne seconde consideration contre ces cõseils estroits: C'est, qu'il est plus ayse de calomnier les actions d'vn Prince qui cõduit ses affaires par le conseil & ministere de peu de gens, & de quelques Officiers particuliers que de celuy qui les gouuerne par les aduis & resolutions d'vn conseil celebre & approuué, composé des plus grands, des plus sages & experimentez de son Estat.

Adiouſtons à cela, que les affaires estans entre les mains de peu de personnes, il sera plus facile à vn Prince estranger, ou à vn autre qui aura des desseins contre l'Estat, de les trauerser, que si elles estoiẽt en-

tre les mains de plus de gens, eſtãt beaucoup plus aiſé de pratiquer & corrõpre vn petit nombre d'hommes, que tout vn grand corps.

Outre cela, on dira qu'il eſt difficile de faire choix particulier de quelques-vns pour leur confier ce que le Prince eſtime de plus grand poix, ſans en meſcontenter infinis autres, & en ce faiſant, jetter dès ſemences de troubles, & quelquesfois de ſouſleuemens.

Car ce conſeil eſtroit ne peut eſtre compoſé que de peu de perſonnes, c'eſt à dire, du Prince & de ſon Confident, (à quoy il ſemble que Machiauel reduit le Conſeil eſtroit de ſon Prince ou à toute extremité de quatre, ou cinq miniſtres : car s'il y en a plus grand nombre, ce ne ſera plus vn conſeil eſtroit. Or en vn grand Eſtat, où il y a pluſieurs grands, & encor des grandes compagnies eſtablies de

longue-main, & qui par leur eſtabliſſement ont part en l'adminiſtration, ſi vous reduiſez & reſtraignez le maniement des principaux affaires à peu de perſonnes, vous meſcontentez tous les grands corps de l'Eſtat, & expoſez voſtre Conſeil eſtroit à l'enuie de tous ces gens-là, d'où peuuent naiſtre infinis inconueniens.

Car ceux qui ſont dans les affaires, ſe veulent maintenir au deſpit de tous ceux qui le trouuent mauuais; pour ceſt effect, ils cabalent enſemble, & au lieu de penſer aux affaires de leur maiſtre & du public, ils tournent toutes leurs cogitatiõs à ce qu'ils croyent pouuoir ſeruir à leur conſeruation, & s'imaginans que tout le mõde leur eſt ennemy, ils commencent auſſi de leur part à haïr tout le monde, & de là ils paſſent ſouuent à l'inſolence & à la cruauté.

Que ſi le petit nombre de ces Miniſtres faict naiſtre ces inconueniens, il y a apparence que tant plus on le reduira, tant plus on ſe reſſentira de ces incommoditez. Et partant ſi le Prince a quelque Miniſtre ſpecial, qui ait plus de part aux affaires & en la confidence que les autres, il y a lieu de croire que ces inconueniens naiſtront beaucoup pluſtoſt & beaucoup plus grands.

Car il ne faut point douter que les autres Miniſtres ne conçoiuent de la jalouſie à l'endroit du premier, & que de là ils n'entrent bien toſt en mauuais meſnage ; ce qui ne ſe peut faire ſans que les affaires du Prince en reçoiuent du dommage.

Or nonobſtant tout cela, il faut reſoudre que nõ ſeulement ces Cõſeils eſtroits ne peuuent point eſtre improuuez abſolument, mais meſ-

mes qu'il y a des temps, eſquels le Prince eſt reduit à ce poinct, de ſe ſeruir de peu de perſonnes és affaires les plus ſecretes & les plus importantes : le tout eſt d'apporter en cela de la prudence & de la circonſpection, ſuiuãt ce que nous remarquerons cy-apres.

On demeure d'accord que le Prince doit autãt qu'il luy eſt poſſible, conſeruer les façons de viure & les loix anciennes, diſtribuer ſes graces & ſes faueurs, & faire part du maniement de ſes affaires au plus grand nombre de ſes ſubiets que faire ſe peut *vtilement*: mais il ne s'enſuit point qu'il ſoit obligé de s'aſſuiettir entierement à ceſte regle, & qu'il ne luy ſoit point loiſible de s'en departir, ſi la neceſſité de ſes affaires, & l'vtilité publique, qui doit eſtre la regle generale de toutes deliberations, le requierent ainſi. Or cela peut

aduenir ſouuent.

Premierement, il faut confeſſer qu'il y a pluſieurs ſortes d'affaires que le prince peut conduire de ſoy-meſme, ſans le miniſtere & ſans l'aduis d'autre perſõne. Car ſi c'eſt choſe loiſible à chaque particulier, pourquoy voudra-on rendre la condition du Prince moins libre & plus aſſeruie? Or cela eſtant ainſi, pourquoy ſera-il interdict au Prince de ſe reſoudre & fortifier en ſes deliberations auec vn Confident particulier, & faire auec luy, ou par luy ce qu'il luy eſt loiſible de faire ſeul? Pourquoy en ce poinct le Prince ſera-il moins libre que le particulier, qui en ſes affaires peut prendre tel aduis que bon luy ſemble ſans eſtre adſtraint à le prendre de quelqu'vn particulierement?

Derechef, és affaires du monde, & principalement és affaires

d'Eſtat, ſuruiennent infinies occaſions, qui requierent vne prouiſion prompte & ſecrete. En ces occurrences vn Prince ſera-il obligé d'aſſembler tous ces Conſeillers d'Eſtat, de prendre leurs aduis, & attendre leurs reſolutions? Cela eſt ridicule.

Vne des raiſons que l'on a rendu, pourquoy les affaires des Princes ſages & experimentez ſe conduiſent plus ſecretement, & s'executent plus promptement que les deliberations des Eſtats populaires, ou Ariſtrocratiques, eſt entre autres que le Prince n'eſtant aſſuiety à perſonne, prend ſon temps tel qu'il luy plaiſt & ordonne ce que bon luy ſemble, qui eſt le principal aduantage que ceux qui ont diſcouru des affaires de Philippe pere d'Alexandre, ont remarqué que ce Prince auoit ſur les Eſtats de la Grece.

Vouloir donc obliger le Prince à concerter tout ce qui concerne ſon Eſtat auec ſon Conſeil, c'eſt luy vouloir faire perdre le plus grand aduantage qu'il puiſſe auoir en la conduite de ſes affaires, & en effect luy arracher ſa qualité de Prince & de ſouuerain; ou pluſtoſt le reduire à vne condition pire, que la condition du particulier. Car qui eſt celuy, qui ne creuſt eſtre traitté auec vne tyrannie inſupportable, ſi en ſes affaires particulieres le Prince le vouloit obliger de ſe ſeruir de tel conſeil qu'il luy plairoit luy donner, & luy oſter la liberté de choiſir ſon Conſeil ſoy meſme, & de communiquer auec tant ou ſi peu de perſonnes que bon luy ſemble? Car de dire que le Prince n'a point d'intereſt és affaires de ſes ſubiects, & que tous les ſubiects au contraire ont intereſt aux affaires du Prin-

ce ; nous auons monſtré cy-deſſus que pour cela il n'eſt point loiſible au ſubiect de foüiller dans les ſecrets de ſon Prince, ny de contreroller ſes actions, d'autant que la conduitte de ſon Eſtat luy eſtant commiſe du Ciel, c'eſt à luy d'y pourueoir, & aux particuliers, de ſe repoſer ſur ſon ſoing, tant s'en faut qu'il leur ſoit loiſible de regler ſon Conſeil à leur appetit.

Finalement, il y a certaines ſaiſons & rencontres d'affaires, eſquelles il eſt du tout neceſſaire au Prince, de confier vne partie de ſes plus hauts & plus importans affaires à peu de gens. Comme pour exemple. En vn païs nouuellemẽt conquis, ou qui ne faict que ſortir des troubles, que les factions & coniurations internes auoient excités, & auſquels aucuns des principaux membres de l'Eſtat auoient trempé, il eſt certain que

le Prince a ſubiect tres-iuſte de ne point commettre le maniement de ſes affaires plus ſecretes à toute ſorte de gens, & n'eſt point tenu de ſuiure eſtroittement toutes les formes que l'on auoit gardées auparauant ; encores qu'il conſerue la face de l'Eſtat au reſte, & entretienne les corps & compagnies, qui y ont eſté eſtablies d'ancienneté.

C'eſt ce que fit Auguſte apres les guerres ciuiles tenant prés de ſoy Agrippa & Mœcenas, à qui il faiſoit part de ſes plus particulieres affaires, concernans ſa perſonne ou ſon Eſtat ; en deliberoit auec eux, & quelquesfois auec d'autres: & neantmoins auec ceſte prudence & circonſpection, qu'au meſme temps, non ſeulement il conſeruoit le luſtre du Senat, mais meſmes il adiouſtoit à ſa ſplendeur, le déchargeant de ceux, que

le desordre des guerres ciuiles y auoit jetté contre l'honneur de ce grand corps.

Et partant il faut resoudre, qu'il *y a des temps* esquels il est non seulement loisible, mais *quelquesfois* expedient, voire necessaire à vn Prince, d'auoir des Ministres & Confidens particuliers, sur la fidelité, suffisance, & capacité desquels il se repose d'vne partie des affaires qui doiuent estre communiquees à moins de gens.

Et quant aux difficultez, qui ont esté proposees, il est aisé de les resoudre. Car en premier lieu, ce seroit se tromper bien fort de dire absolument, que ces Conseils estroits tiennent de la tyrannie; d'autant qu'encores que d'ordinaire le Tyran communique ses affaires à peu de gens, il ne s'ensuit point toutesfois que tous les Princes qui communiquent leurs affaires plus par-

ticulieres à peu de perſonnes, dominent tyranniquement; ce qui ſe doit iuger par la diuerſité des intentiõs.

Le Tyran ſe communique à peu de gens, & ruine les grandes compagnies, tant à cauſe que tous ſes ſubiets luy ſont ſuſpects, qu'auſſi d'autant qu'il veut dominer abſolument & à ſon appetit, n'ayant autre regle de ſes actions que ſa volonté, ny autre but que ſon vtilité, comme nous auons monſtré au premier liure. Mais le Prince au contraire, combien que pour certaines conſiderations il ſoit aucunes fois contraint d'employer peu de gens, en ce qu'il croit eſtre plus important, ſi eſt-ce qu'il conſerue les autres en leurs droicts, dignitez & prerogatiues: il entretient les anciennes compagnies, & leur laiſſe telle cognoiſſance de ſes affaires, que le bien d'icelles le leur per-

mettre ; & en vn mot, il ne ſe reſerue que ce qu'il eſtime deuoir eſtre le plus ſecret, & ordinairemẽt ce qui regarde pluſtoſt le particulier de ſes affaires que le general; ſinon que pour cauſes iuſtes il ſoit contraint de paſſer plus auant : ce qui peut *quelquesfois* aduenir, ou par la faute de ſes Officiers, ou par la rencontre des affaires.

Il n'y eut oncques nation plus jalouſe de ſa liberté, ny plus ennemie de la Monarchie que les Romains, apres auoir chaſſé leurs Roys ; & neantmoins és grandes perplexitez d'affaires, ils furent contraints d'auoir recours à ceſte adminiſtration eſtroitte, & de créer vn Dictateur, c'eſt à dire, vne eſpece de Monarque pour vn temps, voire Monarque ſi abſolu, que par ſon eſtabliſſement tout autre pouuoir ceſſoit entierement.

Quant aux autres inconueniens,

qui 'ont eſté propoſez cy-deſſus contre ces Conſeils eſtroits, ils naiſſent pluſtoſt de l'abus, que de la choſe meſme; à quoy il ſera pourueu cy-apres, en traittant les deux autres queſtions concernans le choix & la qualité de ces Miniſtres, & le pouuoir qu'on leur doit donner.

En vn mot donc, l'vſage (lequel nous auons monſtré en diuers endroits deuoir eſtre conſideré auec prudence és affaires du monde) nous apprend qu'il y a eu peu de Princes qui n'ayent eu quelque Miniſtre ſpecial, en qui ils ſe ſoient confiez plus particulierement. Et ſans remonter à la grande antiquité, le ſiecle paſſé a veu le Cardinal d'Amboiſe, duquel nous auons tant parlé au premier liure, dedans le ſecret des affaires du bon & ſage Roy Louys XII. Mathieu l'Ange, depuis Eueſque de Gurce

dedans le principal maniement des affaires de l'Empereur Maximiliã I. Prince actif & remuant, s'il y en eut oncques. Le Cardinal d'Yorк dans l'eſtroitte Confidence du Roy Henry VIII. d'Angleterre ; le Marquis de Boiſi dedans le particulier gouuernement des affaires du grand Roy François. On a veu meſme le Cardinal Iule de Medicis grand Confident & agent du Pape Leon X. Iean Mathieu Gibert, & Frere Nicole Schomberg principaux Miniſtres du meſme Cardinal eſtant monté au S. Siege: Ruſtan Baſſa principal adminiſtrateur des affaires de Soliman ; & pluſieurs autres, dont nous auons deſia parlé, & deſquels il ſera encor parlé plus particulierement cy-apres.

Ie ſçay bien qu'on pourra dire qu'il y a quelques-vns de ces Meſſieurs, qui ont bien aydé à ga-

ſter les affaires de leurs Maiſtres, & d'autres qui ont grandement abuſé de leur credit, ce qui eſt vray; mais il faut confeſſer auſſi que les autres ont tres-dignemẽt ſeruy; & au ſurplus il ne laiſſe point de reſulter de là qu'es dominations des Princes les plus ſages & les plus actifs on a veu des Confidens particuliers; & quant à l'abus, il eſt procedé, nõ tãt de la choſe en ſoy, que du mauuais chois, faute d'auoir apporté les circonſpections requiſes en telles affaires.

Manquent icy quatre Chapitres.

CHAPITRE VII.

Examen particulier de la regle propoſee par Machiauel, pour le chois du Miniſtre & Confident.

CEs queſtions eſtans vuidees, il faut paſſer au reſte; & commencer par le chois que le Prince a à faire de ſes Miniſtres plus ſpeciaux & particuliers.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Ie dis de ſes Miniſtres, & non de ſes Fauoris, d'autant que la faueur conſiderée en elle meſme, & denuée d'autres qualitez, tirant ſon eſtre pluſtoſt de certain mouuement caché, & de quelque rencontre de fortune, que d'vne exacte operation de la raiſon & de l'intellect, ainſi que nous auons monſtré cy-deuant, il arriue peu qu'elle ſoit conferée par le choix & election: Que ſi on veut dire que l'on void ſouuent ceux qui ſont en faueur s'entremettre quant & quant des plus grands & plus importans affaires, cela ſe faict irregulierement, & peut-on dire que ce n'eſt point proprement la faueur qui agiſt, mais les autres qualitez que la faueur a attirées à ſoy, ainſi que nous diſions cy-deuant; Car il ſe faut touſiours reſſouuenir de la diſtinction que nous auons faicte entre le Confident & le Fauori,

& de ce que nous auons pareillement monſtré, que ſouuent le Fauori deuient Confident, & le Confident aucunement Fauori, mais par accident.

Cela preſuppoſé, reſte de veoir quelle eſt l'addreſſe que Machiauel donne pour faire vn choix & vne election aſſeuree de ce Miniſtre ou Confident particulier.

Voicy donc la regle qu'il propoſe, & laquelle il dit eſtre infaillible; *Quand tu vois*, dit-il, *que le Miniſtre penſe plus à ſoy qu'à toy, & qu'en tout ce qu'il faict, il cherche ſon profit particulier, vn tel homme ne ſera iamais bon Miniſtre, & ne pourras iamais prendre confiance en luy: pourautant que celuy qui a les affaires d'vn Prince entre ſes mains, ſe doit oublier ſoy-meſme, pour ne penſer à choſe quelconque, qu'à ce qui concerne le ſeruice, & le bien des affaires de ſon Maiſtre.*

Outre que ceſte regle eſt gran-

dement defectueuſe, il faut auſſi recognoiſtre, qu'elle implique de tres-grandes difficultez.

Pour toutes qualitez qu'elle requiert en ce Miniſtre ou Confident particulier, elle veut que ce ſoit vn homme entierement deuoüé au ſeruice de ſon maiſtre; & tellement attaché à ſes affaires, qu'il s'oublie ſoy-meſme, & n'ait ſoin aucun de ce qui le peut concerner en ſon particulier. Ce qui, à la verité, ſemble eſtre vne qualité excellente, mais non ſuffiſante, & d'ailleurs de difficile perquiſition.

Commençons par ceſte derniere conſideration, afin que puis apres en remarquant les defectuoſitez de ceſte addreſſe, nous en puiſſions trouuer vne plus aſſeuree.

Ie dis donc qu'il eſt difficile, ou pluſtoſt preſques impoſſible, de ſe ſeruir de ceſte regle que propoſe Machiauel,

Machiauel, pour pluſieurs raiſons.

Et premierement, la marque, par laquelle il veut que nous diſcernions le bon & fidel Miniſtre d'auec celuy qui eſt autre, ne precede point, mais au contraire elle ſuit de long-temps le chois & l'election. Car commẽt ſçaura le Prince ſi le Miniſtre ſur lequel il iette les yeux, eſt du tout deuoüé à ſon ſeruice, & penſe plus aux affaires de ſon maiſtre qu'aux ſiens, s'il ne l'a deſia employé, voire s'il ne s'en eſt long-temps ſeruy? attendu que pour bien cognoiſtre l'humeur d'vn homme, meſmes en affaires ſi importantes, il faut du temps. Deux ou trois mois de ſeruice, non pas meſmes deux ou trois ans ne ſuffiſent point. C'eſt en tel cas que le prouerbe ancien a lieu, qu'vne arondelle ne faict point le printemps. Il eſt donc vray que ceſte regle, que Machia-

tuel donne pour infaillible, ne ſe peut point meſmes accommoder au ſubiect qu'il traicte, c'eſt à dire au chois que le Prince a à faire de ſon Miniſtre, puis que les marques qu'il preſcript pour cognoiſtre ſi vn Miniſtre a les qualitez requiſes, ou non, reſultent de ſon miniſtere meſme, & de l'exercice de ſa charge; & conſequemment il faudroit que le chois ſuiuit de long temps le ſeruice & l'exercice; ce qui eſt abſurde.

La meſme conſideration en fait naiſtre vne autre, entant qu'elle induit vne entiere impoſſibilité de l'execution de ceſte regle. Car comment eſt-il poſſible de choiſir vn homme de la qualité que requiert Machiauel? Qui eſt le Prince au monde ſi entendu, ſi aduiſé, d'vn eſprit ſi illuminé, qu'il s'oſe vanter de pouuoir faire vn tel iugement? Car ſi c'eſt vn homme

nouueau, & qui n'ait iamais eſté employé en telle ſorte d'affaires, ie veux qu'il ait acquis toute la reputation de preud'hõmie, de vertu, & d'integrité, qu'vn homme peut acquerir hors les affaires de la Cour, ſi eſt-ce qu'il n'y a perſonne qui puiſſe conclure de là, qu'il ſoit paruenu à ce ſupreme degré de vértu que Machiauel requiert; ou s'il a quelque diſpoſition à cela, qu'il s'y puiſſe maintenir eſtant employé en telle nature d'affaires.

L'antiquité a eu raiſon de dire, que *la Magiſtrature faict cognoiſtre quel eſt l'homme.*

Il y a infinies perſonnes qui en leur vie priuee auoient acquis vne reputation conſtante, d'innocence, de probité, de moderation, & de toutes autres vertus excellentes, leſquels ayans eſté eſleuez és grandes charges, ont paru tout autres, ſoit qu'auparauant ils euſſent

caché & forcé leur naturel, afin de ſurprendre les ſuffrages de ceux, de qui ils eſperoient leur aduancement, ſoit qu'ils n'ayent point eu aſſez de force pour reſiſter aux tentations, qu'ils n'auoient point experimentees auparauant. Il y en a eu d'autres auſſi, qui apres auoir exercé de tres-belles & eminentes charges hors de la Cour, auec l'applaudiſſement vniuerſel de tout le monde, & le teſmoignage d'vne conſtance, abſtinence, ſainteté, & integrité ſans exemple, eſtans appellez aux affaires de la Cour, ont tellement changé, qu'on ne recognoiſſoit plus en eux que les traces de leur premiere vertu.

Perſonne n'acquit iamais vne reputation plus conſtante d'homme veritable & entier en ſes paroles, que le Cardinal de S. Pierre aux liens, par le teſmoignage meſme du Pape Alexandre VI. ſon enne-

my capital. Ce qui l'ayda principalemẽt à monter au ſainct Siege; où eſtant paruenu, il n'y eut iamais homme qui ſe ſouciaſt moins de perdre ceſte reputation.

S'il eſt donc tres-difficile, ou pluſtoſt impoſſible de faire iugement d'vn homme, qui n'a point encor eſté employé en telle ſorte d'affaires, nous ſerons reduis à en chercher d'autres, qui ayent deſia eſté employez. Ce qui eſt ſuiuy, nõ ſeulemẽt d'autres difficultez, mais encor de pluſieurs abſurditez, & impoſſibilitez.

Car qu'y a-il de plus abſurde, que de nous vouloir reduire-là, & adſtraindre le Prince à ne point choiſir d'autres Miniſtres que de ceſte qualité-là? Et où ſe trouueront-ils à poinct nommé, & lors qu'on en aura beſoin? Il ne ſe trouue point tous les iours vn Chancelier Oliuier, que l'on puiſſe rap-

peller aux affaires ſoubs vn nouueau Prince.

Il y a encor vne autre abſurdité toute euidente en ceſte regle de Machiauel. Car quand on pourroit rencontrer en vn ſiecle vn homme tel que Machiauel nous depeint ſon Miniſtre, ſi eſt-ce qu'il eſt preſques impoſſible de le faire iamais entrer dans la Cour du Prince de Machiauel. Car il faut confeſſer que ce Miniſtre, que Machiauel veut donner à ſon Prince, eſt vn parangon d'vne vertu tres-accomplie. Car quelle fidelité, & quelle generoſité peut-on deſirer plus grande, que celle que Machiauel requiert en ſon Miniſtre, de ſe conſacrer tellement à ſon Prince, & au public, qu'il s'oublie ſoy meſme? C'eſt tout ce qu'vn ſiecle a peu produire en vne excellente Rep. ou aux Monarchies les plus legitimes & floriſſantes en exemples de

vertu. Et comment eſt-ce qu'vne telle vertu pourra naiſtre en vne Tyrannie, & s'aſſubietir à vn Tyran, ou meſmes qu'vn Tyran la pourra ſupporter ? Cela eſt contre nature. Et partant nous pouuons remarquer en paſſant l'inaduertence de Machiauel, lequel faiſant profeſſion de deſtruire les maximes les plus approuuees, non ſeulement és eſcoles des Philoſophes, mais dans le ſentiment commun des hommes, nous propoſe icy neantmoins vne idee des plus abſtraites de toutes les imaginations de l'Academie de Platon, ou du portique des Stoïques.

Or quand ces difficultez & impoſſibilitez ne ſe rencontreroient point en l'execution de ceſte regle, ſi eſt-ce qu'elle ne laiſſeroit pas d'eſtre grandement defectueuſe. Car poſé qu'il ſe trouue vn homme qui ait l'affection au

ſeruice de ſon Prince telle que Machiauel veut qu'on l'imagine en sõ Miniſtre, ſi toutesfois d'ailleurs, le ſens, la ſuffiſance, l'experience, & autres parties requiſes pour l'exercice d'vne telle charge luy manquent, ce ſera vn Miniſtre grandement imparfaict; vn Capitaine qui aura bien de la valeur, mais point de conduite, ny de creance; vn guide, qui aura bonne volonté, mais qui ne ſçait point les chemins; vn valet, qui a enuie de biẽ ſeruir, mais qui eſt paralytique.

Cela eſtant donc ainſi, il eſt beſoin de chercher d'autres addreſſes; & il y en a à la verité quelques-vnes, de la pluſpart deſquelles tout le monde demeurera d'accord.

Mais la difficulté ſera à les bien recognoiſtre, afin de ne prendre point vn chemin pour vn autre. c'eſt à quoy il faut taſcher de pourueoir; & pour cet effect il y a deux

choſes à examiner ; *quelles qualitez on doit principalement deſirer en ceux dont le Prince voudroit compoſer ſon conſeil ſecret, & ſe ſeruir en ſes affaires plus importantes ; &, comment on peut iuger de ces qualitez.*

CHAP. VIII.

Des qualitez du Miniſtre, & premierement de la ſcience & du bon ſens.

QVant aux qualitez de ces Conſeillers & Miniſtres ſpeciaux, i'eſtime qu'on les peut reduire à quatre principales ; & premieremẽt il eſt requis que ce ſoient gens *de bon ſens, prudens & entendus aux affaires* ; en ſecond lieu, *qu'ils ſoient vertueux & gens de bien* ; en troiſieſme lieu, *qu'ils ſoient bien affectionnez au Prince & qu'ils ayment ſon Eſtat, & la forme du gouuerne-*

ment; & finalement, *qu'ils ſoiẽt agreables à ſes ſubiects, ou du moins qu'ils ne leur ſoient point deſagreables.*

De ces qualitez, & particulierement de la ſeconde & de la troiziéme reſulte celle que Machiauel requiert en ſon Miniſtre. Car ceux qui ſont excellemment gens de biẽ ou qui ayment & affectionnent veritablement le Prince, qui leur fait l'honneur de ſe confier en eux, ont plus de ſoin de ce qui concerne leur deuoir & le ſeruice de leur maiſtre, que de leurs affaires particulieres.

C'eſtoit ceſte grande & eminente probité qui rendoit le Patriarche Ioſeph ſi paſſionné au bien des affaires de Pharaõ; & le Prophete Daniel ſi fidel au ſeruice de Darius. C'eſtoit la bonté de nature d'Agripa & de Mæcenas, ioincte à l'affection qu'ils portoiẽt à l'Empereur Auguſte, qui les rendoit ſi

franchement affectionnez à ce qui concernoit ce Prince; & ce sont aussi les mesmes qualitez qui ont faict rendre ceste loüange à Iules Cardinal de Medicis grand agent du Pape Leon x. son parent, qu'il preferoit la gloire & la grãdeur de Leon à tout ce qui pouuoit toucher son intereſt particulier, pour le regard duquel il estoit reputé comme insensible; & en vn mot ce sont ces qualitez, qui ont produit & entretenu la fidele deuotion de tous les excellens Ministres desquels nous auons à parler cy-apres.

Or pour venir au poinct: & traiter toutes ces qualitez particulierement, il faut commencer par la premiere, laquelle personne ne reuoquera en doute: Mais la question est de sçauoir, en quoy consiste ceste prudence, & iusques où elle se doit estendre. Car ie vois qu'auiourd'huy pour iuger vn

homme prudent, & en ſuite de ce, pour l'employer aux plus importantes affaires, on ſe contente ſouuent d'aſſez peu de choſe. Il y en a qui pourueu qu'vn homme n'ait point le ſens offenſé, l'eſtiment capable de manier toutes ſortes d'affaires; & ceux qui ſont les plus exactes ſe contentent aſſez ſouuent de trouuer vn homme de bon ſens, nourry dãs les intrigues de la cour & dans la routine du monde; ce qui n'eſt point ſuffiſant.

Or ie dis donc que pour eſtablir ceſte prudence, que ie requiers en ces Miniſtres & Cõſeillers plus ſpeciaux du Prince, il faut trois choſes; vne ſcience generale des affaires du monde; vne cognoiſſance particuliere des affaires du Prince, & de ſon Eſtat; & ſur tout vn bon ſens & vn iugement ſolide & aſſeuré. Ie ne parle point de la bonté de ſon eſprit; d'autant que la

premiere partie comprend cela neceſſairement, n'eſtant point poſſible qu'vn homme puiſſe auoir vne cognoiſſance & ſcience des affaires telle quelle eſt requiſe, qu'il n'ait quant & quant l'eſprit & l'apprehẽſion bonne. Car de requerir vne extreme viuacité, prõptitude, & ſubtilité, ce n'eſt point choſe neceſſaire. Si cela ſe rencontre & s'accommode bien auec le iugement, à la bonne heure.

Or quant à la cognoiſſance generale des affaires du monde, & particulierement de la ſcienee qui concerne le gouuernement des Eſtats, ie dis que c'eſt choſe abſoluëment neceſſaire pour rendre vn Miniſtre accomply, & toutesfois ie ſçay que cecy ne paſſera point ſans contradiction.

Car auſſi-toſt on ſe repreſentera d'vn coſté infinis Cõſeillers, Confidẽs, & Miniſtres plus particuliers

des Princes, qui n'auoient ſcience quelconque autre que celle qu'ils auoient acquis dans le train du monde; & d'autre coſté on s'en repreſenta pluſieurs, qui auec leur grand ſçauoir & erudition ſe ſont trouuez tres-ineptes & tres-inhabiles au maniement des affaires; ce qui ne conclud rien. Car quant aux premiers, ie nie qu'ils ayent eſté accomplis, & qu'ils ayent ſeruy leur maiſtre ſi vtilement, qu'ils euſſent peu faire, s'ils euſſent eu plus de ſcience & de cognoiſſance: & quãt aux autres, ie nie qu'ils ayent eu la ſcience qui eſt propre pour le maniement des affaires, ou s'ils ont eu ceſte ſcience, qu'ils ayent quant & quant eu l'experience, & le iugement, qui ſont les deux autres parties requiſes.

La ſcience donc que i'eſtime neceſſaire, n'eſt point vne cognoiſſance exacte des langues, des Ma-

thematiques, & autres parties de la Philosophie contemplatiue; ny pareillement de la Iurisprudence, ou de la Theologie; mais vne cognoissance de l'art & de la science, dont il faict profession; c'est à dire de l'art de bien gouuerner & conduire vn Estat.

Or qu'il y ait quelque art de cela, c'est chose qui ne peut estre contredicte. Car seroit ce point vn faict estrange, qu'vn homme ne puisse s'entremettre du mestier le plus vil qui puisse estre, sans qu'il l'ait appris, & qu'il s'y soit exercé auparauant; qu'il ne puisse cõduire vne charette, vne barque, vne nasselle, sans premierement auoir fait son apprentissage; & que pour conduire & gouuerner vn Estat, manier les affaires d'vn Royaume: bref pour s'entremettre de la plus noble & de la plus excellente profession de toutes les professions,

qui donne la loy à toutes les autres, & de laquelle dépend le bon heur ou le mal-heur de tant d'ames, il ne faille que s'ingerer?

Ce n'eſt point, comme i'ay deſia dit, que i'entende que ceux dont le Prince ſe veut ſeruir en ſes affaires particulieres, & auſquels il veut confier vne partie du maniement de ſon Eſtat doiuent eſtre des Docteurs, ou des Philoſophes; mais ie dis, qu'ils doiuent auoir la ſcience & la cognoiſſance de la profeſſiõ en laquelle il les veut employer & s'ils ne ſont auſſi meſlez que Pericles vn des plus grands hommes d'Eſtat de toute la Grece, qui auoit non ſeulement touché, mais approfondy toutes les parties de la Philoſophie, du moins qu'ils ſe propoſẽt Themiſtocles, qui ne s'eſtant peu addonner aux ſciences, qui ne ſeruent qu'à l'erudition & à la politeſ-

ſe, s'appliqua à bon eſcient à la Politique, & à ceſte eſpece de ſcience, que l'on appelloit lors Sageſſe, qui n'eſtoit autre choſe que la ſcience de manier affaires.

Faute de ceſte partie-là, il eſt impoſſible que ceux qui ſont employez és grandes affaires, ne facent de tres lourdes fautes, meſmes en ce temps cy, auquel on entrejette dans les affaires d'Eſtat infinis ſcrupules de conſcience, dont ie vois peu de gens qui ſe ſçachent bien demeſler, de ceux principalement, qui ſont dans les plus importãtes affaires, qui eſt vn poinct que nous auons traité ſi amplemẽt cy deſſus, en examinant le cha. xi. qu'il n'eſt point beſoin d'y rien adiouſter. Nous nous arreſterons donc ſeulement à ce qui peut concerner la ſcience generale que ce Miniſtre doit auoir des choſes ſeruans à ſa charge.

La remarque que fait Monſieur d'Argenton en l'hiſtoire de Louys XI. eſt excellente. Il dit donc qu'il ſe trouue d'ordinaire prés des Princes quelques Clercs, ou gens de robbe longue, *& y ſont bien ſeants*, dit-il, *quand ils ſont bons, & bien dãgereux, quand ils ſont mauuais. A tous propos ont vne hiſtoire, & le meilleur qui ſe puiſſe trouuer ſe trouueroit biẽ de mauuais ſens. Mais les ſages, & qui auroient leu, n'en ſeroient iamais abuſez, ny ne ſeroient les gens ſi hardis de leur faire entendre menſonges. Et croyez que Dieu n'a point eſtably l'office du Roy ne du Prince pour eſtre exercé par les beſtes, ne par ceux qui par gloire dient, Ie ne ſuis pas Clerc, ie laiſſe faire à mon conſeil; ie me fie en eux; & puis ſans aſſigner autre raiſon, s'en vont à leurs esbats.* Si ce defaut eſt blaſmé par le ſieur d'Argenton au Prince meſme, combien doit-il pluſtoſt eſtre blaſmé, voire deteſté en la

perſonne de celuy qui s'eſt ingeré, ou que le Prince a choiſi pour cõmuniquer auec luy de ſes plus importãtes affaires, & de plus grande conſequence?

Or ce ſage & entendu Caualier a touché en peu de mots le moyen duquel on ſe ſeruoit principalemẽt de ſon temps, & quant & quant a donné le remede. Il viendra donc, dit-il, vn homme de robbe longue, qui vous ſeruira d'vne hiſtoire, laquelle il appliquera ainſi que bon luy ſemblera; & là deſſus voila vn Prince; & ce qui eſt encor plus hõteux, voila vn Miniſtre d'vn Prince, & qui eſt chargé de ſes principaux affaires, le voila, dit-ie, ſurpris, & enlacé où il ne penſoit pas.

On dira, peut eſtre, qu'auiourd'huy ces hiſtoires ne peuuent point frapper par tout vn ſi grand coup; car en beaucoup de lieux on en eſt quite pour s'en mocquer:

mais si faut-il cõfesser qu'vn homme, qui y est bien rompu, a touſiours de tres-grands aduantages par deſſus les autres. Car là deſſus il forme des regles & des maximes, qu'il fortifie apres, non des hiſtoires anciẽnes, où il les a appris, mais de quelque acte moderne, qu'il accommode à cela; dont i'ay veu quelquesfois des perſonnages de tres-grand ſens, & d'ailleurs tres-experimentez aux affaires auoir de la peine de ſe depeſtrer.

Mais ſur tout quand on a affaire à vn Theologien, qui vous prend à la conſcience par des raiſons tirees des myſteres de la religion, ou à quelque homme d'Eſtat ruzé, qui ſe ſçait eſcrimer des meſmes armes: c'eſt lors qu'vn homme ignorant ſe trouue bien empeſché, & où il demeure ſouuent, & cela cependant arriue d'autant plus ordinairement, & d'autant plus faci-

lement, que beaucoup de gens ſe laiſſent perſuader qu'en matiere de religion il s'en faut rapporter à Meſſieurs les Docteurs, & qu'il n'eſt point loiſible aux particuliers de ietter les yeux dans le Sanctuaire, d'où ſont nais & naiſtront à l'aduenir de tres-grands & tres-perilleux inconueniens, ces Meſſieurs faiſans paſſer pour poincts de religion, des reſolutions qui ſont purement politiques, & faiſans tomber, quand bon leur ſemble, toutes les deliberations ſur quelque poinct de conſciẽce, ainſi que nous auons diſcouru fort au long en ſon lieu.

Pour ſe deſuelopper de ces intrigues, il faut auoir de la ſcience, & de la cognoiſſance des choſes paſſées, il faut ſçauoir les regles generales de noſtre deuoir, & conſulter ceux qui nous ont deuancé; la lecture de l'hiſtoire auec iugement

eſt le vray contrepoiſon; & quand ie dis de l'hiſtoire, i'entends principalement de l'hiſtoire Saincte, qu'il n'eſt point permis à vn Chreſtien d'ignorer, moins encor à vn homme qui eſt employé dans les affaires d'vn Prince Chreſtien; puis l'hiſtoire des principaux Royaumes & Eſtats, & particulierement de celuy dans lequel nous viuons, qui ne peut eſtre ignorée par ceux qui ſe veulent entremettre du gouuernement, ſans vne extreme arrogance & temerité digne d'vne griefue animaduerſion.

Nous auons veu depuis ſoixante ans ou enuiron, preſques tous les Eſtats de la Chreſtienté trauaillez de guerres tres-ſanglantes pour le faict de la religion. Nous auons veu la France reuoltée contre ſon Prince legitime. Nous auons veu ce pauure Prince miſerablement & proditoirement aſſaſſiné par vn

Religieux poſſedé. Et toutesfois nous auons cognu quelques-vns de ſes Miniſtres, & qui n'eſtoient point des moindres ny des moins employés, ſi peu verſés és cas de conſcience de ceſte eſpece, qu'ils firent ſcrupule de ſeruir ſon ſucceſſeur à cauſe de la diuerſité de religion; & neantmoins l'vn d'eux en vne conference qu'il eut auec vn Gentil-homme qui eſtoit au ſeruice du Roy, ne craignit point de confeſſer qu'il n'entendoit rien au faict de la religion. Or vne telle ignorance n'eſt aucunement ſupportable en vn homme qui a l'honneur d'eſtre employé en ſi grandes affaires, & deſquelles il n'eſt point poſſible de s'acquiter ſans vne exacte cognoiſſance de ce qui concerne telles propoſitions: & c'eſt pourquoy auſſi i'ay trouué quelquesfois vn peu eſtrange la

reſponſe du Prince d'Orange ſur la difficulté que faiſoient les Gantois de traicter auec Monſieur le Duc d'Anjou, à cauſe de la diuerſité de religion : car il me ſembloit qu'vn ſi grand remuëur d'affaires, & qui auoit pour principal fondement de ſi grands ſouſleuemens, la liberté de conſcience, & l'exercice de ſa religion, n'auoit point bonne grace de renuoyer la deciſion de ceſte difficulté aux Theologiens, & de s'excuſer d'en dire ſon aduis, comme s'il n'euſt point eſté aſſez ſçauant pour cela. Mais examinant la choſe de prés, en fin i'ay eſtimé que ce Prince grandement aduiſé vouloit s'accommoder aucunement à l'humeur de ces broüillons ; car au reſte il ne laiſſa de dire ce qu'il en penſoit, & de fortifier ſon aduis de tout ce qu'il eſtimoit pouuoir ſeruir à cela.

Pour

Pour donc reuenir à ma propoſition, ie dis qu'vn Miniſtre qui a l'honneur d'auoir part aux affaires ſecrètes d'vn grande Prince doit eſtre verſé à bon eſcient en ceſte matiere qui concerne les differẽds qui peuuent naiſtre en vn Eſtat à cauſe de la religion, & faute de cela ſont arriuez ſouuent de treſgrands maux.

La France en ſçauroit bien que dire. Car il eſt vray que les guerres de la Ligue n'ont eu leur fondement que dedans l'ignorance, non ſeulement des peuples, mais encor d'aucuns des Miniſtres de l'Eſtat, qui tranſportez d'vn zele inconſideré à la religion, en laquelle ils confeſſoient n'entendre rien, induiſirent le feu Roy, pour diſſiper ceſte faction qui ſe dreſſoit contre luy, ſoubs pretexte de religion, de s'en faire

luy-meſme le chef, & de reuoquer ſes Edicts de pacification; qui fut le plus mal-heureux conſeil, qu'on luy ait iamais peu donner.

Or combien que ceſte cognoiſſance generale ſoit neceſſaire en vn hõme que l'on veut employer en ſi grandes choſes, ſi eſt-ce qu'elle ne ſuffit point, ſi elle n'eſt accompagnee d'vne cognoiſſance particuliere des affaires, leſquelles il a à manier.

Car la cognoiſſance qu'vn homme peut auoir en general ſans la particuliere ne ſert qu'à le confondre, & à le faire fouruoyer; comme les petits enfans qui n'ont point encor les ſens bien formez, appellent tous les hommes leurs peres, & toutes les femmes leurs meres, cognoiſſans bien en gros par vne cognoiſſance confuſe ce que l'on appelle homme, mais ne ſçachans

diſtinguer entre vn homme & vn autre homme. Ainſi il y en a qui aux queſtions generales ſont des merueilles; diſcourent des mieux; ils en font des liures; mais quand ce vient à appliquer, ils ſe trouuẽt bien empeſchez, & demeurẽt tout courts, ou prennent l'vn pour l'autre; comme vn homme qui ſçaura extremement bien la vertu & la proprieté des ſimples, mais ne les cognoiſtra pas, ou qui les cognoiſtra, mais ne les ſçaura point preparer; vn Medecin qui diſcourra doctement de la nature & qualité des maladies, & meſmes des remedes qu'il y faut appliquer; mais n'aura point la partie requiſe pour les diſcerner & recognoiſtre, s'il vient à mettre la main à l'œuure, il eſt impoſſible qu'il ne faſſe de bien lourdes & perilleuſes fautes. Ainſi en eſt-il d'vn homme qui ſçaura merueilles aux affaires d'E-

ſtat en general, qui ſçaura toutes les diuerſitez des dominations, toutes les regles les plus certaines, tous les exemples & toutes les hiſtoires du temps paſſé: mais qui ne cognoiſtra point particulierement l'Eſtat dedans lequel il veut agir, ny ſon tẽperament: il ne ſe peut faire qu'vn tel homme ne tombe en de tres-grands erreurs.

C'eſt le iugement que fit de ſoy-meſme vn Chancelier de France qui auoit eſté mis en la place du plus grand homme qui iamais ait exercé ceſte charge, commençant ſa harãgue en pleins Eſtats en preſence du Roy & de la Royne ſa Mere, par vne excuſe du peu de cognoiſſance qu'il auoit des affaires de France, pour n'y auoir point eſté nourry, & eſtre eſtranger. laiſſant à iuger par là ſi ce n'eſtoit point vn Miniſtre bien propre

pour trouuer des remedes conuenables aux grandes maladies qui trauailloient dés lors ce Royaume, & qui le menaçoient de pis. Et auſſi ce fut vn de ceux qui laiſſerent eſclorre vne des plus funeſtes iournees dont les Annales de ce Royaume facent mention.

Ie dis donc, que ſi vn Miniſtre n'a vne cognoiſſance particuliere de l'Eſtat, dans lequel il agiſt, des mœurs de chacune Prouince, des perſonnes conſiderables, de leurs habitudes, alliances, facultez, des loix & ordonnances de l'Eſtat, de ſes forces, ou de ſa foibleſſe, de ſon opulence, ou de ſes neceſſitez, & autres ſemblables particularitez, il eſt impoſſible qu'il s'acquite bien de ſa charge, & qu'il ne ſe meſcontente grandement, quoy qu'il ſoit tres ſçauant d'ailleurs.

Ie n'allegueray qu'vn ſeul exem-

ple pour cela. C'eſt vne maxime infaillible en la Politique, & approuuee par le ſens commun, que s'il y a diuers partis dans vn Eſtat, il faut fortifier celuy qui aime l'Eſtat, & qui va à ſa conſeruation, & affoiblir celuy qui a vne intention contraire. Propoſons ceſte maxime à tous les hommes du monde, il n'y en a vn ſeul qui n'en demeure d'accord : mais quand ce vient à iuger de ces partis, & à iuger des perſonnes ; c'eſt où ſouuent on ſe trompe, & où l'on prend l'vn pour l'autre, faute de cognoiſtre particulierement leurs inclinations, habitudes, deportemens & intentions ; & de là naiſsẽt les plus grãds maux d'vn Eſtat. Nous en dirons encor vn mot cy-apres.

Or ce n'eſt point aſſez à ce Miniſtre de cognoiſtre le dedans de l'Eſtat, s'il n'a encor vne cognoiſ-

ſance particuliere de ſes alliez, & non ſeulement de ſes alliez, mais auſſi de ſes ennemis, ou de ceux qui ſont neutres; de leurs forces, de leurs moyens, de leurs correſpondances, de leurs deſſeins, & autres ſemblables circonſtances; ſans la cognoiſſance deſquelles on faict de tres-grandes fautes, abandonnant ceux deſquels l'alliance eſt plus importante & plus aſſeuree; & s'adiongnant aux autres, qui ne recherchent voſtre alliance que pour s'en preualoir contre vous-meſmes; entreprenant des guerres mal à propos, & quelquesfois meſmes embraſſant des deſſeins non ſeulement pernicieux, mais ridicules. La plus-part de nos guerres du Leuant & de Barbarie en peuuent faire foy.

Or outre ces deux qualitez, il y en a vne troiſieſme, & qui eſt la principale & la plus importante, à

ſçauoir, que noſtre Miniſtre ait le ſens bon, & ſoit aduiſé & adroit, car ſans ceſte derniere piece il eſt impoſſible de faire choſe qui vaille.

La cognoiſſance que nous auõs requis en luy des choſes qui concernent ſa profeſſion, tant en general qu'en particulier, regarde pluſtoſt les facultez de l'intellect, qui giſent en la cognoiſſance des choſes, que ceſte derniere partie, qui conſiſte au chois d'icelles, & en la pratique, & comme en l'execution de ceſte cognoiſſance vniuerſelle: & y a bien de la difference entre l'vne & l'autre partie. Car nous verrons des hommes, & des enfans meſmes, qui auront la premiere partie en perfection: qui diſcoureront des Eſtats magnifiquement, ſçauront les particularitez de tout vn Royaume, & auront tout le ſçauoir qui eſt requis

pour inſtruire vn homme d'Eſtat; mais qui n'auront point ceſte derniere partie, le iugement pour diſcerner, demeſler & appliquer cela à propos, & la dexterité d'eſprit pour le mettre en pratique Car ce n'eſt point aſſez de bien iuger & diſcerner : mais il eſt encor beſoin de quelque aptitude & addreſſe pour executer, autrement il faut confeſſer qu'il manque quelque choſe, qui meſmes eſt la fin & le but de tout. Et ceſte derniere partie procede tant des facultez naturelles, que de l'exercice & de l'experience.

Or encores que ce ſoit la partie principale, & que *le bon ſens naturel precede toutes autres ſciences, qu'on ſçauroit apprendre en ce monde*, comme dit tres-veritablement Philippes de Comines: meſmes que ſans ceſte derniere partie les deux autres ſoient non ſeulement inutiles,

mais ſouuent pernicieuſes,& comme vn glaiue entre les mains d'vn aueugle, ſi eſt-ce qu'elle ne ſuffit point ſeule,combien que pluſieurs eſtiment le contraire, ainſi que nous auons dit cy-deſſus,& s'imaginent qu'il ſuffit d'auoir vn bon ſens naturel,& que quiconque a cela,eſt tres-capable de toutes ſortes d'affaires, comme qui diroit que pour bien eſcrire il ſuffit d'auoir bonne main:pour bien tirer des armes,auoir le corps & les bras forts & addroits, ſans aucune autre ſciẽce,ny exercice precedent.

Pour donc rendre noſtre Conſeiller & Miniſtre accomply pour ce regard, (ie dis accomply, non point en l'intellect & par abſtraction,mais dedãs l'vſage &le cours ordinaire des choſes du monde) il faut que toutes ces parties concurrent enſemble: vne ſcience generale & particuliere des choſes qui

concernent ſa profeſſion, qui luy fourniſſe de matiere : & vn bon ſens & iugement auec dexterité d'eſprit, qui l'addreſſe à choiſir ſon eſtoffe bien à propos & ſelon l'ouurage qui ſe preſente, & à la bien mettre en œuure.

Et pour faire veoir que ce que ie dis eſt tres-veritable, ie me contenteray d'vn ſeul exemple pour ceſte heure. A l'endroit meſmes où Philippes de Comines eſleue auec tres-grand raiſon le ſens naturel par deſſus toutes les ſciences du monde, ainſi que nous diſions tantoſt, il teſmoigne que le Roy Louys XI. auoit le ſens naturel parfaictement bon (qui ſont les propres termes dont il vſe) & outre ce meſmes qu'il eſtoit aucunement lettré ; & toutesfois le meſme Hiſtorien remarque, que ce Prince, pour n'en ſçauoir point aſſez, fit de tres-grandes fautes, dont il en cot-

te vne entre autres, lors qu'il alla trouuer le Duc de Bourgongne à Peronne, où il receut le plus grand affront que Prince de sa qualité ait peu receuoir. Voicy le iugement qu'il en faict en ces propres termes, qui meritent d'estre pesez. *C'est grand folie*, dit-il, *à vn Prince de soy soubmettre à la puissance d'vn autre, par especial quand ils sont en guerre. C'est grand aduantage aux Princes d'auoir veu Histoires en leur ieunesse, esquelles ils voyẽt largemẽt de telles assemblees & de grandes fraudes, tromperies & pariuremens qu'aucuns anciẽs ont faict les vns vers les autres, & pris & tué ceux qui en telles seuretez s'estoient fiez. Il n'est pas dit que tous en ayent vsé, mais l'exemple d'vn est assez pour en faire sages plusieurs, & leur donner vouloir de se garder.* Arrestons nous quelque peu à ceste obseruation; elle en vaut la peine.

Philippes de Comines blasme

la reſolution de ce Prince tres-accort & tres-aduiſé, de s'eſtre ſubmis à la puiſſance du Duc de Bourgongne, l'allant trouuer à Peronne ſans autre cõpagnie preſques que des gens du Duc meſme, & impute ceſte faute au defaut d'auoir eſté bien nourry en la lecture de l'hiſtoire; ſi bien que voilà vne faute, & faute tres-grande, faicte par vn Prince tres-prudent, & qui auoit le ſens naturel parfaictement bon, ainſi qu'en parle le meſme Hiſtorien, en laquelle il eſtime qu'il ne fuſt point tombé, s'il euſt ioint l'acquis, & quelque eſtude & meditation de l'hiſtoire auec le ſens naturel. Or examinõs icy quel pouuoit eſtre l'aduis d'vn bon ſens naturel, & quel au contraire, d'vn ſens fortifié & aſſiſté de l'eſtude de l'hiſtoire, & meditation des choſes du monde.

Le Roy Louys XI. eſtimoit

que ſeparant le Duc de Bourgongne d'auec les autres Princes, & l'attirant entierement à ſoy, il les affoibliſſoit grandement, & leur oſtoit les moyens de plus le broüiller: & auoit grand raiſon de le croire ainſi. Il mit donc la main à ceſte affaire, & la commença par entremetteurs & Ambaſſadeurs; & depuis pour l'acheuer plus facilemẽt & promptement, il ſe reſolut de conferer luy meſme auec le Duc de Bourgongne. Cela ſembloit aller à la diminution de ſa Maieſté; mais ce Prince, qui en toute ſa vie n'a eu autre but que de venir à bout de ſes affaires, ſans s'arreſter beaucoup à l'apparence des moyens, paſſa pardeſſus ceſte conſideration: outre qu'il eſtimoit par là imprimer vne croyance certaine à tous ces Princes, qu'il eſtoit en extrememẽt bonne intelligence auec le Duc de Bourgon-

gne, l'allant trouuer ſi priuément, & en ce faiſant leur trancher toute eſperance de pouuoir plus cabaler auec luy. Pour executer plus facilement ſon deſſein, il creut ne deuoir point aller fort accompagné, afin d'vn coſté de teſmoigner vne confiance entiere au Duc de Bourgongne, & d'autre part de ne luy donner aucun ſoupçon. Tout cela ſembloit fort prudemment aduiſé.

Car euſt on iamais creu qu'vn ſi grand Prince, faiſant l'honneur au Duc de Bourgongne ſon vaſſal de l'aller viſiter; ce Duc euſt oſé penſer à luy faire aucune laſcheté, ny à violer ſa foy en ſon endroit? Il eſt certain que conſiderant la choſe en ſoy toute nuë, le ſens cõmun eut eu de la peine à s'imaginer cela. Mais le bon ſens accompagné, ou de l'experience de quelque ſemblable affaire, ou de l'in-

ſtruction de l'hiſtoire en euſt iugé autrement, ſelon l'opinion de Philippes de Comines, qui dict que les monumens des ſiecles paſſez nous fourniſſent infinis exemples de telles perfidies, qu'aucuns Princes ont commis les vns enuers les autres lors qu'ils en ont eu le moyen, ce qui eſt tres-vray, & nous en auõs remarqué quelques-vns ſur le ch. xviij.

Ouy, mais cela n'arriue point touſiours, & on en a veu pluſieurs qui pour s'eſtre fiez à la preud'hõmie de leurs ennemis, n'en ont encouru aucun danger. Teſmoin le meſme Duc de Bourgongne, qui traittant de paix auec le meſme Roy Louys xi. ſe laiſſa mener iuſques dedans le fort du Roy; d'où toutesfois il retourna ſans aucun inconuenient. C'eſt choſe vraye; mais le ſeigneur d'Argenton reſpond à cela fort ſagement, que

l'exemple d'vn eſt aſſez pour en faire ſages pluſieurs, & leur donner vouloir de ſe garder. Car encores que quelquesfois les choſes rencontrent autrement; ſi eſt-ce que depuis que ces inconueniens peuuent arriuer, & qu'ils ſont arriuez à d'autres, c'eſt vne grande imprudence à vn Prince de courre ces hazards, ſans vne extréme neceſſité, laquelle ſeule peut excuſer vne telle reſolution, quand il n'y a point de moyen d'en vſer autrement. Et c'eſt pourquoy les Seigneurs qui eſtoient en l'armee du Duc, lors qu'il ſe laiſſa conduire dans le bouleuart du Roy, meſmes le Mareſchal de Bourgõgne, ne l'eſpargnerent aucunement, & n'en parlerẽt point en plus doux termes, que *d'vn ieune Prince fol & enragé*: ſe reſſouuenans meſmes de l'inconuenient arriué à ſon grand-pere à Montereau.

Telles fautes donc aduiennent quelquesfois aux perſonnes les plus ſenſees, faute d'experience & de ſciencẽ ; à quoy Philippes de Comines eſtime que l'on peut remedier en feuilletant diligemment l'hiſtoire, qui par les exemples du paſſé nous fournit d'addreſſe pour proceder auec ſeureté en nos affaires ; qui eſt vne obſeruation que faiſoit pareillement Polybe en la meſme ſorte au V. liure de ſon hiſtoire, où apres auoir recité la priſe d'vne certaine ville d'Aſie, en laquelle pluſieurs ſoldats de l'armee ennemie s'eſtoient gliſſez ſoubs pretexte d'aller achepter des viures pendant que l'on parlementoit, il adiouſte que c'eſt vn cas qui eſt aduenu fort ſouuent ; d'où il conclud que l'homme eſt l'animal le plus aiſé à tromper de tous les animaux, ainſi que nous diſions ſur le chap. xviij. d'autant qu'en-

cores que tels accidens arriuent ſouuent, ſi eſt-ce qu'on s'y laiſſe tous les iours ſurprendre, comme ſi c'eſtoient cas tous nouueaux, dont il rend la raiſon en ces mots, *La cauſe de cela eſt*, dit-il, *que nous ne prenons point la peine, ny le ſoin de remarquer les inconueniens qui ſont aduenus à d'autres auparauant, encores qu'il ny ait rien de ſi aiſé au monde, ny qui ſoit plus vtile pour ſe garentir des mal-heurs, chacun de nous pouuant auec vn honneſte plaiſir acquerir la cognoiſſance, & l'experience de telles choſes par la lecture de l'hiſtoire, & par vne curieuſe recherche des choſes paſſees.*

CHAPITRE IX.

Reſponſe à quelques obiections ſur la derniere partie du Chapitre precedent.

MAis affin de reſoudre toutes les difficultez qui ſe peuuent preſenter à ce propos, il en faut dire encor vn mot.

Combien donc void on de diuerſitez & de variations és affaires du monde ? Les vns pour s'eſtre cõfiez à leurs ennemis, ont eſchappé des grands dangers: les autres y ſont demeurez. Que dirons-nous là deſſus, & dequoy nous ſeruiront les obſeruations que nous auons faict dedans l'hiſtoire? C'eſt vn poinct que nous auons à traitter cy-apres ſur le Chapit. XXV. où nous parlerons de la prouidence, mais ce que nous auons à dire

pour ceſte heure, eſt que la regle eſt telle que Philippes de Comines l'a repreſentee: & toutesfois qu'elle peut varier ſelon la circonſtance des temps & des perſonnes : & d'ailleurs qu'il y a des cas auſquels ce ſeroit imprudence de s'y vouloir par trop attacher, & où meſmes il eſt beſoin de prendre vne reſolution contraire.

Premierement donc, il faut conſiderer le naturel de ceux à qui on a à faire (l'humeur de la nation y faict beaucoup) & puis l'inclination particuliere des perſonnes auec leſquelles on a à traitter. Vn homme vrayement genereux ne vous trompe point aiſement. La perfidie & la laſcheté marchent d'vn meſme pas. Et toutesfois il ne faut venir à ces extremitez de confiance, qu'en vne extremité de fortune, & lors qu'il n'y a point d'autre iſſuë.

Themiſtocles eſt fugitif de ſon païs pourſuiuy de lieu en lieu: il ne ſçait où ſe retirer. Il prend vne reſolution des plus hardies que l'on euſt ſceu imaginer. Perſonne n'auoit faict tant de maux au Perſan. Ce fut vers luy neantmoins qu'il choiſit ſa retraite ; ce qui luy reüſſit. Le deſeſpoir & l'extreme neceſſité luy fit prendre ceſte reſolution : il ne ſçauoit plus où ſe refugier. Et toutesfois encor fallut-il qu'il fuſt excité & fortifié par vn ſonge pour ſe reſoudre à cela. Coriolan fit le meſme, ſe retirant vers les Volſques, qu'il auoit plus malmené qu'hõme du monde : & Dauid meſme ſe retirant vers Achis le Philiſtin; mais outre qu'il ne ſçauoit plus où ſe ſauuer, pour éuiter la fureur de Saül, auſſi creut-il que les ennemis de Saül reputeroient à beaucoup d'auantage de l'auoir de leur party, & eſtimeroient que

c'eſtoit vn grand affoibliſſement de l'armee de Saül. Or toutes ces reſolutions ont eu leur fondement dans la neceſſité extreme & le deſeſpoir, qui n'a point de loy ny de regle. Mais quant à la reſolution de Louys XI. ſurquoy eſtoit-elle fondee ? Sur des conſiderations qui n'eſtoient point de telle conſequence, qu'il deuſt courre vn ſi grand hazard.

On dira peut-eſtre que l'Empereur Charles V. ne fit point plus ſagement, quand il paſſa au trauers ce Royaume, & ſe vint rendre entre les mains du grand Roy François pour aller en ſes païs contre les Gantois. Mais outre qu'il auoit l'exemple de l'Archiduc Philippes ſon pere, qui s'eſtoit confié au Roy Louys XII. pour paſſer d'Eſpagne en Flandre; auſſi cognoiſſoit il tres-bien la generoſité de ce grand Roy, qui n'eſtoit ſuſceptible d'aucune laſcheté.

Quant au Duc de Bourgongne, le Roy Louys XI. n'en pouuoit point faire vn pareil iugement. C'eſtoit vn Prince extremement fier, & extremement ambitieux, fils, à la verité, d'vn tres-bon Prince, mais petit fils d'vn qui n'auoit iamais faict eſtat de ſa parole, tant s'en faut qu'il euſt faict difficulté de prendre ſes aduantages, n'ayant point donné de parole. D'ailleurs ce Prince eſtoit irrité de ce qu'il croyoit que le traité dés Conflans n'auoit point eſté entretenu.

Ie ne doubte point à ce propos que quelques-vns ne trouuẽt auſſi vn peu hardie la franchiſe du Roy Louys XII. lors qu'à l'entreueuë de Sauonne il paſſa ſi confidemment dans la galere de Ferdinand Roy d'Arragon, grand Prince à la verité, mais qui eſtoit recogneu pour prendre ſes aduantages où il les trouuoit, & qui auoit

auec luy le grand Capitaine, lequel ne fit iamais eſtat de ſa foy en occaſions importantes; & d'ailleurs en vn temps où il ſembloit que les eſprits de ces deux grands Princes ne puſſent point eſtre encor fort accoiſez, ne faiſans que ſortir d'vne guerre demenee auec tant d'animoſité; mais cela ſe fit ſi promptement & ſi inopinément, que Ferdinand ſe trouua ſurpris, & ne pouuoit auoir le loiſir de digerer vne telle entrepriſe.

Mais pour retourner à l'hiſtoire du Roy Louys XI. il faut confeſſer qu'il n'y auoit point d'apparẽce de tenter vne telle fortune par vn ſi grand Prince. Vn tel coup n'eſtoit à faire, meſmes par vn grand Roy, qu'en vne neceſſité telle, qu'il n'y euſt point d'autre ouuerture pour ſauuer ſa vie, ou ſon Eſtat.

Nous auons veu depuis peu de mois vn Seigneur des plus ſenſez,

& quant & quant des plus courageux de son temps, faire vn acte, qu'en vne autre saison, & s'il eust eu à faire à vn autre Prince, on eust peu trouuer vn peu hazardeux, attẽdu la partie qu'il disoit luy auoir esté dressee. Mais outre qu'il n'auoit ressource quelconque, & qu'il se falloit resoudre, ou à perir, ou à tenter ce hazard, aussi auoit-il de bons amis & de bons entremetteurs, & sçauoit bien que ny la memoire de ses grands seruices, ny l'affectiõ de son maistre, que ses ennemis auoiẽt tasché de destourner n'estoit point entieremẽt esteinte; & ce qui est le principal, il cognoissoit aussi bien qu'aucun autre, le naturel de son Prince, qui a autant faict par la reputation de sa foy & de l'inuiolable entretenement de sa parole, que par la terreur de ses armes inuincibles.

CHAPITRE X.

Des autres vertus du Miniſtre & Cõfident, & premierement de la pieté auec ſcience.

APres auoir diſcouru des premieres qualitez du Miniſtre ou Confident & Conſeiller particulier, qui concernent l'intellect & la ſcience, il faut paſſer aux autres, qui concernent la conſcience & la preud'hommie.

Ce n'eſt donc point aſſez que ce Miniſtre ou Confident ſoit habile homme: d'vn grand ſens, & de grãde experiẽce: mais il doit auoir l'autre partie, ſans laquelle la premiere peut beaucoup faire de mal: il doit donc eſtre homme de bien: car s'il eſt autre, il eſt bien dangereux, cõme en parloit Philippes de Comines.

Or cõbien qu'il ſemble n'y auoir perſonne, qui ne doiue demeurer d'accord de ceſte propoſition, attendu que les plus meſchans meſmes ne craignent rien tant que d'eſtre tenus pour tels, & taſchent tous de ſe cacher ſous le manteau de la vertu, ſi eſt-ce que nous en ſommes venus là auiourd'huy, que l'on n'a point de honte, non ſeulement de croire, mais meſmes de ſouſtenir le contraire, du moins de reduire la vertu en tels termes, qu'il en reſte peu de choſe entier, & le ſurplus n'eſt que fard & fauſſe apparence; ce qu'ayans traitté amplement ſur les XV. & XVIII. chapitre nous n'y adiouſterons rien, que ce qui ſert neceſſairement & particulierement à noſtre ſubiect.

On demeurera donc bien d'accord de bouche, qu'vn Miniſtre particulier ou Confidẽt d'vn Prince doit eſtre homme de bien, mais

à la mode de la Cour, qu'il doit auoir les vertus & qualitez, qui ſont particulierement requiſes en vn Miniſtre, mais qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il ait toutes les qualitez d'vn homme ſi exactement ſcrupuleux & conſcientieux: leſquelles qualitez au contraire on eſtime incompatibles auec les autres; & en voicy la raiſon.

Ce Miniſtre duquel nous parlons, ayant à viure prés de la perſonne du Prince, & à eſtre employé dans les plus grands & importans affaires de la Cour, doit eſtre vn tres-excellent & accomply courtiſan. Or nous diſions ailleurs, que la principale qualité d'vn courtisã, & qui luy dõne eſtre comme la forme, & eſt de ſon eſſence, ſelon l'opinion commune, eſt de ſçauoir bien faire ſes affaires, qui eſt le but principal du courtiſan, dés qu'il prend reſolution de

ſe ietter dans la Cour : comme le but de celuy qui ſe iette dans vn cloiſtre, eſt de faire ſon ſalut. Or celuy qui a ce but de faire ſes affaires, il faut pareillement qu'il ſoit deliberé de les faire par les moyens qui peuuẽt ſeruir à cela; & ſi quelqu'vn vient à s'imaginer qu'il ſoit difficile de les faire auec ſincerité, ſimplicité, & generoſité, il faudra renoncer à toutes ces qualitez, & prendre les contraires, puis que ce ſont celles qui ſont de miſe en ce lieu-là.

Quoy donc, ceux qui eſtiment que celuy qui veut eſtre employé aux grands affaires d'vn Prince, ne doit point eſtre ſi homme de bien, comme nous le demandions, gagneront-ils leur cauſe ? Ouy à ce compte; & toutesfois il y a quelque choſe à dire là deſſus,

Ie dis donc, ou qu'vne Cour eſt entierement gaſtee, & du tout for-

mee ſur le model des xv. & xviii. chap. du liure que nous examinõs, & en ce cas, eſtant ſi fort corrompuë & au chef, & aux membres, ce ſeroit vne impertinence d'y vouloir employer vn grand homme de bien, & qui viendroit d'vn bon air. Ou bien, il y a encor quelque choſe de ſain, & le grand mal eſt pluſtoſt aux extremitez, qu'au chef ou prés du cœur, & en ce cas vn homme de bien y peut eſtre employé, & pour y eſtre employé vtilemẽt, il doit auoir les qualitez que nous auons touchees cy-deſſus. Car quant au Prince de Machiauel nous ne luy donnons ny Miniſtres ny Conſeillers.

Il faut donc poſer pour fondement, que ces Miniſtres, Confidens, & Conſeillers particuliers, deſquels le Prince, tel que nous l'entendons, & non tel que Machiauel le figure, ſe veut ſeruir en

ſes grandes & plus particulieres affaires, doiuent eſtre les plus gens de bien vniuerſellement qu'il eſt poſſible: car n'ayans à eſtre employez qu'en choſes bonnes, ils ne doiuẽt auoir qualitez aucunes, qui ne ſoiẽt conformes à cet employ: comme ceux qui ont à eſtre employez prés d'vn Prince, qui abuſe de ſa domination, doiuent auoir des qualitez conformes aux intentions de leur Prince.

Et quant à ce que l'on poſoit pour fondement, qu'il n'y a perſonne qui ſe porte dans la Cour qu'auec deſſein d'y faire ſes affaires par quelque moyen que ce ſoit, il faut limiter cette propoſition, qui eſt par trop eſtenduë, & qui peut eſtre vraye pour ce qui concerne quelques petites gens, & qui ſont employez aux moindres charges, leſquels ſe donneroient à la marchandiſe, ou à vne autre profeſ-

ſion auec pareil deſſein: mais quant à ceux qui ſont nais pour ſeruir particulierement le Prince, à cauſe de leur maiſon & extraction, ou qui ont eſté nourris & eſleuez pour s'acquiter dignement des charges, où ils pourroient eſtre employez, il n'eſt point neceſſaire qu'ils ayent tous vn tel but, ne qu'ils ſe laiſſent corrompre par les mauuais exemples des autres.

Or, ceſte qualité generale preſuppoſee, il faut examiner celles qui concernent particulierement la charge de ce Miniſtre ou Confident.

Ie dis donc que pour bien & vtilement ſeruir ſon Maiſtre, il doit auoir ces quatre parties excellentes, *eſtre craignant Dieu, Veritable, courageux, & eſloigné d'auarice*, qui ſont les qualitez que l'eſprit de Dieu meſme par la bouche de Iethro, requeroit en ceux que

deuoient assister Moyse au gouuernement du peuple de Dieu.

I'ay commencé par la pieté & crainte de Dieu, quoy que cette qualité soit generale, & le fondement de toutes les autres; car il est impossible d'auoir cette probité & preud'hommie vniuerselle, de laquelle nous parlions tantost, qu'on n'ait vne grãde pieté; mais i'ay estimé deuoir toucher cette qualité particulierement, sur laquelle toutesfois ie ne m'estẽdray point, d'autant que tout ce qui concerne ce poinct a esté amplement traité sur les chap. XI. & XVIII. où i'ay monstré le hazard qu'il y a de prendre l'vn pour l'autre, la superstitiõ pour la religion; d'où aduiennent de tres-grands inconueniens, ainsi que i'ay remarqué; i'en toucheray encor vn mot pour ce qui peut concerner les Ministres & Conseillers d'vn Prince.

Ce que i'ay donc dict & iuſtifié en ſon lieu, que le Prince doit eſtre pieux & religieux auec ſcience, autrement qu'il eſt ſouuent la proye des hypocrites, & tõbe en de tres-grands mal-heurs, cela ſe doit pareillement dire du Miniſtre ou Cõſeiller du Prince; car ſi ſa deuotion n'eſt bien fondee, & ſon zele bien reglé, il eſt impoſſible d'imaginer les maux qu'il peut faire.

Premierement, il ſe laiſſe ſurprendre, & puis apres il ſurprend luy-meſme ſon maiſtre. Car en matiere de deuotion les plus habiles s'y trouuent pris. Pluſieurs croyent eſtre grandement pieux & deuotieux, ils ſont grandement ignorans en ce qui concerne la religion, dequoy ils ſe rapportẽt aux gens du meſtier: quelques-vns deſquels eſtans pratiquez les menent apres par vn beau chemin. Nous

auons parlé des grandes miſeres où pluſieurs grãds Princes, & d'ailleurs tres-aduiſez sõt tombez faute d'auoir entendu ceſte cabale. Diſons vn mot de quelques-vns de leurs Miniſtres.

Nous auons veu vn Prince le plus deuotieux qui fut iamais; mais il faut confeſſer que s'il y eut iamais Prince, lequel on ait ſurpris par le phantoſme & l'apparence exterieure de deuotiõ, ç'a eſté celuy-là: & faut encor cõfeſſer que quelques-vns de ſes Miniſtres ont eu bonne part en cette ſorte d'affaires.

Il y en auoit de deux ſortes: car ceux qui auoiẽt eſté nourris ſous la diſcipline du Chancelier de l'Hoſpital, tenoient les maximes, qui eſtoient non ſeulement conformes à la pieté & moderation Chreſtienne, mais vtiles pour la conſeruation de la paix & manutention de l'auctorité du Roy. Les

autres au contraire, ſoit par conſcience ſans beaucoup de ſcience, ſoit pour faire bande à part, s'attachoient tellement à l'exterieur de la religion, qu'ils eſtimoient qu'il valoit mieux laiſſer embraſer le Royaume, que d'y ſouffrir le moindre accommodement pour le faict de la religion. Or ce qui eſt arriué de cette diuerſité d'opinions, a eſté, que cette derniere a grandement aydé à former, eſleuer & fortifier la Ligue; & l'autre à la deſtruire, & à redreſſer le Royaume, que la faction contraire auoit porté bien prés de ſa ruine. Et cependant ces Meſſieurs eſtoient de tres-grands hommes d'Eſtat; mais ils manquoient en ce poinct.

Ce fut par cette meſme conſideration que l'on trouua moyen de ſurprendre feu Monſieur le Conneſtable, quoy que tres-habile hom-

me, & d'ailleurs tres-affectioné au Roy & à l'Eſtat, & le détacher du Roy de Nauarre, & des Princes de Bourbon, auec leſquels il eſtoit eſtroitemẽt lié, pour ſe ralier à ceux, auec qui il auoit eſté auparauant en tres-mauuaiſe intelligence dont ce party fut tellement fortifié, que depuis il en eſt penſé arriuer vn eſtrãge meſnage, duquel ce braue & genereux Seigneur ne ſe doutoit aucunement. Et voila comment ce que nulles autres conſiderations n'euſſent ſçeu faire, ny gagner ſur l'eſprit de ce tres-ſage & vertueux Courtiſan, ſe meſnagea par vn ſcrupule de conſcience; ce Seigneur eſtant perſuadé que les vns alloient à deſtruire la religion, & les autres, de qui il auoit eu tres-mauuaiſe opinion auparauant, trauailloient à la maintenir, ce qui en a trompé beaucoup d'autres.

Ce que nous recueillons donc

de cecy, eſt, que ce Miniſtre & Confident du Prince doit non ſeulement eſtre pieux & religieux; mais religieux auec ſcience & cognoiſſance; & non par vne ſimple deuotion obſequieuſe; autrement s'il ſe porte à la ſuperſtition, ou s'il laiſſe manier ſa conſcience à la volonté de celuy à qui il ſe ſera confié, pour cela ſes affaires & celles de ſon maiſtre s'en pourroient porter bien mal, ainſi que les exemples du paſſé le teſmoignent aſſez. Recours à ce que nous auons traité au II. liure.

CHAPITRE XI.

De la ſeconde vertu du Miniſtre & Confident, qui eſt d'eſtre veritable,

LA ſeconde vertu que ie donne au Miniſtre ou Conſeiller particulier du Prince, eſt d'eſtre

veritable ; vertu qui eſt autant rare, meſmes en la Cour, comme elle eſt neceſſaire, pour eſtre la baſe, & comme le fondement de toutes les autres vertus.

Premierement, elle contient en ſoy la foy & la loyauté, & empeſche que cette prudence & dexterité d'eſprit, de laquelle nous parlions tantoſt, degenere en fineſſe malitieuſe, & en deſloyauté, qui eſt la qualité laquelle preſques eſt la plus eſtimee par le commun de la Cour. Car quand on parle d'vn homme ruſé & corrompu, & qui ſçait faire ſes affaires aux deſpens de qui que ce ſoit, on l'appelle habile & galand homme ; erreur qui n'eſt point nouueau ny de ce ſiecle, ainſi que nous auons diſcouru ſur le chap. XVIII.

Or comme nous diſions que la principale vertu d'vn Prince, eſt d'eſtre veritable en ſes paroles, &

que tous ces tours de ſouppleſſe, dont quelques vns ſe ſeruent, ſont indignes d'vne ame bien faite & genereuſe; auſſi eſt-il vray que c'eſt la principale vertu du Miniſtre du Prince. Car quant à ces matois, qui s'entremettent quelquesfois des grands affaires, outre qu'ils ne font iamais rien de genereux, & décrient les affaires de leur Maiſtre, auſſi eſt-il vray qu'ils font ſeruir plus ſouuent leur patelinage à l'endroit de ceux qui les emploiẽt, que des autres; cõme nous voyons és Comedies ces fins fretez de valets deniaiſer d'ordinaire pluſtoſt leurs Maiſtres, que les eſtrangers, & commencer touſiours par ceux là.

En ſecond lieu, puis que le Prince void plutoſt par les yeux, & entend pluſtoſt par les oreilles de ces gens-là, que par ſes ſens propres, il eſt bien neceſſaire qu'ils

ſoient fort veritables ; autrement ils luy en pourroient bien faire accroire.

Et finalement, ceſte vertu exclud deux des plus dangereux & des plus pernicieux vices qui ſoiẽt dans les Cours des Princes, la flaterie & la calomnie, qui ſont peſtes, dont il y a peu de Princes, quoy que ſages & aduiſez qu'ils ſoient, qui ſe puiſſent garantir. C'eſt de quoy nous auons à diſcourir ſur le chap. ſuiuant. Or puis que nous auons à traitter des deportemens des Confidens & des Fauoris conioinctement, voyons ce qui concerne les vns, & les autres ſur ce ſubiect.

Ie dis donc, que ces Miniſtres, Confidens, & Fauoris, qui ont l'honneur d'approcher des Princes plus particulierement, ſur qui ils ſe repoſent d'vne partie de leurs affaires, & en l'affection deſquels

ils se confient principalement, sont obligez de parler à eux franchement, & auec sincerité, & s'ils en vsent autrement, ils sont preuaricateurs, traistres & desloyaux à leurs Maistres, & bien-faicteurs. Car si le conseil est chose sacree, & lequel on est obligé de donner en toute verité & sincerité au moindre particulier qui le nous demande, à combien plus forte raison vn Fauori ou Confident est-il obligé de conseiller vn Prince en la sincerité de son ame, & luy representer les choses comme elles se passent, sans luy rien desguiser? d'autant que sur ce qu'il croit estre de faict, il prend ses conseils & resolutions; qui ne peuuent iamais bien rencontrer, s'il se trompe au fait & en la verité de la chose. Et cependant, c'est, & a presque tousiours esté vne des accortises de la Cour, de sçauoir complaire à son Maistre,

& acquerir ſes bonnes graces, voire à ſes deſpens, & y en a bien peu, meſmes de ceux qui ſont eſtimez les plus gens de biẽ, qui oſent dire à vn Prince tout ce qu'ils penſent, & qu'il importe qu'il ſçache.

Nous auons donc à parler de trois ſortes de gens, dont les vns cachent ſimplement la verité au Prince; les autres acquieſcent aucunement & s'accommodent à ſes volontez par vne complaiſance preiudiciable; & les autres finalement non ſeulement luy cachent la verité, mais meſmes luy impoſent, & repreſentent les choſes toutes autres qu'elles ſont.

Les vns pechent par laſcheté ou timidité; & les autres par vne pure meſchanceté, excitee, & eſchauffee par vne auarice ou ambition extraordinaire. C'eſt ce que nous auons à examiner.

Quant aux premiers, encores

qu'ils ſoient moins vicieux, & quant & quant moins dangereux que les autres, ſi eſt-ce qu'ils ne laiſſent point de l'eſtre beaucoup; ce ſont guettes & ſentinelles muettes: qui par leur laſcheté & defaut de courage font auſſi bien perir leur Maiſtre, que ceux qui le liurent actuellement.

Ouy, mais s'ils font autrement, il y a du peril, ils perdront les bõnes graces de leur Maiſtre: la faction contraire preuaudra à l'encontre d'eux, & voilà des gens diſgraciez & bannis de la Cour, & quelquesfois encor plus mal traitez; car combien y en a-il qui pour auoir donné des aduis tres-ſalutaires à leurs Princes, ont eſté immolez par les Princes meſmes à la fureur de leurs ennemis? combien d'autres qui pour auoir parlé auec trop de liberté, ou n'auoir point aſſez ſeruilement approuué les

actions du Prince, ſont peris miſerablement ? A quoy bon donc de ſe perdre de gayeté de cœur ? & à cela il y a quelque choſe à dire.

Car ou le mal que tu tais, & que tu paſſe par diſſimulation, eſt extreme, & va à la ruine du Prince, & à la ſubuerſion de ſon Eſtat : ou bien il eſt tolerable, & ne tire point vne telle conſequence. En ce dernier cas, i'eſtime qu'vn habile homme & aduiſé, qui recognoiſtroit que s'il vouloit entreprendre de pouruoir à ce mal, & ſe roidir à l'encontre, il pourroit courre fortune de perdre les bonnes graces de ſon Maiſtre & eſtre eſloigné des affaires, deſquelles il peut s'entremettre vtilement en d'autres occaſions, i'eſtime, diſ-ie, qu'en ce cas il peut aucunement s'accommoder & couler le temps ; car s'il en vſoit autrement, il en arriueroit vn plus grand mal ; vn tel homme,

qui peut ſeruir en meilleurs & plus importans affaires auec le contentement de ſon Maiſtre & de ſon Eſtat, eſtant reculé & rendu inutile.

Et quant au premier cas, ie n'eſtime point qu'vn grand Miniſtre & employé aux grands affaires du Prince ſe doiue taire, quoy qu'il en puiſſe arriuer, autrement il ſeroit auſſi bien cauſe par ſon ſilence, de la ruine de ſon Maiſtre ou de ſes affaires, que les autres par leur entrepriſe & coniuration. Et c'eſt pourquoy ie ne puis eſtre de l'aduis de ceux qui eſtiment que Monſieur le Chancelier de l'Hoſpital ſe fuſt bien paſſé d'inſiſter ſi fort contre la reſolution qui auoit eſté priſe contre le prudent aduis de feu Monſieur le Conneſtable, de faire partir le Roy Charles IX. de Meaux au commencement des ſeconds troubles: Car puis que ce ſage & prudent Miniſtre iu-

geoit, & iugeoit tres-bien, comme l'euenement l'a monſtré, que ce ſubit partement pratiqué pour ceux qui eſtimoient que les troubles & guerres ciuiles de ce Royaume leurs eſtoient neceſſaires, empeſcheroit indubitablement la reconciliation, & porteroit les affaires aux extremitez : il eſt ſans doute que s'il euſt caché ſon ſentiment, & s'il n'euſt inſiſté, comme il fit il euſt commis vne laſcheté indigne d'vn homme, que la vertu ſeule auoit eſleué à vne telle dignité. Car encores que depuis il n'ait plus battu que d'vn aiſle, & que ſes ennemis, c'eſt à dire, les ennemis de ſa vertu, integrité, & ſincerité, ayẽt commencé deſlors à conſpirer ſon eſloignement, ſi eſt-ce que pour cela il n'a deu manquer à ſon deuoir, puis que le but de ceux qui ont l'honneur d'eſtre employez en telles charges, ne doit point eſtre

eſtre de s'y maintenir au preiudice de leur honneur & de leur cõſcience, mais de bien & fidellement ſeruir; outre que les affaires prenans le train que l'on a veu depuis, vn grand homme de bien & de courage, comme ce digne Chancelier, deuoit eſtre fort content d'en ſortir.

Or ſi ceſte opinion eſt veritable, quand il n'eſt queſtion que de ſe taire, elle eſt beaucoup plus veritable, & doit eſtre bien pluſtoſt embraſſee, quand il eſt queſtion de parler, & de dire ſon aduis, ou meſmes d'agir & d'executer. Car vn bon Miniſtre & vrayemẽt vertueux, en choſes de telle importance, ne ſera iamais d'vn aduis contraire à ſon ſentiment, & luy eſtant commandé de parler, & dire ſon aduis, il s'en acquitera fidellement & courageuſement. C'eſt ce que fit ce meſme Chancelier lors qu'il fut queſtiõ de

deliberer ſur les Bulles portãs permiſſion de vendre pour cent cinquante mil liures du reuenu des biẽs Eccleſiaſtiques, pour l'extirpation des Heretiques: car ceſte clauſe eſtant contraire aux Edicts de Pacification, l'entretenemẽt deſquels Monſieur le Chãcelier de l'Hoſpital iugeoit neceſſaire pour le bien du Royaume, outre qu'ayans eſté accordez ſolẽnellement, il eſtimoit qu'on n'y pouuoit contreuenir, & que cela eſtoit vn des effects de la Ligue qui ſe braſſoit deſlors, il fit l'ouuerture de l'aduis qui fut ſuiuy, d'obtenir des nouuelles Bulles pures & ſimples, & sãs ceſte clauſe, qui fut la derniere pierre d'achopemẽt, & le ſubiect que l'on prit de rendre ce grãd perſonnage ſuſpect d'hereſie, & de luy oſter les ſceaux, pour les mettre entre les mains d'vn hõme que l'on croyoit plus propre pour le tẽps; & auſſi toſt apres tout

ſe diſpoſa à la guerre, & pour auancoureur d'icelle fut enuoyé vn formulaire de ſerment en chacun Baillage, qui fit cabrer entierement ces Meſſieurs de la Religion

Mais il ſe preſente vne difficulté, qui ſemble n'eſtre point petite. Car on demande, quand le mal eſt deſia faict, & qu'il n'y a plus de remede, ce qu'vn Miniſtre, ou vn grãd Magiſtrat, qui n'a point eu de part en ce qui s'eſt paſſé, eſt obligé de faire. Pour exemple, Caracalla faict tuer ſon frere Geta. Afin d'auctoriſer ce deteſtable acte, il deſire que Papinian, que i'appelleray auec les autres, grand Preuoſt de l'Empire (ne trouuant point de dignité entre les noſtres qui ſe rapporte entierement à celle-là) il deſire donc que ce grãd perſonnage, qui viuoit en reputation d'vn tres-excellent Iuriſconſulte, & tres-grand homme de bien, iuſtifie cet execrable parricide, tant

au Senat, que vers le peuple. Papinian s'en excuſe, & dit qu'il n'eſt pas ſi aiſé de pallier vn parricide, que de le commettre. Ceſte parolle luy couſta la vie. On demãde ſi Papinian fit prudemment. Il n'y a perſonne de l'antiquité qui ne louë grandement ceſte generoſité, & toutesfois Bodin n'eſt point de cet aduis, & ay veu quelques-vns, mais intereſſez à la verité, approuuer nõ ſeulement l'aduis de Bodin, mais paſſer iuſques à ceſt excez, de dire que Papinian eſtoit vn pedant; parolle non ſeulement arrogante & contumelieuſe, mais inſenſée.

La raiſon de Bodin donc, ſe reſout en deux conſiderations, dont l'vne eſt, que les choſes n'eſtãs plus entieres, la reſolution de Papinian eſtoit inutile; & l'autre, que meſmes elle eſtoit infiniemẽt dommageable à l'Eſtat, ayãt cauſé la mort d'vn ſi grand perſonnage, auquel

cet Empereur auoit beaucoup de croyance, qui euſt peu empeſcher pluſieurs cruautez & autres actes tyranniques qu'il éxerça depuis.

Or outre que ces conſiderations non ſeulement ſont contraires aux principes de la pieté & de la Religion Chreſtiēne, qui ne veut point que l'on faſſe mal afin que bien en aduienne; auſſi tant s'en faut que d'vn tel Miniſtre puiſſe proceder l'vtilité que Bodin s'imagine, qu'il s'en enſuit tout le contraire.

Il dit que ſi Papinian ſe fuſt accommodé à la volonté de l'Empereur, il ſe fuſt conſerué pour ſeruir encor vtilement l'Eſtat, & rompre le cours de beaucoup de cruautez, & de tyrannies.

Or à cela ie dis, que Papinian euſt peu voirement ſe conſeruer pour quelque temps, mais non point ce grand Papinian, ce grand Chef de la Iuſtice, ce grand homme de bien

& de vertu, auquel, à cauſe de ce, Seuere auoit confié le gouuernement de ſes deux enfans ; car apres vn tel acte, comment eſtoit-il poſſible de conſeruer ceſte reputation, qui l'auoit rendu puiſſant, non ſeulement vers le peuple, mais vers l'Empereur meſme ? Et quelle apparence y auoit-il de ſe promettre que Caracalla ayant cõmis vn acte ſi denaturé, en fuſt demeuré là, s'il euſt eſté aſſiſté du Conſeil de Papinian ? Au contraire, depuis qu'vn homme en eſt venu vne fois ſi auãt, il n'y a plus rien qu'il ne faſſe.

Ie dis plus (& c'eſt icy le poinct principal) que tant s'en faut, que cela euſt peu arreſter le cours des enormitez de Caracalla, que tout au rebours voyãt vn acte ſi abominable approuué, meſmes par vn tel homme, il euſt creu que tout luy eſtoit loiſible, & euſt encor faict pis.

C'eſt ce qui aduint apres que Ne-

ron euſt commis le plus deteſtable parricide dont l'hiſtoire faſſe mention. Lors qu'il vit le coup, il commença à en recognoiſtre l'horreur, Il auoit l'eſprit ſaiſi & plein d'eſtõnement; tout luy faiſoit frayeur. Burrus ne trouua point de moyen de mettre ſon eſprit en repos, qu'en luy enuoyãt les Capitaines & Maiſtres de Camp de ſes trouppes, pour le cõgratuler d'vne telle deliurãce. Auſſi toſt apres il donne aduis au Senat de ce qui s'eſtoit paſſé. Vn homme eloquent & faiſant profeſſion de vertu, en dreſſe des lettres, qu'il aſſaiſonne de tous les artifices, que l'on pouuoit employer en vne ſi mal-heureuſe affaire. Ce graue Senat eſt ſi laſche que non ſeulement il approuue, mais exalte tout ce qui s'eſtoit paſſé; ordonne des ſacrifices & des proceſſions pour en remercier les Dieux; tout le monde luy applaudit; chacun luy va au deuant

lors qu'il viēt à Rome. Et de là que s'enſuiuit-il ? Ce Prince forcené voyant vne telle proſtitution de tous les ordres, ſe porte à toutes ſortes d'enormitez plus licētieuſement que iamais, & ne craint plus rien. Dira-on que Burrus & ce grād Stoïque, duquel nous auōs à parler cy-apres, pour s'eſtre accommodé à luy en vn ſi deteſtable acte, ayent rōpu le cours de ſes cruautez? Tout au cōtraire, ils en ont experimenté eux-meſmes les iuſtes effects.

Adiouſtōs encor vn autre exemple de la meſme hiſtoire. Ce Prince eſtant entierement poſſedé par ſon Confident Tigellinus, l'vn des plus execrables mōſtres de toute l'antiquité, faict vn furieux rauage par tout ; & finalement il faict mourir Plautus & Sylla, deux excellēs Senateurs, releguez auparauāt à cauſe de leur vertu. Il eſcrit au Senat, qui ſelon ſa couſtume, approuue non

ſeulement l'acte, mais ordonne des proceſſions. *Apres auoir receu cét Arreſt*, dit l'hiſtoire, *& voyant que toutes ces ſcelerateſſes paſſoient pour actes excellens*, il executa finalement ce qu'il auoit dés long-temps auparauant projetté, mais qu'il n'auoit oſé attenter, de repudier ſa femme Octauia, laquelle meſmes en fin il fit mourir, pour eſpouſer vne garce. Voila le fruict de la ſeruille obeiſſance du Senat, qui en receut auſſi le traittement qu'il meritoit.

Or ſi vne telle laſcheté n'eſt point excuſable en vne domination tyrannique, ou ſoubs vn Prince dominant tyranniquement, il faut aduoüer qu'elle eſt du tout inſouſtenable ſoubs vn bon Prince, qui ne peche que par erreur, & faute de bons aduis. Ce qui faict que i'ay touſiours trouué grãdement eſtrãge la procedure de certains grands perſonnages, gens de grande pro-

a eſté l'aduis de Tacite meſme, d'autant que parlãt de Thraſea, qui ſortit du Senat lors qu'il fallut opiner ſur les lettres de Neron, il adiouſte, *qu'il donna ſubiect par là à ſa ruine, qui enſuiuit depuis; & pour cela ne rẽdit-il point la liberté aux autres*; & toutesfois cela eſt fort eſloigné des termes de noſtre queſtion. Car outre que Thraſea n'eſtoit que ſimple Senateur, qui ne portoit point la parole, auſſi eſt-il vray qu'il en pouuoit eſtre quite pour ne dire mot, ou ne dire qu'vn mot, comme és autres occurrences. Et toutesfois pour cela ie n'eſtime point qu'il euſt beaucoup profité. Car ce ne fut point cet acte-là, mais toute la conſtitution de ſa vie, & la conſideration de ſa vertu entiere, qui le fit puis apres mourir.

Et de faict, Burrus & Seneque en eſchapperent-ils pour auoir nõ ſeulement conniué au parricide de

Neron, mais meſmes y auoir participé? Ils furent ſalariez comme les autres, & à la verité ils le meritoiẽt bien. Car quant à Burrus, l'opinion cõmune a eſté qu'il fut empoiſonné par Neron meſme; & quant à Seneque, chacun ſçait le traictement qu'il receut, indigne à la verité, s'il ne ſe fuſt laiſſé porter à ce maudit conſeil, dont nous auons parlé cy-deſſus, ce qui a entieremẽt noircy & effacé ſes autres vertus. ô que beaucoup plus heureuſe & glorieuſe a eſté la fin de Papinian.

Mais il eſt temps de venir à la derniere eſpece, qui eſt beaucoup plus pernicieuſe, & en laquelle il n'y a rien du tout qui ne ſoit tres-meſchant.

Ie ne veux point parler de ceſte ſorte de gens, que la naïueté de nos peres appelloit iongleurs, & autres ſemblables peſtes, qui font toutesfois aſſez ſouuent leur coup, auſſi

bien que d'autres. Dauid proteſte qu'il n'en ſouffrira vn ſeul en ſa Cour; & nous auons veu depuis peu d'annees vn excellent preſent d'vn grand Prince, qui commande à ſon fils de dreſſer ſa Cour ſur ce model: S'il execute ce commandement, il ſera preſque vnique en ſon eſpece. Ce ſont des ornemens ordinaires de toutes les Cours, & ie crois qu'vn Prince ne croiroit point eſtre Prince, s'il n'en auoit touſiours quelqu'vn prés de ſoy.

Ie ne veux point parler pareillement du vulgaire des Courtiſans, qui croyent que leur profeſſion eſt d'eſtre courtois, c'eſt à dire, ſelon le Calepin de la Cour, d'eſtre complaiſans & agreables, d'appliquer des belles & riches parolles à vn laid & miſerable ſubject, & en vn mot, de tromper officieuſement & gracieuſement ceux

auec qui il y a quelque choſe à gaigner. Ceux dõc de qui i'ai à parler, ſont les Confidens particuliers du Prince & ſes Fauoris, car c'eſt le ſubiect de ce diſcours, & ce ſont auſſi ceux deſquels parle Machiauel, quoy que fort confuſement.

Ie dis donc, que le plus grand vice d'vn Confidẽt, ou d'vn Fauori, qui ſe meſle dãs les affaires du prince, eſt la flaterie. Ie dis plus, que c'eſt vne marque infaillible qu'il a des mauuais deſſeins.

Or quand ie parle icy de flaterie, ie n'entends point parler d'vne complaiſance honneſte, laquelle eſt bien-ſeante, meſmes aux amitiez particulieres, & ſert à l'entretenement d'icelles, beaucoup plus donc en vn ſubiect enuers ſon Prince, à l'endroit duquel il ſe doit comporter auec toute ſorte de reſpect, quelque priuauté qu'il ait prés de ſa perſonne. Ie n'entends

point auſſi que le Confident, ou Fauori doiue dire toutes les veritez à ſon maiſtre, & s'aheurter à tout, qui ſeroit vne indiſcretion, meſmes entre perſonnes priuees. Mais ie dis, qu'il ſe faut donner garde d'impoſer à ſon Prince, & luy imprimer des vanitez ridicules, ou preiudiciables à ſa grandeur, & reputation: & quand il eſt queſtion de choſes importantes, concernans la ſeureté de ſa perſonne, ſon honneur, le bien de ſes grands & importans affaires, il faut chaſſer entierement ceſte peſte, & parler auec vne liberté reſpectueuſe, meſmes quand le Prince eſt traitable & homme de raiſon.

Entre les Fauoris & Confidens de l'antiquité, i'en ay remarqué trois, ou quatre, qui ont excellé en ceſte partie: & leſquels il ſeroit expedient, que ceux, qui rencontrent vne pareille fortune, puiſſent bien

imiter. Ceux-là ſont Hepheſtion, Craterus, Agrippa, & Mecenas.

Chacun ſçait que les deux premiers eſtoient les grands Fauoris d'Alexandre; & les deux autres, les grands Confidens de l'Empereur Auguſte.

Quant à Alexandre, comme il eſt vray que ce Prince, qui auoit eſté ſuſcité de Dieu pour deſtruire le plus grãd & le plus floriſſant Empire de la terre, a excellé en generoſité & grandeur de courage par deſſus tous les autres Princes du mõde; auſſi eſt-il veritable qu'il n'y eut iamais Prince plus ambitieux, & qui à cauſe de ce, ſe ſoit laiſſé aller à des vanitez, non ſeulement plus extrauagantes, mais plus ridicules & pueriles.

Il s'imaginoit qu'il eſtoit fils de Iupiter, & que Philippe n'eſtoit que ſon pere putatif, & vouloit que tout le monde le creuſt ainſi: &

apres auoir faict ſes grandes & admirables conqueſtes, & auoir ſubiugué tant de nations en ſi peu de temps & ſi miraculeuſemẽt, il commença tellement à ſe meſcognoiſtre, & à ſe laiſſer empieter par certains malheureux flatteurs, qu'il fit tout ce qu'il put pour forcer ou obliger ſes gens de luy rendre des venerations extraordinaires, & cõtraires à leur generoſité: dont ils ſe defendirent le mieux qu'il leur fut poſſible: mais il en couſta la vie au Philoſope Calliſthenes, ſoubs vn autre pretexte.

Ie ne doute point qu'en toutes ces entrefaictes Hepheſtion & Craterus ne ſe trouuaſſent bien empeſchez: ie ne doute point auſſi qu'ils ne s'accommodaſſent en quelque choſe: car s'ils en euſſent voulu vſer autrement, ils ſe fuſſent perdus pour neant, & ſans fruict, puis que ceſte maladie eſtoit

ſans remede : mais on ne void point, ny qu'ils ayent eſté autheurs ou inuenteurs de ces flateries, ny qu'ils s'y ſoient meſlez plus auant qu'vn autre : ce qui n'auroit point eſté oublié par ceux qui en ont eſcrit. Car on ſçait que les Fauoris ont ce bon-heur qu'on leur impute ordinairement tout ce qui ſe faict d'extraordinaire: & d'ailleurs l'hiſtoire deſcharge notamment tous les Macedoniens, & charge nommément certains Grecs, qui eſleuoient ce Prince pardeſſus les cieux, & luy peruertiſſoient entierement l'eſprit; & quant à Hepheſtion, la meſme hiſtoire remarque expreſſement, qu'il n'y auoit aucun autre que luy, qui ſe donnaſt la liberté d'admoneſter ce Prince aux occaſions : En quoy il ſe comportoit en telle ſorte, dit l'hiſtoire, qu'il ſembloit bien que ce qu'il en faiſoit eſtoit pluſtoſt par la permiſ-

ſion du Prince, que par entrepriſe, & par authorité que Hepheſtion ſe donnaſt d'en vſer ainſi.

Quant à Agrippa & à Mecenas ils ont veſcu auec Auguſte en extreme familiarité: & encores que ce Prince fuſt l'vn des plus accomplis & des mieux ſenſez Princes qui iamais ayent eſté ſur la terre, ſi eſt-ce qu'il s'eſt ſouuent tres-bien trouué de la liberté, & de la franchiſe de ces deux Confidens, ainſi qu'il le recognut luy meſme apres leur mort, ſe plaignant de n'auoir plus perſõne qui l'aduertiſt & le redreſſaſt aux occaſiõs; comme ces deux-là. Cela eſt teſmoigné par Seneque en vn endroit qui merite d'eſtre conſideré.

Il diſcourt donc au VI. liure des benefices, de la diſette que les Princes ont au milieu de leur grande abondance, d'vne perſonne qui parle à eux veritablement;

& en fin il allegue les paroles d'Auguſte, lequel ayant relegué ſa fille Liuia apres auoir eu aduis de ſa ſale & orde vie, & recognoiſſant la faute qu'il auoit faict d'auoir publié luy meſme vn mal-heur domeſtique, qu'il deuoit pluſtoſt enſeuelir dãs ſa maiſon, s'eſcria *que rien de tout cela ne fuſt aduenu, ſi Agrippa, ou Mecenas euſt encor veſcu.* Surquoy Seneque interpoſant ſon iugement ne craint point de dire, *qu'il ne faut point croire pour cela qu'Agrippa ny Mecenas euſſent de couſtume de luy dire la verité: mais que la façon des Princes eſt, pour blaſmer les choſes preſentes, de loüer celles qui ne ſont plus:* en quoy il fait tort à ce grand prince, & à ces deux ſeigneurs, d'autant à mon aduis, qu'il ſçauoit n'ẽ auoir point vſé ainſi à l'endroit de Neron

Or qu'il leur faſſe tort, cela eſt ſuffiſamment verifié par l'hiſtoire:

laquelle nous apprend auec quelle liberté & frãchiſe Agrippa conſeilla à ce Prince de quitter l'Empire, & rendre la liberté à la republique, & comment Mecenas l'admoneſtoit librement, meſmes lors qu'il le voyoit porté à faire quelque acte faſcheux, tranſporté de cholere, tel que la relegation de ſa fille : dont l'hiſtoire nous donne vn exemple excellent, racontant que ce Prince eſtant vn iour au ſiege de la iuſtice, & ſur le poinct de condamner pluſieurs perſonnes à mort, Mecenas preuoyãt cela, & ne pouuãt approcher de luy à cauſe de la foule du peuple, eſcriuit ces mots en vn morceau de papier, *Leue toy bourreau*, & le ietta dans le ſein d'Auguſte, qui l'ayant leu ſe leua, & quitta le ſiege: & rẽd la meſme hiſtoire ce teſmoignage à ce Prince qu'il ne prit iamais en mauuaiſe part ceſte liberté, ains l'eut grandement agreable,

comme luy eſtant extremement vtile.

Ie pourrois bien encor parler de quelques autres Fauoris & Confidens, qui n'ont point peché en ce vice; mais d'autant qu'ils en ont eu d'autres grands d'ailleurs, ie les laiſſeray-là.

Et quant à ceux qui ſe ſont ſeruy principalement de ce mal heureux moyen pour paruenir à leurs fins; comme pareillement de la calomnie, & autres ſemblables peſtes, il ſera plus à propos d'en parler cy-apres.

CHAPITRE XII.

De la troiziesme partie de la vertu du Miniſtre & Confident, qui eſt le courage.

PAr ce qui a eſté traicté au chapitre precedent, il eſt aiſé de

iuger combien ceſte autre qualité eſt neceſſaire. Car il a eſté remarqué que ce qui retient ſouuent & empeſche de parler auec franchiſe, eſt la timidité & le defaut de courage; la crainte que le Miniſtre a de perdre les bonnes graces du Prince, & d'offenſer des perſonnes puiſſantes; qui eſt vn defaut grandement preiudiciable, & qui rend preſques toutes ces autres belles qualitez inutiles.

Car quelque aduiſé, quelque homme de bien que ſoit le Miniſtre, ou Confident, s'il n'a du courage & de la reſolution, il fera ou laiſſera faire par timidité, ce que d'autres feroient faire: ou feroient eux meſmes par trahiſon & meſchanceté; & non ſeulement il ſe relaſchera, mais meſmes il s'accommodera à des mauuais & pernicieux conſeils, pour ne vouloir courre le hazard d'vne diſgrace;

qui eſt vne laſcheté, ſouuent non moins dommageable, que celle d'vn general d'armee en vn iour de bataille. Il faut que celuy qui a l'honneur d'eſtre employé en ſi grands & importans affaires ſçache, qu'il n'en eſt point digne, & n'y eſt point propre, s'il ne peut auoir le courage de ſe perdre en vn beſoin pour ſauuer ſon Prince, ou ſon Eſtat.

Et quoy ? On fera le procez à vn pauure ſoldat, qui pour huict ſols qu'on luy donne par iour, n'aura point eu le cœur de hazarder ſa vie en vne bonne occaſion, & vn Conſeiller d'Eſtat, vn Confident, vn Miniſtre d'vn Prince, ſur lequel il ſe repoſe d'vne partie de ſes plus importans affaires, & lequel à cauſe de ce il comble de biens & d'honneurs, apres auoir ruiné les affaires de ſon Maiſtre, faute d'auoir parlé, faute de l'auoir aduerty

aduerty, faute de s'eſtre oppoſé à ceux qui le trompoient, ou qui le trahiſſoient, en ſera quité pour dire, que s'il euſt faict autrement, il eſtoit en danger de ſe perdre ſoy-meſme. Cela ne ſe peut ſouſtenir.

Le courage donc que ie requiers en ce Miniſtre, a pluſieurs effects; mais celuy-cy principalement de s'oppoſer genereuſement & vertueuſement à tout ce qu'on voudroit entreprendre contre les droits, l'auctorité, & le ſeruice de ſon Maiſtre; & generalement de procurer de tout ſe pouuoir le bien de ſes affaires, quoy qui en puiſſe arriuer pour ſon regard; à quoy ſe rapporte vne partie de ce que nous auons diſcouru au chapitre precedent. Nous n'adiouſterons qu'vn Mot.

Ie dis donc que celuy qui eſt appellé à ces grandes charges ſe doit reſoudre à toutes ſortes de

disgraces,& à ne desirer la continuation de sa charge & de sa fortune,que dedans le bien des affaires de son Maistre ; en telle sorte qu'il quitte & abandonne plustost sa charge,que de faire chose contraire au seruice du Prince. Ie parle de chose d'importance, & de grande consequence.

Or ceste generosité paroist & se faict veoir principalement lors que le Ministre a à faire à sõ Maistre-mesme, qui luy commande quelque chose que le Ministre cognoist estre grandement preiudiciable au bien de son seruice; Car c'est en ce cas, ou l'on court les grands hazards, & où toutesfois vne desobeïssance respectueuse est beaucoup meilleure, & plus vtile au Prince, qu'vne complaisance pernicieuse; tesmoin la response que fit Monsieur le Chancelier Oliuier, lors qu'on le pres-

ſoit de ſeeller les lettres de l'exẽption du Duché de Bar; & la grande reſiſtance que fit feu Monſieur le Chancelier de Chiuerny lors qu'il fut queſtion de ſeeller les lettres d'vn certain gouuernement.

Mais entre tous les exemples de generoſité en telle rencõtre d'affaires, ie n'en trouue point, à mon iugement, de plus illuſtre, que celuy du Seigneur de la Tremoilles lors qu'il traita auec les Suiſſes, sãs charge & ſans cõmiſſion du Roy ſon Maiſtre.

Ce Seigneur viuoit en reputation d'vn des plus vaillans & des plus aduiſez chefs d'armée de sõ temps. Mais i'oſe dire que la gloire de ceſt acte & de ceſte compoſition ſurpaſſe tous ſes plus hauts & plus glorieux faicts d'armes.

Les affaires du Roy eſtans lors

en fort mauuais eſtat, vne groſſe nuée de Suiſſes vint fondre ſur la Bourgongne, & inueſtir Dijon. Monſieur de la Tremoille recognoiſſant l'importance de ceſte ville, & que ſi elle venoit à ſe perdre, il n'y auoit plus rien qui pût arreſter ceſte puiſſante armée, & l'empeſcher d'aller iuſqu'à Paris, & iugeant d'ailleurs qu'il n'y auoit aucun moyen de defendre ceſte place; pour coniurer vn tel orage, il entreprit la choſe la plus hardie; & en ce faiſant teſmoigna la plus fidele deuotion au ſeruice de ſon Prince, dont l'hiſtoire face mention. Car ſans attendre aucun commandement ny commiſſion du Roy, il traita auec les Suiſſes; s'obligea de leur donner ſix cens mil eſcus dedans vn certain temps, & de faire renoncer par le Roy à ſes pretẽſions ſur le Milannois; & pour ſeureté de ces con-

uentions, il leur dõna tels oſtages qu'ils voulurent.

Si Prince fut iamais offenſé, ce fut le Roy entendant ceſte compoſition, entant principalement que par icelle on luy arrachoit ſes pretenſions ſur le Milannois, qu'il auoit ſi fort à cœur; Et toutesfois il recognut apres par le iugement de tout le monde vniuerſellemẽt, que iamais perſõne ne l'auoit ſeruy, ny ſon Eſtat plus vtilemẽt, ny plus à propos; & que ſans cette compoſition le Royaume couroit fortune, en l'eſtat qu'il ſe trouuoit lors.

Monſieur de la Tremoille ayma mieux prendre le hazard de tomber en l'indignation du Roy, & de ſe perdre entierement, que de laiſſer perdre les affaires de ſon Maiſtre & de ſon Royaume.

Or quand ie parle de courage, ie n'entends point parler d'vne

brutalité & ferocité effrenée, que quelques vns veulent faire paſſer pour generoſité & haulteur de courage. Ie parle d'vn courage bien reglé, qui ſe cognoiſtra, non par des parolles & procedures inſolentes, mais par des effects genereux, & ce aux occaſions & rẽcontres importãtes. Car vouloir hurter la volõté du Prince à tout propos, ce ſeroit non ſeulement vne indiſcretion, mais quelquesfois auſſi vne irreuerence. C'eſt choſe que l'on ne doit faire, ſinon pour vn coup de partie, & par vn homme qui eſt biẽ aſſeuré de ſon baſton.

Ce fut la faulte que fit le Chancelier Poiet lors qu'il refuſa ſi rudement de ſeeller les lettres, qui donnerent ſubiect à ſa diſgrace & à ſa ruine. Car outre qu'il en auoit ſeellé infinies autres de beaucoup plus grande conſequence, auſſi il

s'eſtoit cõporté en telle ſorte en ſes autres actions, qu'il eſtoit aiſé de iuger que ce n'eſtoit point tãt le zele de la Iuſtice, que ſon intereſt particulier, qui luy auoit faict rejetter celles-là, & ce meſmes auec des paroles arrogantes, dõt il offenſa la Royne de Nauarre. Voila donc pour ce qui concerne les deportemens du Miniſtre enuers le Prince.

Quant aux grands de l'Eſtat, ie recognois qu'il eſt fort difficile à vn homme de bien & fidel à ſon Maiſtre de ſe comporter en telle ſorte, qu'il les puiſſe toujours contenter, & ſe garantir de leur indignation. La pluſ-part de leurs deſſeins ont leur object ſur les affaires du Souuerain. Ils ne peuuẽt aſſouuir leur ambition ou leur auarice ſans la diminution de la grandeur du Prince, ou de ſes finances, ou ſans l'oppreſſiõ de ſes

ſubiects. Que fera vn homme de bien la deſſus? Le Duc de Bourgongne veut que Nouiant luy face donner vne grande ſomme de deniers des coffres du Roy. Nouiant faict reſpõſe que cela ne dépẽd point de luy, mais du Roy & de ſon Conſeil. Le Duc de Bourgongne luy fait faire ſon procez, & le faict chaſſer de la Cour. On demande aduis au Cardinal de Laon touchant l'eſtabliſſement des affaires; il eſt d'aduis que le Roy Charles VI. doit prẽdre luy meſme le gouuernemẽt, & en décharger ſes Oncles; aduis ſalutaire & fidel, mais qui couſta la vie au Cardinal. Le Chãcelier de Moruilier s'acquite courageuſement de la commiſſion qui luy eſt donnée vers le Comte de Charolois. Il en perd puis apres les ſceaux pour le bien de la paix, ou pour leurrer ceux qui auoient faict les

mauuais. Et tant d'autres qui ſont tombez en de bien plus grãds inconueniens pour auoir ſeruy leur Maiſtre fidelement & courageuſement. Tout cela eſt vray. Mais pourtant ne faut il point abãdonner ſon deuoir, ny trahir les affaires du Prince. Il faut entrer à ſon ſeruice auec ces conditions ; & quiconque n'a la reſolution de paſſer par toutes ces eſpreuues, il n'a point de courage que nous requerons.

Il faut donc que le Miniſtre que nous deſcriuons, ait la vertu & la reſolutiõ de reſiſter à toutes ces tentations, mais auec reſpect & modeſtie. Car il doit prendre garde de demeurer touſiours dãs les bornes du deuoir, & de rendre aux Princes & aux grands l'honneur qui eſt deub à leur qualité, lors qui ferme la porte à leur ambition ou auidité. Vous pouuez

bien ſeruir voſtre Maiſtre sãs outrager ſes proches, cõme fit Enguerrand de Marigny. Cela n'eſt point courage, mais orgueil & inſolence, qui eſt vn des eſcueils de ceux qui ſont dans la confidence, ou en faueur, ainſi que nous dirõs cy-apres.

Et icy il faut bien garder de ſe laiſſer ſurprẽdre par certaine ſorte de gens, qui ſont extremement dangereux ; ce ſont gens qui ne parleront que de courage auec vn ton hardi, & vne parolle aſſeurée; qui ſe monſtreront non ſeulemẽt reſolus, mais violens à entreprendre quelque choſe extrordinaire; qui feront mourir tout le monde, & n'en ſauueront vn ſeul de ceux qui piſſent contre la parois : mais prenez bien garde que ce ne ſoit vn courage flateur; vn courage de gens qui feront merueilles où il n'y aura rien à craindre pour eux:

qui tuerõt tous ceux qui ne ſe defendront point, & qui pis eſt, qui vous ietteront dans les perils ſi le cas y eſchet, & s'il n'y a rien à perdre pour eux; & ſerõt les premiers apres qui ſe mocqueront de vous. Ce ſont gens qui ordinairement changent de langage & de deuotion, ſelon que le temps changẽt, cõme les laquais qui changent de liurées en changeant de maiſtres. Ces gens font ſouuent de grands maux. Nous en dirons quelque choſe ſur le chapitre ſuiuant.

CHAPITRE XIII.

La derniere partie concernãt la prud'hommie du Miniſtre & Cõſeiller particulier du Prince, qui eſt d'eſtre exempt d'auarice & d'ambition.

REſte la derniere partie, & qui n'eſt point la moins impor-

tante. Car vous verrez des hommes tres-habiles & tres-aduiſez, & qui d'ailleurs ont quelque eſpece de deuotion, & de vertu, qui toutesfois ne ſont point aſſez puiſſans pour reſiſter à la tentatiõ d'argent, ou d'hõneurs, & ſe laiſſent prendre par-là. C'eſt vn eſcueil ou ceux qui s'eſtoient ſauuez des autres, ſe perdẽt ordinairement.

Et toutes-fois nous ne nous eſtendrons point ſur ce ſubiect; tant à cauſe que nous auons traité amplement des mauuais effects de ces deux paſſions ſur le chap. xvi. que dautant auſſi qu'en remarquãt cy-apres les principales fautes des gens de ceſte qualité, nous trouuerons qu'elles découlent preſques toutes de ces deux ſources.

Or quand nous parlons d'vn homme denué d'auarice & d'am-

bition, nous en parlõs ciuilemẽt. Car nous ne nous figurons point quelque Sainct qui ait renoncé au monde. Vn homme de ceſte humeur ne ſe iettera point en la Cour, ny aux affaires; mais nous parlõs d'vn hõme qui n'eſt point dominé ny trãſporté par ces deux paſſiõs. Car celuy qui en eſt poſſedé, il n'y a riẽ qu'il ne face pour les contenter. Il fouragera tout; il vendra tout; il brigandera tout; il attrapera tout; toutes les finances, toutes les charges, tous les offices, toutes les dignitez, & en ce faiſant remplira tout de meſcontentemens, de plaintes, de troubles, & de deſolations, ainſi que nous monſtrerons plus particulierement cy-apres.

Et neantmoins il eſt bien difficile de ſe garantir de ces deux peſtes en vn Eſtat, ou les dignitez ſont aſſubiectties à l'argent, & ou

ceux qui viuent ſans dignitez, ſont dans le meſpris & ſoubs l'oppreſſion.

Car il n'y a perſonne qui ne deſire ſe tirer de la poudre & de l'abiection ; & cela ne ſe pouuãt faire ſans grande quatité d'argent, il en faut auoir par quelque moyen que ce ſoit ; & depuis qu'vne fois ceſte faim canine a ſaiſi vn hõme, il eſt bien mal-aiſé de l'en guarir ; outre qu'il ne peut pouruoir à ſa poſterité que par là. Mais c'eſt vne plainte qui a eſté faicte cy-deuant aſſez au long.

CHAPITRE XIV.

Examen de la troiziesme qualité du Miniſtre & Confident du Prince.

LA troiſieſme qualité que ie requerois au Miniſtre & Conſeiller particulier du Prince, eſt

qu'il ſoit bien affectionné au Prince; qu'il ayme ſon Eſtat, & la forme du gouuernement : Et ie ne requiers point ces parties en vn Confidẽt d'vn Prince ſans ſubiect.

Car il y a des hommes, qui auront toutes les parties que nous auons remarquées és chapitres precedens, leſquels neantmoins n'affectiõneront point la perſonne du Prince, ou la forme du gouuernement. Ce qui aduient par diuers accidens.

Entre autres, ſi vn homme, ou qu'elqu'vn des ſiens a eſté outrageuſement offenſé par le Prince, il y peut auoir du peril à ſe ſeruir de luy en choſes de telle importãce. Car l'eſprit de l'homme eſtant porté à la vengeance, & la haine s'eſtant vne fois imprimée en vn eſprit, c'eſt grand merueille, ſi elle ne trouue moyẽ de faire ſon effect. Et encores que cela ne

ſoit point perpetuel, & qu'il ſe trouue des gens qui ne ſe reſſentent point de ces iniures, ſi eſt-ce que c'eſt choſe caſuelle. Or nous auons remarqué ſouuẽt que pour prẽdre vn aduis aſſeuré, il ſe faut touſiours attacher à la regle, ſi pour des grandes conſiderations on n'eſt contraint de s'en departir.

C'eſt la ſottiſe que firent les Egyptiẽs ayãs appellé à la Monarchie Nicoſtris apres auoir tué sõ frere, dõt elle ſe vẽgea ainſi qu'il appartenoit, & témoigna qu'elle ſe reſsẽtoit beaucoup plus de l'offenſe qu'elle auoit receuë par le meurtre cõmis en la perſonne de ſon frere, que du bõ office qui luy auoit eſté faict en luy mettant le ſceptre en main.

Ce fut pareillement vne des fautes du dernier Duc de Bourgongne, de s'eſtre confié à Cam-

pobache apres l'auoir outrageuſement offenſé ; dont il ſe ſceut bien venger deuant Nancy, où il vendit ce Prince.

Peu s'en falut auſſi que Coſme de Medicis, quoy que tres-ſage & tres-auiſé Prince, ne reſſentiſt les meſmes effects de la trahiſon de Pãdolphe Pucci, qui eſtoit en ſes bonnes graces plus que ſeigneur de Florẽce, & auoit receu toutes ſortes de teſmoignages de ſon affection ; mais qui n'eurent point tant de pouuoir ſur ſon eſprit, que le déplaiſir d'auoir eſté autresfois empriſonné ſecrettement de ſon ordõnance ſur vn faux ſoupçõ ; ce qui luy entra ſi auãt dãs l'ame, que le plus grand fruict qu'il taſcha de tirer de la grãde priuauté qu'il eut puis apres aupres de ce Prince, fut de trouuer moyẽ par là de l'aſſaſſiner ; ce qu'il euſt faict, ſi la coniuration n'euſt eſté deſcouuerte.

Et toutesfois Herodote remarque que les Perſes ne faiſoient point de difficulté de ſe ſouſmettre à ceux de qui ils auoiẽt depoſſedez les parens, dont ie ne ſçay s'ils ſe ſont bien trouuez.

Quoy qu'il en ſoit, le Religieux Aimoinus a eu raiſon de blaſmer nos ancétres, de ce qu'apres auoir expulſé le Roy Childeric, fils de Merouée, ils appellerẽt Gille Patrice Romain pour les dominer: Car que pouuoient-ils eſperer d'vn homme, à qui ils auoiẽt faict la guerre ſi rudemẽt? ils n'en pouuoient attendre autre traictemẽt que celuy qu'ils receurent.

C'eſt ſur ce pied que les ſages Romains prirent leur reſolution de ne commettre charge quelcõque à aucun de ceux qui portoiẽt ſeulement le nom de Tarquin, quoy que recognus tres-affectiõnez à l'Eſtat preſent.

Ie ſçay, comme i'ay deſia dict, qu'il eſt aduenu quelquesfois que ceux qui auoiẽt eſté offẽſez n'ont point laiſſé de biẽ faire: mais cela eſt irregulier, & y auoit d'ailleurs des particularitez, qui ne ſe rencontrent point touſiours.

Or ce que ie dis n'eſt point, qu'il les faille exclure de toutes les charges; tant s'en faut; car pour appaiſer & rappeller ces eſprits vlcerez, quãd on ne les veut point perdre, il leur faut faire toute ſorte de bõs traictemens: mais il y a moyen de leur bien faire, ſans leur commettre les premieres charges, qui sõt celles, deſquelles nous parlons.

Il y a d'autres gens qui ſont nourris en ie ne ſçay quelle haine particuliere contre le Prince, ou contre la Monarchie, & quand ils ſont recognus, c'eſt grande ſimpleſſe de leur confier ces grandes charges, où il eſt beſoin de gens

grandement fidels & bien affectionnez.

Ce fut la faute que fit M. Antonin le bon & ſage Empereur, de laiſſer à Auidius Caſſius ce puiſſant gouuernement & cette groſſe armée dõt il ſe ſeruit pour ſe ſouſleuer cõtre luy, quoy que ce Prince euſt eſté aduerty par ſon frere Vertus, & autres, de la mauuaiſe affection que cet homme luy portoit, & de la haine qu'il auoit perpetuellement couué contre la Monarchie, haine familiere & hereditaire, cet Auidius Caſſius eſtant deſcendu d'vn des chefs de la coniuration contre Iule Ceſar.

Or s'il y eut iamais ſiecle, auquel on ait deu prendre garde à cela, c'eſt celuy ou nous ſommes; & en voicy la raiſon.

La diuerſité des religions a tellement diuiſé les eſprits en la

plus part des Eſtats de toute la Chreſtienté, que de là ſont nées infinies factions, toutes tres-pernicieuſes & tres-dangereuſes. La queſtion ſera ſi vn homme qui a eu part dãs ces factions, *pour auoir eſté nourry & s'eſtre habitué dans la doctrine qui les auoit formées*, ſera propre à ſeruir le Prince, contre lequel ces factions ſe ſont ſouſleuées, en la qualité dõt nous parlons. Ie ne parle point de ceux qui n'ont faict que cõme paſſer par ces factiõs, ſoit par quelque neceſſité ſoit par quelque rencontre d'intereſts, ou autre ſemblables cauſes; mais de ceux qui s'y ſont iettez, & y ſont demeurés à cauſe de la factiõ meſme, & comme la trouuãs iuſte & legitime, ſurquoy il ſemble n'y debuoir point auoir de difficulté, attendu meſmes ce que nous auons deſia traité au premier liure.

pour la seureté & continuation de la paix publique qu'il ne reste aucune trace de ces diuisions, pourquoy exclura-on des charges & des dignitez ceux qui auroient esté cy-deuant engagez dans ces factions?

Ce n'est point ce que nous disputons; il n'est point question des charges & des dignitez en general; mais de quelques charges particulieres, des plus grandes & des plus eminẽtes, & qui ont leur exercice dans le maniement plus secret ou plus important des affaires du Prince. Or que ces charges requierent vne fidelité tres-asseurée & tres-approuuée, i'estime que personne ne le reuoquera en doute. Et cela estant, c'est à ceux qui sont de contraire aduis, de monstrer que ceste fidelité si exquise se puisse trouuer en des gens qui tiennent la doctrine d'où naissent

ces rebellions.

Ouy; Mais les factions de ceſte eſpece ont ordinairemẽt quelque ſorte d'apparence, qui peut ſurprendre les plus gens de bien. Car ſi on croit que la religion s'en va perduë, qui eſt l'homme de bien qui n'embraſſe le party qu'il eſtimera trauailler à la manutention de la religion ? Certes le tẽps nous a deu aſſez deniaiſer, & aſſez inſtruire à ne point faire eſtat d'vne telle obiection.

Car tant s'en faut que cette excuſe puiſſe tomber ſoubs aucune conſideration, qu'au cõtraire elle rend vn homme de ceſte qualité, incapable de toute incapacité d'vne telle charge.

Nous auons remarqué cy-deſſus que la premiere partie de ce Miniſtre, eſt d'eſtre grandement entendu en ce qui concerne ſa charge. Et s'il ſe braſſe quelque party,

party, quelque coniuration, ſoubs pretexte de religion, il n'aura point aſſez de ſuffiſance ny de perſpicacité pour en deſcouurir & recognoiſtre l'erreur? C'eſt, peut-eſtre, l'ignorãce la plus preiudiciable de toutes.

Car en autres affaires on ſe peut inſtruire, on peut changer d'aduis, mais en ce qui concerne la deuotiõ, il y en a peu qui changent. Il faut du temps & de la ſcience, & n'eſt point aiſé d'effacer de l'eſprit d'vn homme ce que la ſuperſtition y a empreint. C'eſt vne maladie qui eſt dans les eſprits, vne corruption qui eſt dans l'ame, & de laquelle on void peu de gens qui gueriſſent, meſmes quand elle eſt inueterée; Il n'y a perſonne qui croye eſtre plus ſain, que ceux qui couuent ceſte peſte, tant s'en faut qu'ils penſent à y chercher des remedes.

Or quant aux effects de la ſuperſtition, nous auons mõſtré en ſon lieu

quels ils ſont, combien ils ſont horribles, prodigieux, monſtrueux: Nous auons monſtré qu'il n'y a lien quelconque de ſang, de parenté, d'alliãce, de biẽ-faits, qu'elle ne viole. Ces factions meſmes dont nous parlons, nous doiuent auoir aſſez fait cognoiſtre, qu'il n'y a deuoir de pieté, de charité, d'obeyſſance, ny reſpect quelconque des puiſſances ſuperieures eſtablies de Dieu, qu'elle ne foule aux pieds. Et puis nous croirons qu'vn homme qui en a eſté infecté, & qui couue encor en ſon ame la cauſe de cette infection, ſera propre à manier les grãds affaires de ſon Prince, qu'en cela il apportera l'affection & la fidelité à laquelle il eſt obligé; Diſons tout au rebours; Que ſi les deſſeins de ſon Prince ſont cõtraires à ſon humeur, il croira faire vn œuure meritoire de les trauerſer; vn ſacrifice agreable [illegible] de trahir ſon Maiſtre & de

ſeruir ſon ennemy, ſi ſon imagination le porte à croire que ce ſoit le bien de la religion. Ie vous laiſſe à iuger ſi François 1. & Henry 11. euſſent eſté bien ſeruis par vn Miniſtre de ceſte trempe, és correſpondãces qu'ils auoient auec les Proteſtans d'Allemagne contre l'Empereur Charles v. leur ennemy commun.

Or ſuyuant ceſte regle, i'eſtime que c'eſt vn erreur tres-grand d'employer en telles charges des gens de la qualité de ceux, dont nous auons traité ſi amplemẽt ſur les ch. 3. & 11.

Ce n'eſt point que ie les vouluſſe exclure entierement de toutes ſortes d'affaires, comme i'ay dict en ces endrois-là; Mais de les employer auſſi en tout, ce ſeroit tomber aux inconueniens que nous auons remarqué fort au long, & deſquels i'eſtime qu'il ſera bon de ſe rafraiſchir icy la memoire.

Ie preuois que quelques-vns

moins de temerité d'entreprendre la defenſe des actions de ce grand Prince, qu'il y a d'outrecuidance d'y oſer trouuer à redire) mais pour conuaincre l'erreur de ceux qui en grommelent.

On dit donc que ceſte election hurte directement noſtre regle, tant à cauſe que ces gens eſtans d'vne religion contraire à celle du Prince, il y a apparence que leur affection n'eſt point ſi entiere à ſon ſeruice qu'elle deuroit eſtre, qu'auſſi dautant que leur humeur ſemble eſtre pluſtoſt portée à la Democratie, ou à l'Ariſtocratie, qu'à la Monarchie. Voyons s'il y a quelque choſe à dire là deſſus.

Mais premier que d'entrer plus aduant en matiere, il faut que ie ſupplie ceux qui prendront la peine de ietter l'œil ſur ce diſcours, de ne point precipiter leur iugemẽt, mais le ſuſpendre & l'arreſter iuſques à la

fin. Mon intention n'eſt point d'eſcrire vne Apologie pour ces Meſſieurs, ny de diſſimuler ce que i'eſtimeray eſtre à deſirer en leurs deportemens.

Premierement donc, quant à ce qui concerne l'affection qu'ils doiuent auoir au ſeruice du Prince, c'eſt choſe que nous auons amplement traittée au premier liure ſur le ſubject de la faction des Guelfes & des Gibelins, ou nous auons examiné l'opinion commune, qui veut que comme la profeſſion d'vne meſme religion conjoint aucunement les eſprits, qu'auſſi la diuerſité les ſepare & les aliene ; d'où on veut conclure qu'il eſt difficile que le Prince puiſſe embraſſer ceux qui ſont d'vne religion contraire à la ſienne d'vne pareille affection que les autres ; Et que ſes ſubiects de religion contraire ayent vne pareille deuotion à ſon ſeruice, que ceux qui ſeruent

Dieu de la meſme ſorte que luy, Surquoy nous auons fait pluſieurs obſeruations, dont il ſera bon de ſe reſouuenir en cet endroit.

Nous ne dirons donc qu'vn mot ſur ce ſubiect; Que ſi la religion cõtraire à celle du Prince, n'eſt point contraire à ſa domination, ny à ſon auctorité, & ſi elle ne lie point le Miniſtre de correſpondance ou d'intelligence auec d'autres puiſſances; en ce cas tant s'en faut que l'on doiue auoir mauuaiſe opinion de ce Miniſtre ayant les autres parties requiſes, qu'au contraire il ſemble que ceſte diuerſité meſmes l'obligera de prendre garde de plus prés à ſes actions, comme eſtans plus ſoigneuſement veillées, & plus curieuſemẽt obſeruées; Et de faict nous voyons que des Princes, quoy que Payens & Idolatres, n'ont point fait de difficulté de confier leurs affaires à des Miniſtres Iſraëlites, d'ou i'infere,

Mais si le Ministre tenoit vne doctrine qui enseignast de douter de la Puissance du Prince qui est de cõtraire religion, & l'obligeast à recognoistre vne autre puissance superieure qui le pûst assuiettir à choses contraires au deuoir du subiect enuers le Prince, en ce cas il y auroit à penser, & serions aux termes qui ont esté traictez és liures precedẽs.

Quant à l'autre poinct, ie sçay que ce n'est point d'auiourd'huy que l'on accuse ceux, de qui nous parlons, d'auoir de l'inclination à la Democratie, ou à l'Aristocratie, & ce qui confirme quelques vns en ceste opinion, est tant leur police Ecclesiastique, que l'exemple des Cantons de Suisse, des Estats des Pays-bas, & de la Rep. de Geneue.

Quant à leur police Ecclesiastique il est vray qu'en ce Royaume, & en plusieurs autres lieux, elle est entierement esloignée de la Monarchie

ſpirituelle de l'Egliſe Catholique. Car le moindre Miniſtre & Predicateur s'eſtime autant que le plus habile, & preſide à ſon tour en leurs aſſemblées auec les meſmes prerogatiues que les autres; ce qui eſt purement Democratique. Mais ie vois que pour fonder ce deſordre ils ſe ſeruent des paſſages de l'Eſcriture ſaincte qui diſtinguent les Eſtats Politiques des gouuernemens Eccleſiaſtiques. *Principes gẽtium dominantur eorum, non ita erit inter vos*, & par ce moyen reiettant le gouuernement Monarchique de l'Egliſe, ils l'eſtabliſſent dans le monde.

Auſſi auons nous veu qu'en toutes les guerres qu'ils ont entrepriſes ou ſouſtenuës ils ſe ſont perpetuellement aſſuiettis au commandement de quelque Grand, d'vn Prince du ſang, d'vn autre ſoubs luy. Et auſſi y auroit-il apparence que la Nobleſſe, qui a la naiſſance & la ma-

nutention de ſa qualité dedans l'exiſtence de la Monarchie, pûſt s'aſſuiettir à des gouuernemens populaires, qui ſont les fleaux de la Nobleſſe?

Quant aux exemples que l'on allegue, ie ne vois point qu'ils ſoyent ſi puiſſans que l'on s'imagine.

Et Premieremẽt, quant aux Cantons de Suiſſe, ils eſtoient Cantons pluſieurs ſiecles auparauant qu'on euſt ouy parler de Luther ny de ſes ſectateurs; & y auoit bien deux cens ans ou plus, qu'ils auoient ſecoué le ioug, quand on commença à parler de reformation pour le faict de la religion; ce qui faict que l'on ne peut attribuer cet eſtabliſſement Democratique au changement de la religion; de tant moins meſmes, que pluſieurs de ces Cantons ſont Catholiques.

Pour ce qui cõcerne les Eſtats des Païs-bas, il n'y a perſõne qui ne ſça-

che quelle eſtoit la forme du gouuernement de tous ces païs-là des auparauant ce grand changement. C'eſtoient Prouinces voirement ſubiectes, mais Prouinces d'Eſtats, & qui au ſurplus n'ont priſes la forme de Republique, que lors qu'elles y ont eſté entierement contraintes, & qu'elles n'ont peu faire autrement ; teſmoin l'election qu'elles auoient faict de Monſieur le Duc d'Anjou.

Quant à la Repub. de Geneue, il eſt vray que le changemẽt de Religion a acheué d'aneantir le droict que l'Eueſque pretendoit ſur ceſte Cité ; mais on ſçait les pretenſions que ces gens auoient de tout temps contre leurs Comtes & contre leurs Eueſques, pour leur liberté.

I'eſtime donc qu'il n'y a point lieu de ſouſtenir que ceſte religion ſoit contraire à l'Eſtat Monarchique. I'ay voulu voir leurs liures ſur ce

subiect,& n'ay rien trouué qui m'ait peu induire à auoir ceſte croyance. Car quant à ce que deux ou trois ont eſcrit de leur mouuement particulier, ie ne fais point eſtat de cela, ie regarde au gros & au general. Et auſſi, combien de Royaumes, combien de Principautez void-on, ou cette religiõ eſt eſtablie ſans aucune diminution de l'auctorité ſouueraine du Prince & du Monarque?

Ouy, mais en tout cas, ils ſont factieux, & partant il n'eſt point aiſé de preſumer qu'vn homme imbu de leur doctrine, & qui en faict profeſſion, puiſſe ſeuir auec la fidelité qui eſt requiſe, vn Prince Catholique. Il aura touſiours quelque bonne penſée pour ceux de ſon party. Voicy le grand point, qui doit eſtre aucunement approfondy.

Quant au blaſme de faction, nous en auons deſia dit quelque choſe au premier liure, & ie ne ſerois point

marry que ces Meſſieurs euſſent dequoy s'en bien defendre ; mais ſi faut-il dire ce qui en eſt. Car il eſt vray qu'ils ſe ſont ſouſleuez à diuerſes fois ; qu'ils ont ſurpris, pris, & forcé infinies places dans le Royaume ; qu'ils ont donné des batailles, meſmes à la veuë de leur Roy & de ſa ville capitale ; qu'ils ont pris ſes deniers, leué ſes tailles ; cotizé ſes ſubiects, & faict beaucoup de maux, qu'on ne ſçauroit excuſer nonobſtant tous les deguiſemens qu'ils taſchent de trouuer dans la neceſſité de leur defenſe. Mais ils diront qu'il en faut demeurer là, & qu'on ne doit point paſſer plus auant.

Car qu'ils ayent iamais eu deſſein ſur l'Eſtat, ny contre la perſonne du Prince, c'eſt choſe qu'ils ont perpetuellement deniée, & ſouſtenu que ces crimes leur auoient eſté impoſez par gens qui les vouloient rendre odieux, & excuſer les procedu-

res extraordinaires, dont ils auoient vſé à leur endroit. Et à la verité, ſi on iuge de leurs deportemens ſans paſſion, on trouuera que leurs fautes ont eſté pluſtoſt fautes d'infirmité, que d'vn meſchant deſſein & pourpenſé. Ils ſe ſont laſſez de ſouffrir les feux, les gibets, les proſcriptions, les exils & pertes de leurs biens; ils ont creu que ces mauuais traitemens leurs eſtoient ſuſcitez, ou du moins eſtoient enuenimez par la haine artificieuſe de gens qui ſe vouloient rendre agreables à leurs deſpens, & qui ſoubs pretexte de zele à la religiõ Catholique couuoient vne grãde faction; quelques vns des Princes auoient la meſme opinion qu'eux, & eſtimoient que l'Eſtat couroit fortune, s'il n'y eſtoit pourueu. Ces pauures gens courus, chaſſez, deſolez ſe ioignent à eux; ils euſſent mieux faict d'attendre le ſecours des Cieux, au

lieu de ietter les yeux vers les montagnes ; mais ils n'ont point eu assez de constance, ny assez de patience; & toutesfois on void bien que ce qu'ils ont faict, ils l'ont faict aucunement à regret & à contre-cœur. Car leur a on accordé vn presche, leur a-on donné quelque asseurance, ou simplement quelque esperance de pouuoir viure à l'aduenir en liberté de conscience, ils ont licentié leur armées, renuoyé les estrangers qu'ils auoient appellés à leur ayde ils ont mis les armes bas ou mesmes ils les ont tournées contre ceux, qui estans venus à leur secours, vouloient conseruer quelque chose du butin. Cela estant, ces Messieurs s'escrient, & soustiennent que c'est abuser du mot de faction de leur vouloir attribuer, que toute faction tend à entreprendre, à troubler la paix & le repos public, & qu'à parler proprement on ne peut appeller

des gens factieux, qui ne font party que pour leur ſeule conſeruation. Mais quoy qu'il en ſoit, il y a à redire en cela, & de faict les plus ſimples & les plus innocens d'entre eux l'ont ainſi recogneu, ie n'en allegueray qu'vn exemple.

Le Duc de Sauoye en l'an 1560. fit commandement aux habitans des vallées de Luſerne, & d'Angrongne, & autres voiſines, reliques des anciens Vauldois, de ſe departir de leur opinion, & retourner au giron de l'Egliſe. Pour n'auoir voulu obeïr à ceſte ordonnance, quelques vns de leurs Predicateurs furent bruſlez à petit feu, pluſieurs autres, partie executez à mort, partie enuoyez aux Galeres; & pour en exterminer du tout la race, le Duc enuoya vne eſpece d'armée conduite par le Comte de la Trinité. Ces pauures gens demandent aduis à leur Conſiſtoire de ce qu'ils

auoient à faire. L'aduis des Miniſtres de Luſerne & d'Angrongne fut que l'on ne pouuoit prendre les armes contre ſon Prince, meſmes pour defendre ſa vie : & apres auoir celebré vn ieuſne ſolemnel, ils ſe reſolurent de ſe retirer és montagnes & cauernes, y tranſporter tout ce qu'ils pourroient, & là attendre la grace de Dieu. Ie ſçay bien qu'il y eut quelques Predicateurs des autres vallées qui furent de contraire aduis, & qui remonſtrerent à ceux de Luſerne & d'Angrongne, qu'en vne telle extremité, & eſtant queſtion, non ſeulement de defendre leur vie, mais meſmes de garantir leurs femmes & leurs enfans des horribles calamitez qui les menaçoient, il eſtoit loiſible de prendre les armes, attendu meſmes que ce qui ſe faiſoit n'eſtoit point tant du mouuement de leur Duc, ainſi qu'ils diſoient, qu'à la pourſuite & per-

ſuaſion du ſainct Siege. Ie ſçay auſſi que finalement ils ſe defendirent, nonobſtant la reſolution des Predicateurs de Luſerne & d'Angrongne. Mais comment ?

Ils ſe retiroient aux cauernes & montagnes, ſuiuant leur deliberation. Ils y tenoient leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pouuoiẽt emporter de leurs biens ; nonobſtant cela ils voyent qu'on les pourſuit, que les troupes du Comte de la Trinité taſchent de gagner la montagne d'Angrongne ; quelques vns de ces pauures gens armez de fondes & d'arbaleſtes, & fort peu d'arquebuſes, ſe mirent en deuoir d'empeſcher l'entrée de ces gens, dont il y en eut pluſieurs tuez à diuerſes eſcarmouches ; ſi que le Comte de la Trinité fut contraint pour euiter la perte de ſes gens, d'auoir recours aux artifices, & d'enuoyer quelques vns à ces miſerables gens pour

les endormir de belles parolles, & les asſeurer de la clemence & bonne volonté de leur Prince, nonobſtant les pourſuites que ſa Sainɛteté faiſoit à l'encontre d'eux, & que ſon Conſeil fuſt d'aduis de les exterminer entierement ; ainſi qu'il recognoiſſoit, afin de perſuader ce qu'il vouloit plus facilemẽt : à quoy ces bonnes gens, qui n'entendoient point encor ces ruſes, adiouſterent foy, & eſtoient preſts de faire tout ce que l'on deſiroit d'eux : mais le Comte cependant faiſoit aduancer ſon armée: ce qu'ayant eſté deſcouuert, & quelques vns viuement repouſſez, le Comte ne laiſſa de les amadoüer en telle ſorte qu'il leur perſuada de quiter les armes, & les mettre és maiſons de leurs Syndics, & là deſſus fit dicter luy meſme vne forme d'accord, par lequel ils ſe ſouſmettoient *à rendre toute obeiſſãce deuë au Duc leur Prince ſouuerain,*

auquel ils enuoyerent des Deputez pour luy DEMANDER PARDON touchant le port d'armes faict en extreme neceſsité.

Ouy, mais apres cela ils ne laiſſerent de bien battre encor les troupes du Comte de la Trinité. Il faut ſçauoir comment.

Ces bonnes gens s'eſtans laiſſez perſuader par le Comte de la Trinité de faire tout ce qu'il deſiroit d'eux, ayans non ſeulement quité leurs armes, mais icelles miſes és lieux qui leur auoient eſté ordonnez, ayans enuoyé leurs Deputez à leur Duc pour luy faire toutes ſortes de ſubmiſſions & luy demander pardon, le Comte au lieu de leur faire le traitement qu'il leur auoit promis, ſe ſaiſit de tous les paſſages, fit diuerſes fortereſſes, & y laiſſa des garniſons qui exercerent les cruautez les plus horribles dont l'hiſtoire ancienne

face mention. Le Duc animé par certains boutefeux qui eſtoient prés de luy, & par ſon Conſeil, baſfoüa ces pauures Deputez, & leur fit toutes ſortes de mauuais traictemens; tellement que ces gens eſtans au deſeſpoir, & voyans leur ruine entiere coniurée, ils s'vnirent tous enſemble, & auec l'aſſiſtance de quelques pauures bannis du Dauphiné & de Prouence de la meſme profeſſion, qui ſe ioignirent à eux, il ſe defendirent voiremẽt le mieux qu'ils peurent, & ſe defendirent de telle ſorte, qu'ils battirent pluſieurs fois l'armée du Comte de la Trinité, qu'il auoit amené de nouueau, luy tuerent force gens & des principaux, recouurerent leurs armes, & le traicterent ſi mal, que ce General d'armée, qui s'eſtoit trouué en tant de iournées & de combats ſoubs l'Empereur Charles V. & depuis ſoubs le Roy d'Eſpagne ſon

fils ; & qui auoit employé contre ces habitans, non ſeulement la force des armes, mais meſmes les artifices, dont on auoit deniaiſé quelques-vns des Proteſtans d'Allemagne aux guerres de Charles V. fut contraint de penſer à la retraicte, & nonobſtant tous ſes ſuccez, ces pauures gens ne laiſſerent de ſupplier le Seigneur de Raconis, qu'ils auoiẽt trouué plus equitable que le Comte de la Trinité, de preſenter à la Ducheſſe, qui teſmoignoit auoir regret de toutes ces cruautez, vne tres-humble ſupplication, qu'ils luy enuoyoient, contenant leur iuſtification, & par laquelle neantmoins *ils demandoient pardon* à leur Prince, de l'offence qu'ils pouuoient auoir commiſe ; ce qui fut ſuiuy d'vne pacification fort equitable, & a eſté fort bien entretenuë.

Et ie crois que ce qui appaiſa

autant l'eſprit du Duc, fut ce qui luy auoit eſté rapporté auparauant; que le Seigneur de Raconis auoit enuoyé vers ces gens vn des ſiens, pour aduiſer auec eux à quelque accommodement, lequel s'en retournant auoit eſté rencontré par deux habitans d'Angrongne, qui le tuerent? dont ces gens ayans eu aduis; ils auoient eſté grandement troublez, s'eſtoient ſaiſis des meurtriers, & apres s'eſtre humiliez deuant Dieu, l'auoir ſupplié auec pleurs & contrition de cœur, que le ſang de cet homme ne leur fuſt point imputé, en auoient donné aduis au Seigneur de Raconis, & promis de faire ſi bonne iuſtice d'vn tel acte, que chacun cognoiſtroit qu'ils n'y auoient participé en aucune façon, dont le Seigneur de Raconis ne s'eſtant point contenté, & ayant demandé les priſonniers, ils luy auoient enuoyez,

& luy auoient liurez ces deux Achans, ainſi que ces bonnes gens les appelloient.

Ie ne veux que ce ſeul exemple de la procedure de ces ſimples peuples en toute cette guerre, pour conuaincre ceux d'entre Meſſieurs de la reformation, qui veulent faire croire abſoluëment que leurs armes ont eſté legitimes, au lieu qu'ils ſe deuoient contenter que l'on croie quelles ont eſté forcées, & pour leur ſimple & neceſſaire defenſe. Car quant à ce qui s'eſt paſſé depuis, la coniuration de la Ligue eſtant deſcouuerte, ie n'en dis mot.

Mais il eſt temps de venir au point. On dit que ces Meſſieurs ſont factieux, & là deſſus on allegue les guerres paſſées pour le faict de la religion: guerres à la verité, qu'en bonne Theologie on auroit de la peine de ſouſtenir. Mais il faut confeſſer qu'en cet endroict ils ne demeurent

point muets, & qu'ils rendent bien le change à ceux qui leur reprochent le temps passé. Oyons ce qu'ils disent.

Qui estes vous, Messieurs, qui nous appellés factieux? qui dictes que nous aũs deu souffrir toutes sortes de morts, de miseres, & de mauuais traictemens, plustost que d'auoir recours aux armes? Bon Dieu, que ne teniez vous (ie parle de la plus grande, & nõ de la plus saine partie d'entre vous) que ne teniez-vous, dis-ie, la mesme doctrine, lors que vous formiez vostre Vniõ, lors que vous brassiez vostre coniuration, non pour vous defendre, non pour auoir l'exercice libre de vostre religion, mais pour arracher le sceptre à vostre Roy, à l'Oinct du Seigneur? dictes nous, ie vous supplie, si vous auez rien à nous reprocher de semblable; si vous pouuez dire que nous ayons iamais entrepris contre la personne du Prince; que nous ayons taſché de nous soustraire de sa domination; que nous ayõs pensé à en esleuer vn autre en son throsne;

ſi au contraire, nous ne nous ſommes point oppoſez de toutes nos forces, de tout noſtre pouuoir à ceux qui auoient ces mal-heureux deſſeins ; ſi nous n'auons point ſeruy le Roy fidelement, vertueuſement, & courageuſement, meſmes depuis ſa conuerſion. Et puis vous dictes qu'il eſt dãgereux de ſe ſeruir de nous, que nous ſommes factieux. Pourquoy factieux ? Eſt-ce d'autant que nous no⁹ sõmes ioints auec ce qui reſtoit de ſain entre vous, pour ruiner vne des plus maudites factiõs qui iamais ayẽt eſté? Cela ſeroit bon à dire d'icy à quarãte ou cinquãte ans, en vne autre generatiõ, qui n'auroit point cognu Ioſeph. Mais apres de ſi grands ſeruices, dont vous reſſentez encor tous les iours les effects, apres vn tel ſecours, & qui vous eſt venu ſi à propos, dire que nous ſommes factieux, & que l'on ne ſe doit point ſeruir de nous aux grands & importans affaires, iugez ſi en cela vous auez point vn peu de tort.

Et à la verité, il faut aduoüer qu'il y a quelque choſe à dire en cela ? Et auſſi

qui ſont ceux qui tiennent, ou pluſtoſt qui marmotent ces diſcours? ſont-ce ceux qui ſe ſont tenus dans l'obeïſſance, qui ſont ſorty des villes rebelles pour ſe retirer és lieux ou l'auctorité du Roy eſtoit recognuë? qui ont expoſé leur vie, & ont employé leurs moyens pour la defenſe de la Couronne contre les ennemis d'icelle? Nullement. Ce ſont ceux au contraire qui ont ſouſtenu à cors & à cry, & non ſeulement de paroles, mais par les effects, qu'il eſt loiſible de ſe departir de la domination d'vn Prince que l'on s'imagine n'eſtre point bien affectionné à la religion. Malheureuſe doctrine, qui as cauſé tant de maux.

Ouy, mais il eſt vray qu'il s'en trouue quelques-vns entr'eux, qui ſont veritablement factieux, & qui ne font profeſſion de ceſte religion, qu'afin d'en profiter, & ſe rendre plus redoubtez dans vn party puiſſant,

que l'on peut faire ſouſleuer ſur des ſimples ombrages.

A cela ie n'ay rien à reſpondre, ſinon que c'eſt autre choſe de dire qu'il y a des factieux entr'eux, autre choſe, que tout le corps eſt factieux. Et qui eſt le corps ſi parfaict, ſi entier, ou il ne ſe trouue touſiours quelques broüillons ? Si leur doctrine les rendoit tels, ie tiens que l'on auroit raiſon de les noter de cette mauuaiſe marque ; Que ſi au contraire ; le crime des vns ne doit point eſtre imputé aux autres. Mais ſi eſt-il temps de dire vn mot à ces Meſſieurs, afin qu'ils ne croyent point que ie les veüille chatoüiller.

Voicy donc, Meſſieurs, ce que vous diſent les Catholiques. Ie dis les Catholiques pieux & religieux, & quant quant moderez & non paſſionnez ; & tels en vn mot, que vous ne vous pouuez defier d'eux, ny reietter leurs aduertiſſemens.

Vous voyez, Meſſieurs, dequoy on vous blaſme, Que vous auez des gens entre vous, qui ſont huguenots d'Eſtat; qui ſont huguenots pour le bien de leurs affaires; qui font ſeruir voſtre religion d'eſcalier pour paruenir ou leurs deſſeins ambitieux les portent; & que de cela il ne ſoit quelque choſe, vous ne le pouuez denier. C'eſt à vous à prendre garde que ces gens n'abuſent point de voſtre ſimplicité, & ne vous ſurprennent point. Vous auez vn Edict de pacification, Edict que tous les gens de bien confeſſent eſtre plein d'equité: vous auez vn Prince, que vous recognoiſſez vous meſmes le plus religieux obſeruateur de ſa parole, qui ait iamais eſté ſur la terre. Prince d'ailleurs, ſi ſçauant dans les affaires de ſon Royaume, ſi aduiſé, ſi experimenté, qu'il ne ſera point aiſé de le ſurprendre, cõme on a autresfois ſurpris d'autres, par des illuſions de bigotterie; Prince qui vous cognoiſt, qui ſçait quelles ſont vos inclinations, quelles ſont vos intentions. Vous auez des Magiſtrats, ie dis les

principaux, & qui tiennent les premieres places, tant en ſon Conſeil, qu'en ſes Parlemens, & particulierement en ſon premier Parlemẽt, qui ont le ſoin de faire entretenir & executer fidelement voſtre Edict; vous auez part aux honneurs, aux dignitez, voire aux dignitez les plus grãdes, & ſi eminentes que le zele inconſideré s'en formaliſe; Que vous manque-il pour vous donner contentement? que ſi vos peres euſſent eu vn pareil traitement, qu'ils ſe fuſſent ſenty heureux. Teſmoignés donc, teſmoignez par vne ſincere & ardente affection au ſeruice de voſtre Prince, de la bonté duquel vous auez receu tant de bons-heurs, que vous ſçauez auſſi bien vous reſſentir des bien-faicts que vous receuez, que vous cabrer ſur les apprehenſions des deſplaiſirs que vous vous imaginez.

Mais ſi faut-il que nous vous diſiõs encor vn mot. Vous auez voulu auoir des places de ſeureté, des Eſtats particuliers pour vos penſions, des deputez generaux en Cour,

& autres facïendaires. Vous voulez tenir des assemblées de trois en trois ans pour nõmer ces deputez, & quant & quant dresser les cahiers de vos plaintes, ou de vos demandes ; cela vous a esté accordé ; mais iugez s'il seroit point à desirer, qu'il n'y eust point tant de diuersitez en vn Estat Monarchique; & nous ne sçauons si auec le temps vous vous trouuercz bien de tout cela.

Nous recognoissons bien que le mauuais traictement que vous auez autresfois receu des Catholiques passionnez vous a peu obliger à rechercher des plus grandes seuretez que vous n'en auez eu cy-deuant, & ce qui nous faict aucunement excuser vostre desir en cela, est, que nous voyons ceux qui s'en deuroient plustost taire, à cause de l'animosité qu'ils ont à l'encontre de vous, en crier dauantage, & le plus haut, comme si par ces seuretez on leur auoit osté le moyen de vous mal faire. Mais si en reuenons-nous tousiours là. Il est à craindre qu'auec le temps cela ne vous serue de guerre, & que cependant ce

ſoit vne bigarrure vn peu de mauuaiſe grace en vne Monarchie. Mais quel remede à cela? Le voicy, ſi nous ne nous trompons.

Le grand moyen de vous tenir en paix & de vous garantir entierement de troubles, ne conſiſte point en vos places de ſeureté. Il ſe peut bien faire qu'elles en couuriront quelques vns contre vn orage preſent; mais qu'elles empeſchent abſoluëmẽt que ceux qui auront vn deſſein formé de vous courre ſus, n'entreprennent de ce faire, ce n'eſt point choſe que vous vous deuiez promettre. Au contraire les temps pourront eſtre tels à l'aduenir (car il n'y a rien de perpetuel en ce monde) que cela meſme ſeruira à troubler voſtre paix. On repreſentera à vn Prince, qu'il n'eſt point abſolu en ſon Royaume, qu'il y a de ſes ſubiects, qui ſont vn corps à part; qui tiennent des places, des villes, des forteresſes pour s'en ſeruir allencontre de luy meſme, au cas qu'il vouluſt entreprendre quelque choſe qui ne leur vint point à gré: qu'il y va de ſon auctorité & de la ſeureté

de sõ Estat, de se rẽdre le maistre par tout. La dessus vous vous allarmerés ; vous vous imaginerez que l'on vous veut ruiner, & lors vous voila aux champs, voila vostre repos troublé, vous voila chassez des autres lieux, & est à craindre pour vous, que quand vous penserez vous retirer en vos villes de seureté, vous trouuiez qu'elles vous soient bien mal asseurées.

Car estimés vous pouuoir vous rencontrer lors tous d'vn mesme sentiment ? Les vns estimeront qu'il y a partie faicte contre le corps, les autres croiront au contraire, qu'il y a des broüillons dans le corps mesme qui ont excité la noise. Et ce qui les confirmera dauantage en ceste opinion, est la distinction que l'on faict de vous autres Messieurs.

On dict que vous aués des Huguenots d'Estat, & est vray. Et est encor vray, que vous auez plusieurs Huguenots de coustume & de bien-seance, plustost que de croyance & de conscience. Ces gens n'ont point moins d'enuie de faire leurs affaires que nous autres : ils ne sont point

moins ambitieux, moins auaricieux. Au contraire, il ſemble qu'ils veulent regagner le temps cy-deuant perdu. Et quant aux huguenots d'Eſtat, qui ſont huguenots pour s'aduancer dans le party, ou par le moyen du party, doubtez-vous, que s'ils croyent auoir trouué l'occaſion de faire fortune, qu'ils la laiſſent eſchapper? ils ne ſont huguenots que pour cela, c'eſt à dire, pour faire leurs affaires auec vous, ou ſans vous, ſelon que la chance tournera.

Ne vous imaginés donc point que ces places vous doiuent rendre ſi redoutables, que pour cela perſonne ne vous oſe attaquer. Ne vous imaginez point, s'il ſuruient quelque changement, que ceux qui y commanderont ſe doiuent trouuer tous d'vn meſme aduis. C'eſt en telles occurrences ou chacun abonde en ſon ſens. Ne ſçauez vous point comment en vſa Maurice depuis Electeur de Saxe contre ſes propres parens, apres la declaration de l'Empereur Charles V.

Quant à vos petits Eſtats, & à vos

penſion particulieres, nous croyons eſtre obligés de vous dire, que nous ne voyons point quelle vtillité le general de voſtre corps en peut recueillir. Ce ſont autant de marques d'vne obeyſſance forcé, & mercenaire, & quant & quant autant de chaines pour enchaiſner vos Sanſons. Ils ont tous les yeux là deſſus, & ſur les graces expectatiues de vos villes de ſeureté.

Parlons de vos aſſemblées, ſurquoy nous recognoiſſons à la verité, qu'il eſt aucunement beſoin d'en tenir quelques vnes pour nommer des deputez generaux, mais ſi faudroit-il taſcher de les tenir moins frequẽtes, & y proceder autremẽt.

Car premierement, il faut que vous recognoiſſiez qu'il s'y fourre maintes gens qui au lieu de vos cahiers de Prouinces, y portent leur deſſeins & leurs intereſts. Combien y en a-il du corps de la Nobleſſe qui n'y võt à autre deſſein que de ſe ſignaler en ces compagnies par quelques propoſitions ou reſolutions vigoureuſes, & par ce moyen ſe faire rechercher, & s'aduancer dans le party, ou ſans le party, comme

nous disions tantoſt? ſi les affaires aboutiſſent à la guerre, ils s'imaginent des commandemens, des gouuernemens, des compoſitions fructueuſes. Si on demeure en paix, ils taſchent par quelque ſeruice aux deſpens de la cauſe d'attrapper vne penſion, vn gouuernement de quelques vnes de vos places: vne deputation generale; & ayans ces deſſeins, il n'y a rien qu'il n'entreprennent pour les faire reuſſir.

Ceux du tiers Eſtat font ils mieux? Il y en a pluſieurs d'entre eux qui n'ont point moindre appetit que les autres. Ils tendent à la penſion, ils ſe promettent des offices, des deputations, & pour y paruenir, il faut qu'ils facent parler d'eux.

Mais aux moins voſtre Clergé que nous deuions mettre au ſecond rang, pour garder voſtre ordre, ſe comporte mieux: il n'y apporte aucun intereſt particulier; il ne penſe qu'à la gloire de Dieu, & à l'aduancement de voſtre Egliſe.

Veritablement, nous ne pouuons diſſimuler, que nous trouuons vn peu eſtran-

ge, qu'il faille que ceux de cet ordre ayent vn rang neceſſaire en toutes vos aſſemblées Politiques. Vous vous aſſemblez, afin de dreſſer les cahiers des plaintes que vous auez à faire des contrauentions que vous eſtimés auoir eſté faictes à voſtre Edict, & de nommer des deputez generaux. Quel beſoin eſt-il que vos Miniſtres quittent leurs troupeaux pour aller en ces aſſemblées là? Si vous trouuez bon d'y en enuoyer quelques vns qui ayent des graces particulieres pour dire leur aduis, meſmes ſur ce qui peut ſurvenir concernant la conſcience, à la bonne heure: mais d'en deputer de toutes les Prouinces, nous ne ſçauons ſi cela s'accorde biẽ auec voſtre doctrine.

Et quoy? vous trouuez mauuais que nos Eccleſiaſtiques, qui ſont en poſſeſſion immemorable de faire vn corps, & le premier corps en rang dans les Eſtats de tous les Royaumes, ſe meſlent des affaires d'Eſtat, & vous voulez qu'on ne s'en puiſſe entremettre ſans vos Miniſtres? Faictes nous iuſtice là deſſus.

Mais il faut passer plus auant. Car nous n'estimons point qu'il soit possible que ces Messieurs soient tous bien entendus aux affaires d'Estat, ou s'ils y sont bien entendus, qu'ils ayent la simplicité, qu'on dict qu'ils doiuent auoir ; & d'ailleurs vous dictes parlans de nos Ecclesiastiques, que leurs resolutions sont ordinairement vn peu violẽtes. Nous croyons qu'il faut faire le mesme iugement des vostres. Ce sont gens d'estude, qui prennent tout au pied de la lettre, & ne sont point duis aux accommodemens, qui sont souuent requis és affaires du monde. Si tous vos Ministres viuoient en la mesme simplicité & innocence que ceux des vallées de Luserne & d'Angrongne, qui auoient de la peine à resoudre qu'vne deffense tres-necessaire fust legitime contre son Prince, & qui exhortoient leurs gens allans à la guerre à espargner le sang ; nous n'orrions point dire qu'il y en a entr'eux qui font tant de bruit, & on ne seroit point en peine de leur offrir des gratificatiõs pour les faire taire.

En vn mot, ſi vous voulez que vos Miniſtres viuent en bons Eccleſiaſtics, donnez ordre qu'il s'en trouue en ces aſſemblées le moins qu'il ſera poſſible. Il faut eſtant là qu'ils faſſent les fins & les entendus, comme les autres, ou qu'ils ſe faſſent mocquer d'eux; & en quelque ſorte que ce ſoit, ils ſeront bien empeſchez que l'on ne s'en mocque. C'eſt là ou la vanité & l'ambition leur peut monter à la teſte, & l'auarice leur entrer au cœur. C'eſt là où les factieux, contrefaiſants les zelez & les paſſionnez pour la cauſe, ſe ioüent de leur credulité, & les engagent dedans leurs deſſeins, quelquesfois ſans qu'ils y prennent garde. Il ſeront donc mieux dedans leurs Conſiſtoires, que dans ces eſſemblées, ſinon, comme i'ay deſia dit, que vous y en vouliez enuoyer quelques vns des plus ſenſez des plus pieux, des plus moderez & pacifiques, des plus eſloignez d'auarice & d'ambition, & en vn mot, des plus approchans de la ſimplicité ancienne. Il ſe peut pre-

ſenter telles occaſions, telles propoſitions, telles affaires, ou des gens de ceſte trempe peuuent bien aider vos deliberations, & addreſſer vos reſolutions.

Mais il eſt temps de venir au point Quelles ſeront donc nos ſeuretez, direz vous, ſi nous ne les trouuons dans nos places, & dans noſtre eſtabliſſement? ſe reſſouuient-on point qu'en l'an 1572. Monſieur l'Admiral fut d'aduis, pour teſmoigner toute ſorte de confiance, que l'on remiſt entre les mains du Roy les places de ſeureté, ce qui fut auſſi toſt executé de bonne foy? Et s'il venoit encor à ſe former vne ligue, ou en ſerions-nous? Ne vous eſmouuez point, nous n'en voulons point venir ſi auant.

Mais ce que nous auons à dire, eſt que vous deuez chercher vos ſeuretez principalement dans les bonnes graces & la bienveillance du Prince, & dans la bonne diſpoſition de ſes peuples.

Quant à la bien-veillance du Prince, vous n'en pouuez douter. Ayez ſeule-

ment ſoin de la bien cultiuer, & de ne vous en point rendre indignes. Monſtrés en toutes occaſions que vous ne reſpirez que ſon ſeruice : eſloignez vous, mais que diſ-ie, eſloignez vous, mais pluſtoſt roidiſſez vous contre toute ſorte de factions, qui ſe pourroient braſſer à l'encontre de luy, ou de ſon auctorité, ſoubs quelque pretexte que ce ſoit. Teſmoignez par vos effects que vous croyez veritablement cette doctrine que vous publiez tant de bouche, Que toutes perſonnes ſoient ſubiectes aux puiſſances ſuperieures. Car il n'y a point de puiſſance, ſinon de par Dieu, parquoy qui reſiſte à la puiſſance, reſiſte à l'ordonnance de Dieu.

Rendez-vous ſubiects à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu, nõ ſeulemẽt pour l'ire, mais auſſi pour la conſcience, Craignez Dieu, honorez le Roy.

Pour ce qui concerne la diſpoſition des peuples, vous auez dequoy louër Dieu de veoir vn ſi grand changement, Il y a

quelques années qu'ils ne reſpiroient que feux & flammes contre vous. On auoit charmé & desbauché leurs eſprits. Auiourd'huy nous viuons tous enſemble en grande paix & amitié, & c'eſt icy le grand point; c'eſt icy le ciment d'vne bonne & longue paix.

Le mal eſt venu autresfois de la mauuaiſe diſpoſition des peuples, practiquez & enſorcelez; le ſeul moyen d'empeſcher qu'il ne puiſſe plus arriuer à l'aduenir, eſt de reünir entierement les eſprits des vns & des autres, & pourueoir qu'ils ne puiſſent plus eſtre alterez.

Pour ce faire, vous voyez que l'on donne ordre que ceux qui ont la conduite des ames ſoient gens pacifiques & retenus, qui eſt le premier & principal moyen de conſeruer la paix. Car tout ainſi que le trouble eſt ſuruenu par l'entremiſe de gens de ceſte qualité, factieux & paſſionnez, il faut que la paix ſe conſerue par le miniſtere de gens de la meſme profeſſion, pieux, equitables, & moderez.

Vous voyez pareillement que les principales Magiſtratures ſont entre les mains de perſonnes de grande probité, prudence, & moderation. C'eſt l'autre moyen pour contenir tout le monde en deuoir ; en rendant la Iuſtice également aux vns & aux autres, ſelon les Loix & ordonnances du Royaume, & en ce faiſant, oſtant tout iuſte ſubiect de plainte.

Finalement, vous eſtes receus indifferemment aux charges, aux Eſtats, aux dignitez. Vous n'eſtes point foulez ny ſurchargez : Bref, vous eſtes traictez comme les autres ſubiets du Roy.

Or cela eſtant ainſi, nous eſperons que peu à peu les traces, qui peuuent encor reſter en vos eſprits des anciennes defiances, que les procedures dont quelques vns auoient vſé, y auoient engraüées, s'effaceront entierement : que vous comportans modeſtement, paiſiblement, & reſpectueuſement, ce qui peut reſter de l'ancienne animoſité de quelques vns

des Catholiques, s'esuanouïra entierement, & en ce faisant, il ne sera plus besoin de villes de seureté, d'assemblées Politiques, ny mesmes de chambres de l'Edict, ny myparties. Quinze ou vingt ans de bonne paix non interrompuë, nous promettent vn si grand bien.

Or pour paruenir à cela, ie ne sçay, si i'oserois dire, que peut-estre il n'est point si expedient que l'on pourroit bien penser, de donner les biens-faicts & les pensions à ceux que l'on voit estre les plus mauuais d'entre ces Messieurs de la reformation, & non les plus pieux en leur religion.

Quant aux pensions, ie voudrois bien qu'ils n'eussent point d'estat separé. En pensant par ce moyen retenir quelques vns des mauuais, vous les faictes tous mauuais ; car ils croyent qu'il faut estre tels pour auoir des pensions, & de penser les retenir par-là, au cas qu'il aduienne du changement, c'est ad-

uancer ce changement, qui peut eſtre empeſché par d'autres moyens: & le vray moyen eſt d'exequuter de bonne foy les Edicts de pacification, comme l'on faict, & par ce moyen faire cognoiſtre à ces gens qu'on n'a nul mauuais deſſein à l'encontre d'eux.

Or donnant les charges indifferemment aux vns & aux autres, ſelon les degrez de leur ſuffiſance, merites & fidelitez, c'eſt vn grand moyen de r'aſſeurer les eſprits, & de reunir tout le reſte; & pour reuenir à noſtre propos, ceux qui trouuent à redire au chois, qui a donné ſubiect à cette digreſſion, manquent au reſpect qui eſt deu à la prudence d'vn ſi ſage & ſi aduiſé Prince, ou au deuoir & à la moderation qui doit eſtre en de bons ſubiects & bien affectionnez. C'eſt à celuy qui a receu vn ſi grand honneur de penſer à n'en point abuſer;

& de ſe comporter auec vne telle affection & fidelité, que ceux qui en parlent, ſoient contrains de ſe taire.

On dit qu'il ne ſe peut faire qu'il n'ait touſiours quelque bonne penſée pour ceux de ſa profeſſion. Auſſi ne veut on point qu'il en ait de mauuaiſe, ny pour eux, ny pour autres: mais ſes deportemens iuſques à preſent ont monſtré qu'il ne les affectionne que ciuilement, & ne fait point de difference entre eux & les autres, ſinon pour les traicter quelquefois plus mal.

Puis qu'en rempliſſant les coffres du Roy on dict qu'il s'eſt ſeruy de l'exemple de Ioſeph, & qu'il veut qu'on croye qu'il l'a pris pour ſon patron, qu'il ſe ſouuienne de taſcher à ſe bien conformer à ce patron-là. Il n'en ſçauroit choiſir vn meilleur, ny vn plus accomply. Ie ſçay bien qu'il y a vn certain cas,

en quoy il n'a point reputation de luy reſſembler, mais ce n'eſt point dequoy il eſt queſtion.

Qu'il ſe comporte donc auec la meſme fidelité & affection au ſeruice de ſon Roy Tres-Chreſtien, que Ioſeph au ſeruice d'vn Roy Payen. Qu'il empliſſe les coffres de ſon Maiſtre, & non les ſiens (on ne lit point que Ioſeph euſt des greniers à luy) & qu'il les rempliſſe ſans extorſion.

Les Egyptiens venoient eux meſmes offrir leurs biens à Ioſeph, qui faiſoit leur condition meilleure qu'ils ne demandoient. S'il ouure les greniers de ſon Maiſtre à ceux de Canaan, qu'il en prenne de l'argent. Qu'il maintienne les Eccleſiaſtiques aux droits qui leur ſont donnez par le Chriſtianiſme. Ioſeph conſeruoit aux Preſtres d'Egypte, quoy qu'idolatres, leurs priuileges, & ne void on point qu'il les ait eſtendu

à d'autres.

d'autres. Et finalement qu'il taſche, mais qu'il taſche de viure auec la meſme moderation, douceur, & debonnaireté que Ioſeph, qui eſtoit eſtranger, d'autre religion que ſon Prince, & neantmoins eſtoit benit de tout le monde. O l'excellent patron d'vn tres-excellent & tres-accomply Confident.

CHAPITRE XVI.

Derniere qualité du Miniſtre & Conſeiller particulier.

REſte le dernier point, par lequel nous requerons que ce Miniſtre ou Conſeiller particulier du Prince ſoit agreable à ſes ſubiects, ou du moins qu'il ne leur ſoit point deſagreable; ſur quoy il ſe preſente vne ou deux obiections dés le commencement.

Car à quel propos vouloir aſſuiettir le Prince à la phantaſie de ſes ſubiects, l'obliger de s'enquerir, s'ils auront agreables ceux deſquels il ſe voudra ſeruir en ſes plus importans affaires? Cela s'appelle eſtre ſubiect, & non point Prince.

En ſecond lieu, ſi ce Miniſtre a toutes ces qualitez, qui ont eſté cy-deuant ſpecifiees; s'il eſt homme de grand ſens, & de grande experience, & ſi outre cela, il eſt fort homme de bien & de vertu, bien affectionné à ſon Prince, & à ſon Eſtat, à qui ſçauroit-il eſtre deſagreable?

Quant à la premiere obiection il eſt vray qu'il n'appartient point aux ſubiets de controoller les affections ou le iugement du Prince; mais d'autant neantmoins qu'ils ne laiſſent point de s'en mettre en peine plus aduant qu'ils ne doiuent, & que de là naiſſent quel-

quesfois des grands maux ; c'eſt de la prudence du Prince d'aller au deuant du mal, pluſtoſt qu'iceluy eſtant nay auoir recours aux remedes.

Pour ce qui concerne l'autre point, il eſt vray qu'vne ſi eminente vertu, & telle que nous l'auons deſcrite, doit eſtre fauorablement embraſſee de tout le monde ; mais tout ce qui doit eſtre, n'eſt point touſiours.

Or entre ceux qui ſont plus ſubiects à l'enuie, i'en remarque de deux ſortes ; les Eſtrangers, & les gens nouueaux & auparauant incogneus.

Quant aux eſtrangers, outre qu'il eſt malaiſé qu'ils puiſſẽt auoir toutes les qualitez que nous requerions cy deſſus, auſſi quand ils les auroient en perfection, ſi eſt-ce qu'il ſeroit fort difficile que leur promotion à telles charges

& ſi importantes ne donnaſt ſubiect de plaintes & de crieries, & ſuffira touſiours à vn broüillon de dire, que ce ſont des eſtrangers ; & là deſſus il ſe iettera ſur le lieu commun, & eſchauffera tous les eſprits rémuans & mal diſpoſez, qui ne parleront que des intelligences que cet eſtranger aura auec les ennemis de l'Eſtat, que de ſes deſſeins contre les Seigneurs originaires, que du tranſport de ſes threſors, & autres ſemblables broüilleries, qui ne faudront iamais d'exciter l'enuie publique contre ce pauure eſtranger.

C'eſt ce qui fit ſi fort mutiner ceux de Sicile contre les François ſoubs le Roy Guillaume, à cauſe du Chancelier de la nation Françoiſe, homme de bien & vertueux; mais que ces gens ne purent ſouffrir : Comme auſſi ce qui donna

pretexte au miſerable aſſaſſinat, que Charles Roy de Nauarre, ce grand broüillon qui a tant trauaillé la France, fit commettre en la perſonne de Charles d'Eſpagne, Conneſtable de France, ſoubs le Roy Iean, duquel Conneſtable noſtre hiſtoire parle, Comme d'vn Prince ſage & affectionné au ſeruice du Roy, de qui il auoit l'honneur d'eſtre allié. Il y a infinis pareils exemples.

Il y a encore vne autre raiſon; Car il faut qu'il y ait ie ne ſçay quoy d'extraordinaire, quand vn Prince prefere la foy & la ſuffiſance d'vn eſtranger à celle de ſes ſubjets naturels, pour luy commettre la conduite & le ſecret de ſes plus importans affaires; ce qu'il ſemble ne pouuoir faire ſans bleſſer & fleſtrir aucunement ſes ſubiects; ou ſans leur imprimer quelque eſpece de ſoupçon, qu'il ne les ayme

pas, & qu'il a des mauuais deſſeins à l'encontre d'eux; ſuiuant de que nous auons remarqué en ſon lieu, que ceux qui dominent auec violence ſont contraints de ſe confier aux eſtrangers, n'y ayant point d'apparence de ſe confier à ceux qu'ils ont deſſein d'opprimer.

C'eſt la grande plainte que faiſoient les Grands d'Angleterre ſoubs leur Roy Henry III. qui auoit commis la charge & la conduite de ſes affaires à Meſſire Pierre des Roches Eueſque de Vinceſtre, Poiteuin, & lequel veritablement eſtoit tres-indigne & tres-incapable d'vne telle commiſſion, quand il euſt eſté naturel Anglois. Et faut auſſi confeſſer que ce Prince auoit faict ce chois, non par iugement, mais par paſſion, ou meſmes que ce Pierre des Roches s'eſtoit fourré en ceſte charge pluſtoſt par ſubtilité, & apres auoir ga-

gné l'eſprit de ce Prince par des complaiſances artificieuſes, & des procedures calomnieuſes contre les grands du Royaume, que par le chois & election du Prince.

Il eſtoit venu à la Couronne fort ieune & en bas aage, & à cauſe de ce auoit eſté en la garde du Comte de Penbroc grand Mareſchal d'Angleterre. Hubert grand Iuſticier trouua moyen de ſe ſaiſir de ſon eſprit, & de ſes affaires, & afin d'oſter l'adminiſtration au Comte de Penbroc, il fit declarer ce Prince majeur deuant le temps; & puis ſoubs l'auctorité de ſon nom il s'en fit fort à croire que tout le monde s'eſtant bandé contre ce grand Iuſticier, Pierre des Roches ſe ſeruit de l'occaſion pour le faire chaſſer honteuſement, apres luy auoir faict commencer ſon procez; & apres cela il prit luy-meſme le maniement

des affaires, & fit beaucoup pis que celuy qu'il auoit chaſſé.

Or il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons dit ailleurs, que noſtre intention n'eſt point de ſouſtenir qu'il faille exclurre vniuerſellement tous les eſtrangers de toutes ſortes d'honneurs, & de dignitez ; car nous auons aduoüé au contraire, que s'ils ont faict de grands & ſignalez ſeruices à vn Eſtat, il eſt raiſonnable qu'ils ſoient recognus & remunerez des honneurs qui ſont deuz à leurs merites & à leur vertu ; Mais ce que ie dis eſt, qu'il eſt difficile que cette grande & eminente qualité, de Confident, Conſeiller & Miniſtre plus particulier du Prince, qui eſt la qualité de laquelle nous traitons, puiſſe reſider en la perſonne d'vn eſtranger, ſans que la tranquillité publique en reçoiue quelque atteinte. L'exemple du contraire

en la perſonne du Patriarche Ioſeph eſt preſque ſingulier.

Quãt à l'employ des gẽs qui n'ont point vne extraction illuſtre; i'eſtime qu'il faut apporter de la diſcretion, & de la circõſpection, & conſiderer exactement les loix & les mœurs du pays.

Es lieux ou les honneurs ſe donnent ſimplement à la vertu, ſans conſideration de la naiſſance, comme en l'Empire des Turcs, cette obſeruation ſeroit non ſeulement inutile, mais abſurde & contraire aux loix. Mais il y a peu de païs ou on en vſe ainſi; & en la plus-part des autres les grands honneurs demandent vne vertu vn peu parée, & reueſtuë de quelque luſtre, ſurquoy toutesfois il y a quelque obſeruation à faire pour le regard de la qualité de laquelle nous parlons.

Car ou ceſte qualité eſt pure &

ſimple, ou elle depend d'vne autre, qu'il luy a donné l'eſtre, & qui la ſouſtient. Si elle eſt pure & ſimple, c'eſt à dire, ſi le Prince choiſit quelqu'vn pour ſon Confident, Conſeiller & principal Miniſtre de ſes volõtez, qui n'ait autre tiltre, charge ny qualité que celle-là, certes, outre que cét homme doit eſtre d'vne tres excellente vertu auſſi doit il eſtre aucunement releué par ſa naiſſance, pour eſtre eſleué tout d'vn plain ſaut à vn ſi haut degré d'honneur, meſme en vn Eſtat où il y a beaucoup de Grands, tant par leur extraction que par leurs charges & dignitez, & en vn mot, celuy là eſtant comme l'amy du Prince, il faut qu'il y ait quelque choſe de ſplendide en luy pour ſouſtenir l'honneur de cette amitié.

Ie ſçay bien que cela n'a point touſiours eſté ſi ſcrupuleuſement gardé, & meſmes que le grand &

ſage Empereur Auguſte ne s'arreſta point à cette conſideration, receuant Vipſanius Agripa, non ſeulement en ſon amitié, & en la confidence la plus eſtroite, mais encor en ſon alliance ; & toutesfois la regle eſt telle, & pour s'en eſtre departy, ſe ſont enſuiuis quelquefois de grands inconueniens. Et quant à Agrippa, deux ou trois choſes l'ont maintenu ſans plainte ; la puiſſance & la ſageſſe de ce grand & redouté Empereur ; la rencontre du temps, auquel on ne faiſoit que commencer de ſubir le ioug de ceſte nouuelle domination ; & la grande modeſtie & moderation d'Agrippa.

Or ſi ce grand credit a ſon exiſtence, & ſon fondement pluſtoſt dedans l'exercice d'vne grande charge que dedans l'eſclat d'vn tiltre éminent & releué : c'eſt lors que l'on ſe trouue moins empeſché.

Pour exemple, il eſcheoit quelquesfois qu'vn Chancelier, vn Superintendant des Finances, vn Secretaire d'Eſtat entre dans la confidence particuliere du Prince, ſelon l'eſtime que le Prince faict de luy. Quand cela aduient, on ne s'arreſte gueres à eſplucher de ſi prés ſon extraction, ny ſa genealogie, ſi d'ailleurs il eſt en reputation de grand habile hõme, & grand homme de bien ; & la raiſon de cela, d'autant que la neceſſité de ſa charge luy donne cét accez & ce credit prés du Prince, & ſa ſuffiſance & ſon merite luy ont peu donner l'entrée en vne telle dignité, laquelle cõſiſtant en exercice, n'eſt point particulierement affectee à la naiſſance, ny à l'extraction : mais eſt comme expoſee à la vertu.

On demeure dõc d'accord qu'il eſt difficile que ceux qui ſont eſleuez à ces grãdes dignitez d'vn plein ſaut, ſans auoir paſſé par quelque autres

charge inferieures, ne ſoient fort ſubjets à l'enuie; Mais l'experience de tous les ſiecles faict foy qu'ils y peuuent venir par degrez, eſtans eſleuez de terre petit à petit, & par vne grande & continuelle reputation d'vne ſupereminente vertu.

Que ſi l'on dict que ceux-cy meſmes ont bien de la peine de ſe ſauuer des morſures de l'enuie; teſmoin le Cardinal Granuelle, lequel quoy que n'ay dans les affaires, & fils d'vn grand Miniſtre de l'Empereur Charles v. n'auroit peu empeſcher qu'on ne luy ait reproché l'extraction de ſon pere; & tant d'autres, dont il n'eſt point beſoin de parler; à cela il eſt aiſé de reſpondre.

Car quand le Miniſtre a les parties requiſes pour s'acquiter dignement de ſa charge, telles meſdiſances ne doiuent point tomber

en conſideration. Il n'y a vertu, qualité, ny extraction qui en ſoit exempte: Et ne ſeroit point raiſonnable que la reputation d'vn homme vertueux dependiſt de la malignité de quelques mauuais eſprits, dont il n'y a que trop par tout. Mais il faut iuger de ce Miniſtre par ſes bonnes parties, & par ſes merites, qui luy acquierent de la veneration, non ſeulement parmy les gens de bien, mais dedans l'opinion publique.

Et quant au Cardinal Granuelle, il faut confeſſer qu'il eſtoit vn peu violent, & que ſon humeur altiere a bien aydé à mettre le feu aux Pays-bas; ce qui a eſté cauſe de cette diffamation, au lieu que l'on auoit veu Mercure Gatinare Piedmontois, grand Chancelier de l'Empereur Charles v. homme de bas lieu & eſtranger, manier tous les plus impor-

tans affaires de l'Empereur ſon Maiſtre, auec l'applaudiſſement publique.

Or ce qui non ſeulement excite les plaintes & les meſcontentemens, mais auſſi qui ruine ſouuent les affaires du Prince, eſt quand les gens de baſſe extraction, qui ſe ſont ſaiſis particulierement des bonnes graces & de la faueur du Prince, ou qui ont eſté chargez de la conduite de ſes grands & importans affaires, ſont gens entierement nouueaux, ſans nourriture, ſans merites, & qui n'ont aucunes des qualitez requiſes? pour ſouſtenir l'honneur & la peſanteur d'vn tel employ. Et auſſi à la verité ces gens ont ordinairement de grands defaux, ou pluſtoſt de tres grands vices.

Et premierement, il faut qu'ils ſoient extremement ambitieux, & grandement artificieux. Car comment d'vne baſſe condition aſpi-

rer à vn ſi haut degré d'honneur? Comment y paruenir?

Les vns y ſont paruenus par vn moyen, & les autres par vn autre, mais qui ſont la plus part mauuais; Et les plus ordinaires ſont la flaterie & la calomnie, dont nous parlerons plus particulierement ſur le chapitre ſuiuant; Mais ſi en faut-il dire icy quelque choſe, puis que ce ſont auſſi les meſmes moyens par leſquels ils taſchẽt de ſe maintenir.

Ce fut par-là qu'vn Heraclides, qui eſtoit vn ſimple architecte, nay de ſimples artiſans & gens de meſtier de Tarente, s'introduiſit pres de Philippe penultieme Roy de Macedoine, Prince habile, mais l'Eſprit duquel auoit eſté tellement embraſſé dés ſa ieuneſſe, & tellement trauerſé par ceux qui auoient eu le maniement de ſes affaires, qu'il luy en eſtoit touſiours demeuré quelque mauuais reſte.

C'eſtoit par les meſmes artifices que Pallas, Narciſſus, Tigellinus, Polycletus, & autres affranchis des Empereurs Claudius & Neron, ſe rendoient maiſtres des volontez de leurs Maiſtres, leur imprimans des défiances de tous les gens de bien & de vertu, & par ce moyen les alienant de tout le monde.

Ce fut auſſi par là que du temps de nos peres Thomas Vvolſey, depuis Cardinal d'Yorc & Chancelier d'Angleterre, homme de peu, ſans lettres, ſans ſcience, ſans exderience, ſe mit aux bonnes graces de Henry VIII. d'Angleterre, grand Prince & fort ſenſé, mais la vie duquel a eſté entrecouppée de tant d'accidens tres-funeſtres, qu'elle peut fournir de ſubiect à vne douzaine de Tragedies.

Et c'eſt auſſi par ces meſmes moyens qu'ils taſchent tous de ſe

maintenir, y adiouſtans ordinairement la violence, lors qu'ils ont acquis croyance, & qu'ils ont le pouuoir.

Car combien que ces procedures ſoient communes preſques à tous les Confidens ou Fauoris par trop ambitieux, & par trop ſoucieux de la conſeruation de leur pouuoir, ou de leur faueur, de quelque qualité, de quelque extraction qu'ils ſoient, ſi eſt-ce qu'il faut aduoüer que ceux qui ſont de bas lieu, & qui ont receu vne vile & abiecte nourriture, s'en ſeruent encor plus démeſurement & déreglement, que ceux qui ſont d'extraction noble ou qui ont eſté nourris auec plus d'honneur; dont la raiſon eſt aiſée à iuger.

Car premierement, n'ayans point eu de bonne nourriture, & agiſſans ſelon les mouuemens de leur ſimple naturel, rude & non

cultiué, leurs actions ne peuuent eſtre que farouches & violentes. Il n'y a rien ſi cruel qu'vn païſant armé & victorieux.

En ſecond lieu, eſtans nais dans la baſſeſſe, & eſleuez dans la ſeruitude, lors qu'ils viennent à auoir du pouuoir, ils ne ſçauẽt le plus ſouuẽt comment il en faut vſer, & n'eſtans point accouſtumez à cela, ils en vſent d'ordinaire *inſolemment*.

C'eſt de là qu'eſt venu le mot. Il n'y a rien ſi faſtueux qu'vn homme qui de la pauureté ſe void ſoudain dedans les richeſſes. Il n'y a rien ſi importun qu'vn homme qui a acquis quelque commencement de ſcience ſur le tard. Souuent auſſi il n'y a rien ſi intolerable, qu'vn homme qui d'vne baſſe & ſeruile condition eſt paruenu à vne grande & eminente qualité ſans merite. Il croit qu'elle conſiſte à faire le brauache, & à gourmander ceux

qui ont à faire à luy, afin de leur faire cognoiſtre qu'il a du pouuoir & de l'auctorité. Les Comiques ont bonne grace, quand ils vous repreſentent vn valet à qui on a donné quelque peu de commandement. Ils le vous figurent fier, faſcheux, cholere, & en vn mot beaucoup plus rude à ſes compagnons que le Maiſtre meſme.

Et finalement, dautant que telles gens ſçauent qu'ils ſont meſpriſez & hays de tout le monde, ils ſe portent auſſi à hayr tout le monde, & principalement les grands & les gens de vertu, leſquels ils croyent cognoiſtre leur baſſeſſe, & ne ſe pouuoir aſſuiettir à leur rendre la veneration qu'ils eſtiment eſtre deuë à leur fortune: qui eſt ce que l'hiſtoire remarque de l'Empereur Maximin qui ſucceda au bon Prince Alexandre Seuere.

Pour donc paruenir à leurs fins, & ſe maintenir au credit qu'ils ont vſurpé, ils impriment & entretiennent la defiance en l'eſprit du Prince; ils luy font croire que nous les grands, tous les petits; bref tous ceux qui ne trouuent point le gouuernement bon, ſont ſes ennemis, qu'ils ont des mauuais deſſeins. Par ce moyen ils empeſchẽt que le Prince ſe fie à perſonne autre qu'à eux, qu'il ait croyance à autres qu'à ceux de qui il luy rendent teſmoignage; d'où naiſſent des plaintes, des meſcontentemens, & en ſuite des proſcriptions, des banniſſemens, & a autres procedures violentes, & de là quelquesfois des guerres, des ſouſleuemens, & finalement la ruine de ces gens-là

Nous auons pluſieurs exemples de cela dans toutes les Hiſtoires, mais particulierement il y en a vne és derniers temps de l'Hiſtoire de

Bretagne, qui merite d'eſtre peſée. C'eſt l'Hiſtoire de Pierre Landois, ou Landais.

Cet homme eſtoit fils d'vn pauure tailleur d'habits de Vitré en Bretagne, qui luy auoit fait apprendre ſon meſtier, & auoit trouué moyen de le mettre au ſeruice du tailleur ~~du dernier~~ Duc de Bretagne:

Ce garçon auoit de l'eſprit, il ſe fit cognoiſtre au Duc luy allant eſſayer ſes habits, & gagna tellement ſes bonnes graces, qu'il eut la charge de valet de garderobe, puis de maiſtre de garderobe, où il ſe mit ſi auant aux bonnes graces du Duc, le voyant d'vn eſprit vif & remuant, qu'il eſtima que c'eſtoit l'homme qu'il luy falloit pour conduire ſes plus grands affaires, & luy donna la charge de Treſorier general, qui eſtoit le premier Office de Bretagne, *où il paruint à tel credit,*

dit l'Hiſtoire, *qu'il manioit ſeul à ſa deuotion les affaires, non ſeulement des finances, mais de la Iuſtice, & ne ſe paſſoit rien ſans luy, & pluſieurs grandes choſes par luy ſeul. Il nommoit à cauſe de ſa charge à tous les Offices de finances. Il approchoit, eſloignoit, & defauoriſoit qu'il vouloit. Nul ne venoit que par luy aux Eſtats. Offices, Benefices dependoient de ſa diſpoſition. Ce credit le rendit ſi arrogant & hautain, qu'il meſpriſoit Princes, Seigneurs, & Gentilshommes, & n'y auoit nul à qui il ne fiſt teſte, voire à tous enſemble, & fut vn iour aſſez hardy de faire dreſſer & ſeller des lettres, par leſquelles tous les Barõs & Seigneurs de Bretagne eſtoiẽt declarez criminels de leze Majeſté, pour auoir attenté à ſa perſonne, leurs terres confiſquées, & bannis du pays, & n'en ſortirent autrement que prenans graces & lettres de remiſſion, & le Duc meſmes ſe mit en armes contre tout ce qu'il auoit de Barons, qui fut cauſe de*

faire paſſer la patience en rage. C'eſtoit vn eſprit vif, felon impitoyable eſtant offensé, & ne le quittoit à homme quelconque, tant il eſtoit ſeur de la volonté de ſon Maiſtre.

Le pouuoir exceſſif de cet homme, & ſes procedures violentes contre les grands du Duché, les contraignirent de ſe ſouſleuer, ce qui couſta finalement la vie à Landais, tous les Bretons & grands Officiers de l'Eſtat s'eſtans recognus, & ayans reſolu enſemble de faire faire le procez à cet outrecuidé, de la peſonne duquel ils ſe ſaiſirent, & firent executer le iugement de mort rendu contre luy, au deſceu du Duc, qui eſtoit comme tout hebeté.

Mais la queſtion ſera, puis que les gens de ceſte qualité ſont ſi odieux & ſouuent ſi dangereux eſtans eſleuez en vn ſi haut degré de credit & de pouuoir, ſi pour ne point tomber

ber en ces inconueniens, on doit prendre le contrepied, & employer en telles affaires les grands de l'Eſtat; ce qui ſera traicté ailleurs plus commodement, & plus reguliere-ment.

CHAPITRE XVII.

Les moyens par leſquels on peut recognoiſtre ſi vn homme a les qualitez neceſſaires, pour eſtre employé par le Prince en ſes hauts & importans affaires.

IL faut à cette heure venir à l'autre point, qui eſt de ſçauoir comment ont peut iuger de ces qualitez; ce qui eſt le grand point & le principal. Car que ſert de cognoiſtre quelles doiuent eſtre les qualitez de ce Miniſtre, ſi on ne les peut recognoiſtre? Mais premier que

d'entrer plus auant en matiere, i'eſtime qu'il eſt beſoin de leuer vn ſcrupule qui peut eſtre demeuré en l'eſprit de quelques-vns. Nous auons parlé des qualitez du Miniſtre, mais il ſemble que nous les ayons tranchees bien court : car ſi ce Miniſtre, qui aura toutes ces qualitez, a d'autres grands vices; s'il ſe laiſſe emporter à la cholere, s'il eſt orgueilleux, preſomptueux, glorieux, * * & adonné à autres ſemblables vices, dequoy ſeruiront toutes ces autres vertus?

Il n'y a rien ſi aiſé que de reſpondre à cela. Car outre que ce point concerne pluſtoſt l'Etique, que la matiere que nous traittons, auſſi il faut aduoüer que tous ces vices qui ont eſté touchez, & autres que l'on peut adiouſter, ne ſe ſçauroient rencontrer auec les vertus dont nous auons parlé. La cholere & la trop grande promptitude ne

s'accorde point bien auec la pr u dence, l'orgueil auec la generoſité & bonté de courage, & ainſi des autres, qui eſt vn des points qu'il eſt neceſſaire de traitter cy-apres.

Pour donc venir à noſtre ſubiect, & ſçauoir comment on peut iuger ſi vn homme à ces qualitez que nous eſtimõs neceſſaires pour rendre le Miniſtre & Conſeiller particulier, duquel nous parlons, accomply, i'eſtime qu'il y a deux ou trois choſes à faire.

Premierement, il eſt neceſſaire de conſiderer quelle a eſté ſa ſorte de vie, & à quoy il s'eſt principalement addonné, qui eſt vne obſeruation, laquelle i'eſtime n'eſtre point inutile : Car il y a certains genres de vie, & certaines inclinations, qui ne s'accommodent point bien auec ces parties que nous auons dit eſtre requiſes pour faire vn excellent Miniſtre, &

peut-on dire en cet endroit, ce que l'antiquité disoit autrefois, que la statuë de Mercure ne se fait point de toute sorte de bois.

Il y a des genres de vie qui portent à l'irreligion: d'autres à la superstition; Il y en a qui portent à la pertinacité & à la presomptiom; d'autres à la mollesse & à l'abiection. Il y en a qui portent à l'auarice, & à l'auidité: d'autres au luxe & à la superfluité. Et ainsi des autres. Quand donc on veut iuger si celuy, sur qui on a les yeux, a les qualitez requises, il est bon de commencer par ceste consideration, non que le iugement que l'on voudroit faire par icelle soit tousiours bien certain & infaillible, mais elle aide fort auec autre chose à iuger des mœurs d'vn homme.

En second lieu, il faut s'informer comment il a vescu, & non seule-

ment quelle ſorte de vie il a ſuiuy, qui eſt vne obſeruation que i'eſtimerois ſuperfluë, & preſques puerile, ſi nous ne voyons, non ſeulement des grands Princes, leſquels à cauſe de la multiplicité de leurs affaires, & de la grandeur de leur Eſtat, ne peuuent auoir les yeux par tout ; mais des Potentats d'Italie, des Seigneurs particuliers, faire tous les iours de tres-grandes fautes en cet endroit.

Vous verrez la pluſpart de ces Meſſieurs, s'il ont à faire chois de quelqu'vn pour luy confier leurs affaires, pour gouuerner leur maiſon, pour manier leur bien, ſe laiſſer ſouuẽt tellement ſurprendre, que le luſtre & l'eſclat des deſpouilles, dont ceux qu'on leur preſente ſont reueſtus, aux deſpẽs des maiſons qu'ils ont deſia fourragees, ſert à leur charmer les yeux, au lieu que cela meſme deuroit ouurir les yeux des aueugles, &

les empeſcher de tõber en telles mains.

Finalement, il y a encor vne obſeruation generale à faire, qui eſt de conſiderer ſi celuy à qui on penſe, a recherché cette qualité, & par quels moyens.

Car s'il s'eſt ſeruy de pratiques & de menees pour cet effect; s'il s'eſt laiſſé aller à quelque choſe indigne d'vn bon courage; bref s'il a vſé d'artifices pour paruenir à cela, il faut conclure infailliblement, que cette homme n'a point l'ingenuité, la preud'homie, & la ſincerité que nous requerons en ce Miniſtre. Que s'il a adiouſté encor à ſes procedures la diffamation & la calomnie contre celuy, en la place duquel il a voulu entrer, il faut conclure lors qu'il en eſt du tout indigne.

CHAPITRE XVIII.

Des cauſes qui empeſchent que l'on procede à l'election du Miniſtre vtilement.

OR d'autant qu'il y a diuerſes choſes qui empeſchent ſouuent que l'on procede à ce chois auec le iugement qui ſeroit bien requis, il ſemble qu'il ne ſera point hors de propos d'en dire vn mot, affin qu'on puiſſe preuoir ces empeſchemens & les preuenir. Et parce qu'il y a en cela quelque choſe qui concerne auſſi bien les Fauoris que les Confidens, nous ſerons contrains de parler des vns & des autres confuſement.

Premierement donc, il eſchet aucunes fois que quelques vns ſe fourrent dedans ces places, pluſtoſt d'eux meſmes, que par le chois & l'election du Prince. Ce qui ad-

uient par diuers accidens.

Et entre autres, il arriue ſouuent que ceux qui ont la conduite & le gouuernement du Prince durant ſa ieuneſſe, retiennent l'auctorité qu'ils auoient acquiſe, comme Apelles prés de Philippe penultieſme Roy de Macedoine, de qui il auoit eſté Adminiſtrateur auec d'autres; & de noſtre temps, ou du temps de nos peres, le Sieur de Chieures Gouuerneur de l'Empereur Charles V. & autres ſemblables.

Il arriue auſſi quelquesfois que ceux qui ont eſté employez de longue-main au ſeruice du Prince, & prés de ſa perſonne, trouuẽt moyen de s'inſinuer en ſon eſprit, & gagner ſes bonnes graces, ce qui a lieu pluſtoſt pour le regard des Fauoris, que des autres, & toutesfois il y en a quelques-vns de ceux cy meſmes qui ſe ſont introduits par

là, & ont ordinairement fort mal reüſſi, ſoit pour leur regard, ſoit pour le regard des affaires de leur Maiſtre. Car n'eſtans nourris que dedans les ruſes de la Cour, & n'ayans point la ſuffiſance, ny la cognoiſſance que nous requerions cy deuant en des perſonnes que l'on veut employer en vn tel genre d'affaires, il eſt difficile qu'ils ne facent de tres-grandes fautes. Teſmoin ce qui ſe paſſa au Conſeil du ieune Ptolomée Roy d'Egypte, quand il fut queſtion de deliberer ſur le faict du grand Pompée, lors qu'il ſe voulut refugier en Egypte, apres la iournée de Pharſale. *Ptolomée eſtoit fort ieune*, dit l'Hiſtoire, *mais Photinus, qui gouuernoit & manioit tout l'Eſtat, aſſembla vn Conſeil des principaux & plus habiles de la Cour, qui auoient tel credit & telle auctorité qu'il luy plaiſoit, il leur commãda de dire leur aduis ſur l'affaire qui*

leur eſtoit propoſee, ſçauoir ſi on deuoit receuoir & aſſiſter Pompée, ou nom. Et à la verité, dit la meſme Hiſtoire, *c'eſtoit choſe deplorable de veoir vn Photinus Eunuque, vn Theodotus de l'Iſle de Chios, homme mercenaire, qui eſtoit près de ce ieune Prince pour luy enſeigner la Rhetorique, & vn Achillas Egyptien deliberer de la vie ou de la mort du grand Pompée. Car ceux-là eſtoient les principaux Conſeillers & entremetteurs des affaires du Roy.* Et auſſi ces braues & experimentez Miniſtres prirent vne reſolution digne de leur ſuffiſance & prud'hõmie, & qui leur couſta finalement à tous la vie.

Nos Hiſtoires remarquent que Eſtienne de Veſt, dit le Seneſchal de Beaucaire, homme de fort bas lieu, s'eſtoit gliſſé dans la confidence du Roy Charles VIII. par la meſme ouuerture. Car quãt a Guillaume Briſonnet, depuis dit le Cardi-

nal de S. Malo, il y entra par l'aide d'iceluy de Veſt, qui vouloit auoir vn homme à ſa deuotion, & auoit choiſi celuy-là, & iceluy introduit dans les affaires du Roy, combien qu'il ne fuſt que ſimple marchand, ou financier.

Quant à ce qui concerne les Fauoris, il y en a eu pluſieurs qui ſont entrez par ceſte porte, & entre autres Aluaro de Luna, & Pierre Gauerſton, l'vn Fauory de Iean II. Roy de Caſtille, & l'autre d'Edoüard II. Roy d'Angleterre, leſquels auoient eſté nourris pages de ces Princes durant leur bas âge.

D'autres ſe ſont quelquesfois introduits dans la Confidence & le maniement des affaires par le moyen de leurs charges, comme Perennis, qui commandoit à la gendarmerie de l'Empereur Commodus, & à cauſe de ce auoit accez particulier prés de ſa perſon-

ne, lequel eſloigna petit à petit tous les anciens Conſeillers & Officiers du Prince, & tira à ſoy toute la croyance, & quant & quant toute l'auctorité, pendãt qu'il deſtrempoit le courage & la vigueur de ce Prince dans les delices & voluptez, qui fut le commencement des horribles deſaſtres, qui ont rendu ſon regne ſi funeſte.

Ce fut auſſi le moyen dont ſe ſeruit Hubert grand Iuſticier d'Angleterre, pour acquerir croyance pres du ieune Roy Henry III. & s'emparer du Gouuernement, ou il fit beaucoup de maux. Il eſtoit pres de la perſonne du Prince & dedans ſes affaires, à cauſe de ſa charge, & puis il trouua moyen de gagner ſon eſprit & d'eſloigner ſes autres Miniſtres, ſi que l'Hiſtoire dit que ce Prince n'auoit autre mouuement que celuy qui luy eſtoit inſpiré par cet homme, iuſques-là meſmes que lors qu'on luy fit ſon procez

apres eſtre abandonné de la faueur, on luy imputa entre autres choſes, d'auoir ſurpris l'eſprit du Prince par charmes & ſortileges.

Et finalement, on a ſouuent veu des gens de toute autre qualité ſe ſaiſir petit à petit, ſinon du tiltre, du moins de l'effet de ces charges, à cauſe de l'accez particulier qu'ils auoient prés de la perſonne du Prince par le moyen de leur Miniſtere. C'eſt ainſi que les affranchis des Empereurs; leurs Eunuques & valets de chambre, comme vn Eutropius entre autres; & ſemblables gens ſe ſont introduits, non ſans l'indignation publique.

Il y a encor vne autre choſe qui trouble & trauerſe fort ſouuent le iugement que l'on doit apporter pour faire vn tel chois, qui eſt l'entremiſe & la recommandation des Grands, & autres qui ont du credit aupres du Prince; ce qui ad-

nient toutesfois pluſtoſt quand il eſt queſtion de pourueoir à vn office, que de choiſir vn Miniſtre par le Prince, à qui il ſe veuille plus particulierement confier. Car quant aux offices, ce ſont charges ordinaires & neceſſaires, & auſquelles le Prince ne peut point pourueoir ſans prendre aduis de ceux qui ont plus de cognoiſſance des particuliers que luy; Mais pour ce qui concerne le Miniſtre ſpecial & Confident, qui acquiert ceſte Cõfidence, non par accident, comme nous diſions tantoſt, mais par le chois du Prince & de ſon mouuement, il y a apparence qu'il faut que ce ſoit vn hõme de qui le Prince ait vne cognoiſſance particuliere, & il lequel iuge capable d'vn tel maniement.

Pour obuier au premier deſordre, & empeſcher par le Prince que telles gens empietent le cre-

dit, & la diſpoſition de ſes affaires, & de ſes affections, il y a vne choſe à faire entre autres, qui eſt de conſeruer les anciens Conſeillers du Prince, auquel il a ſuccedé, qui ont bien ſeruy le defunct & auec reputation de gens ſages & affectionnez au bien de leur Maiſtre; Car la raiſon veut, que des gens qui ont blanchy dans les affaires publiques, en ayent plus de cognoiſſance, que des gens nouueaux, & ſoient mieux duis à les manier, qui eſt vne grace & vne faculté qui ne s'acquiert point en vn iour.

Il y a encor vne autre conſideration, laquelle n'eſt point de peu de poix. Car il eſt impoſſible que ces gens nouueaux ſe mettent en la place des vieux, ſans les en chaſſer, ou du moins les reculer, Et pour ce faire, il faut venir à la calomnie, & à la diffamation, & d'ordinaire le plus doux traictemẽt qu'õ leur face,

eſt de leur imputer de la molleſſe & du defaut de courage. Mais quant à ces nouueaux, ils promettent des merueilles ; de pouſſer les affaires du Prince bien plus hault qu'elles n'ont iamais eſté du regne de ſes predeceſſeurs ; de rendre ſon nom redoubté par tout le monde ; bref de le combler de gloire & de richeſſes.

Ce fut par telles procedures que le Seneſchal de Beaucaire, & le General Briſſonnet ayãs eſté pratiquez & corrompus par Ludouic Sforce firent entreprendre la guerre de Naples par le Roy Charles huictieſme, contre l'aduis de ſes plus ſages Conſeillers, que ces gens auoient deſia rendu ſans credit, comme l'Admiral de Grauille, & autres, guerre à la verité qui reüſſit du commencement contre l'opinion des ſages, & dont Dieu voulut chaſtier le luxe d'Italie, & par-

ticulierement la tyrannie des Arragonnois au Royaume de Naples ; mais qui à la fin nous a couſté bon.

Et pour remonter bien plus haut ; ce fut par-là que les ieunes Conſeillers de Roboam, c'eſt à dire, ſes nouueaux Conſeillers, gens qui auoient eſté nourris, & qui auoient creu auec luy, comme en parle l'Eſcriture, ſupplanterent les anciens qui auoient ſeruy ſon pere Salomon.

Quant à l'autre moyen dont on ſe ſert, pour faire entrer des gens, qui n'ont point les qualitez requiſe dedans le maniement, le Prince s'en pourra donner garde en recherchant les mouuemens de ceux qui s'entremettent, & examinant leurs intereſts ; & apres, s'informant d'autres perſonnes, meſmes de ceux qui peuuent auoir des intentions contraires, de la qualité

de ceux dont on luy parle, & de leur reputation, ſans toutesfois faire conoiſtre ſon deſſein, qui eſt ainſi a peu pres qu'en vſoit Alexandre Seuere, quād il vouloit pourueoir aux grāds offices, pour le regard deſquels principalement telles entremiſes & recommandations ont lieu. Car quant à ce qui eſt de la confidence & plus ſpeciale entremiſe, nous auons deſia dit, que cela doit proceder du propre mouuemēt du Prince, ſans inſtigatiō ny recommandation d'autruy.

CHAPITRE XIX.

SECONDE PARTIE.

Du traictement que le Prince doit faire à ſon Miniſtre & Confident particulier.

IL eſt temps de venir à la ſeconde partie concernant le traicte-

ment que le Prince doit faire à ſes Miniſtres, Confidens, & Cõſeillers ſpeciaux. Voicy l'aduis de Machiauel là deſſus.

D'autre part auſſi le Prince, pour conſeruer ſon Miniſtre vtil, doit penſer à luy, en l'honorant, l'enrichiſſant, l'obligeant à ſoy, & luy faiſant part des honneurs & charges, à celle-fin que ces grands honneurs & grandes richeſſes l'empeſchent d'en chercher d'autres, & que ſes grandes charges luy facẽt craindre le changement de Maiſtre, cognoiſſant qu'il ne s'y peut maintenir ſans luy.

Icy il y a quelques obſeruations à faire, & faut commencer par l'obſeruation ordinaire & perpetuelle en tout cet œuure, que Machiauel eſt contraire à ſoy-meſme. Car il nous bailloit tantoſt ceſte regle pour iuger ſi ſon Miniſtre eſt propre à vne telle charge, de ſçauoir, s'il eſt homme, *qui ſe puiſſe oublier*

du tout pour addonner entierement ſon eſprit à l'vtilité & aduantage de ſon Maiſtre, & n'auoir ſouuenance de choſe qui ne luy appartienne. Et icy il veut que le Prince le retienne par grands biens-faicts, par grandes charges & dignitez, afin qu'il n'en cherche point par autres moyens: d'où s'enſuit qu'il eſt capable de chercher ſon aduancement & contentement ailleurs, & par des moyẽs preiudiciables aux affaires de ſon Maiſtre, s'il ne le trouue dans ſa liberalité, tant s'en faut qu'il ſoit homme qui s'oublie ſoy-meſme pour ſe donner entierement au bien des affaires de ſon Maiſtre.

En ſecond lieu, Machiauel eſtime que le Prince doit tellemẽt remplir de biens & d'honneurs ſon Miniſtre, qu'il ne penſe point à en chercher ailleurs: ce qui ſe trouuera dit vn peu confuſement; & peut eſtre inconſiderément.

Car combien faut-il de biens & d'honneurs pour remplir la conuoitiſe d'vn Miniſtre ? Ie dis remplir ſa conuoitiſe, d'autant que Machiauel en parle comme d'vn homme, qui n'a point faute d'appetit, & qui n'a point enuie d'en demeurer-là. Or cela eſtant, quelle meſure faut il que le Prince prenne pour contenter ſon Miniſtre, & ſatis-faire à ſon auidité ? C'eſt vn point qui meritoit d'eſtre traicté vn peu plus circonſpectiuement.

Ie demeure donc d'accord auec Machiauel, que le Prince eſt obligé de faire du bien à ſon Miniſtre particulier, de luy faire part des honneurs, des dignitez de ſon Eſtat ; mais auec diſcretion, & eſtime qu'il doit autant ou plus prendre garde à ne point exceder, qu'à ne point manquer, & tant s'en faut que ie ſois de l'aduis de Machiauel, en ce qu'il eſtime que le Prince

doit auoir ſoin de remplir l'auidité de ſon Miniſtre, qu'au contraire i'eſtime que ſi le Prince recognoiſt ſon Miniſtre homme auide de biens & d'honneurs, c'eſt à dire, auare & par trop ambitieux, il s'en doit defaire, comme d'vn homme qui n'eſt point propre à eſtre employé en ſes affaires, ainſi que nous diſions cy-deſſus.

Ceſte opinion donc de Machiauel a deux grands defauts. Le premier, entant qu'elle preſuppoſe des qualitez au Miniſtre & Confident du Prince, dont il doit eſtre entierement eſloigné, & qui ſont diametralement contraires à celles-meſmes que Machiauel requeroit en la precedente periode.

Et l'autre, entant que l'execution en eſt impoſſible, & d'ailleurs accõpagnée de tres-grands inconueniẽs. Traictons ce dernier poinct. Car outre que le premier eſt aſſez eſ-

clarcy par ce que nous auons dit cy-deſſus traictant des qualitez du Miniſtre, auſſi ce que nous auons à dire ſur ce dernier point, ſeruira encor pour le premier.

Ie dis donc qu'il eſt impoſſible de faire tant de bien à vn Miniſtre auare & ambitieux, qu'il en puiſſe eſtre remply, & là deſſus il faut renuoyer Machiauel à l'eſchole, & aux comparaiſons dont l'on ſe ſert pour cela, de la mer, qui ne groſſit iamais, quoy que tous les fleuues s'y rendẽt, de l'hydropique, & autres ſemblables.

Or ſi cela eſt vray en general, il eſt tres-vray en ce qui touche les gens dont nous parlons. Car comme le champ, où ils trauaillent, eſt plus vaſte & plus diffus, auſſi leur auidité eſt moins bornée. C'eſt là où l'abondance ne ſert qu'à exciter la faim, & à enflammer la ſoif. C'eſt-là où ces paſſions agiſſent

ſans fin ; ou ce qu'elles ont amaſſé ne ſert qu'à leur donner vn plus fort branle, & les pouſſer plus violemment. Ce Miniſtre qui eſt dans les affaires du Prince, deſire paſſionnement d'eſtre riche, deſire paſſionnement d'eſtre grand. Que luy faut-il pour eſtre riche ? Que luy faut-il pour eſtre grand ? Poſons le cas, il luy faut la valeur d'vn million d'or. C'eſt quelque choſe: mais qu'eſt-ce au prix de ceux qui ont valant dix fois autant ? il eſt riche eu eſgard à ceux qui n'en ont point tant que luy, il s'eſtime pauure regardant ceux qui en ont plus. Que luy faut-il pour eſtre grand ? Il luy faut vne grande charge, vn grand gouuernement. Mais il y en a qui ont encor de plus grandes dignitez que luy. Il s'eſtime donc petit à leur eſgard. Ce n'eſt point tout. Car quand il aura autant de richeſſes, & autant de dignitez que le

le plus riche, & le plus qualifié, il n'eſt point encor aſſez riche ny aſſez puiſſant. Pourquoy ? dautant qu'il y en a d'auſſi riches que luy. Or pour eſtre bien grand, il ne faut point auoir d'egal ny de compagnon.

Il y a plus. C'eſt qu'il ne faut point eſtre ſans rien faire. En tels affaires celuy qui n'aduance point, il recule. L'année precedente ie receus de grands biens-faicts ; ie receus de grands honneurs. Et quoy ne me donnera-on rien ceſte annee? L'annee precedente on me donna cent mil eſcus. Et quoy ne m'en donnera-on point auiourd'huy dauantage? Ie ſuis plus grand Seigneur que ie n'eſtois lors. Le don doit eſtre proportionné à la qualité. Et là deſſus que le Prince entreprenne de ſaouler l'auidité de ſon Miniſtre. Sa courronne n'y ſuffiroit point. Et combien y en a-il, qui ne ſçachans

plus où ſe prendre, ſe ſont pris à cela - C'eſt l'hiſtoire de Sejan, de Plautian, & d'autres de moindre qualité qu'eux. Ie ne parle encor que des Confidens, & non des ſimples Fauoris.

Reſulte donc de ce que i'ay dit, que l'execution de l'aduis de Machiauel eſt non ſeulement impoſſible, mais qu'elle eſt tres-dangereuſe, & accompagnée de tres-grands inconueniens.

Et premierement, cela n'eſt bon que pour enflammer dauantage, ainſi que nous auons dict, des paſſions, qu'il faut tacher au contraire d'eſteindre pour toutes ſortes de moyens. Et où eſt l'exemple du Miniſtre auaritieux, & ambitieux, que les biens-faicts de ſon Maiſtre, quoy qu'exorbitans, ayent peu remplir?

S'il y eut iamais homme gratifié par ſon Maiſtre, & comblé de biens

& d'honneurs, ça eſté le Cardinal d'Yorc, duquel nous parlions cy-deuant. Il eſtoit de fort vile extraction, & n'auoit aucuns merites, ſinon qu'il eſtoit hardy & remuant. Le Roy Henry VIII. d'Angleterre, qui s'eſt autant trauerſé ſoy meſme en la conduite de ſa vie, qu'aucun autre Prince, creut que c'eſtoit vn homme tel qu'il luy falloit pour la conduite de ſes plus ſecrets & importans affaires. Il auoit eſté introduit en ſa maiſõ par l'Eueſque de Vvinceſtre, & eſtoit vn de ſes Aumoſniers. Se voulant ſeruir de luy en choſes plus grandes, il luy donna l'Eueſque de Lincolne, & l'Archeueſque d'Yorc, il le fit Chancelier d'Angleterre, puis luy fit donner vn chapeau de Cardinal, & la commiſſion de Legat du ſainct Siege en Angleterre. Si quelque choſe venoit à vacquer, c'eſtoit pour luy, ou pour les ſiens; tous les

Eueſchez, toutes les bonnes & opulentes Abbayes, tous les bons benefices, rien ne luy eſchappoit. Le Roy luy faiſoit rẽdre autant d'honneur qu'à ſa propre perſonne ; il le faiſoit ſeoir à ſa dextre ; il vouloit que ſes armes fuſſent en meſme lieu que les ſiennes ; bref il le traittoit comme ſon compagnon. Tout ce bon, ou pluſtoſt cet exceſſiuement bon traictement, & tel qu'on ny pouuoit rien adiouſter, pûſt il aſſouuir ceſt homme auare & ambitieux, & l'empeſcher d'auoir l'œil ailleurs ? Rien de cela : mais tout le contraire.

Car premierement, il receut des grands bien-faicts & des grandes penſions du Roy François premier & moyennant ce il fit vn marché grandement bon & aduantageux pour nous, qui fut la reſtitution de la ville de Tournay, que les Anglois auoient conquis ſur le Roy

Louys XII. L'auarice de ce Confident nous vint bien à propos: car ce fut luy qui moyenna cet affaire.

Ce n'eſt pas tout. Cet homme eſtoit honoré tout ce qu'vn homme le pouuoit eſtre en Angleterre. Mais cela ne luy ſuffiſoit point. Il vouloit eſtre Pape. L'Empereur Charles V. qui ſçauoit le pouuoir que ce Miniſtre auoit ſur l'eſprit de ſon Maiſtre, recognoiſſant ſon extreme auarice & profonde ambition, eſtima que c'eſtoit par là qu'il le falloit prendre. Les riches preſens donc ne manquerent point; mais moins encor les careſſes, ou pluſtoſt les venerations exorbitantes. Ce grand Prince ne ceſſoit de luy eſcrire; Les ſoubſcriptions de ſes lettres, qu'il luy eſcriuoit de ſa propre main, eſtoient; *voſtre fils & Couſin, Charles.* D'ailleurs il luy donnoit eſperance de l'aſſiſter de

ſa faueur & de ſon credit pour le faire monter au ſainct Siege : par le moyen dequoy il tiroit de cet eſprit ambitieux tout ce qu'il deſiroit, & ſe ſeruoit de luy pour tenir ſon Maiſtre en mauuaiſe intelligence auec nous, d'où s'enſuiuirent en fin d'eſtranges tragedies.

Car cet homme ſe voyant mocqué par l'Empereur, deux Papes promeus au ſainct Siege nonobſtant ſes brigues & la faueur qu'il auoit eſperé de ce Prince, il conceut vne telle haine contre luy, qu'il rechercha toutes ſortes de moyens pour s'en vanger : & au lieu qu'auparauant il entretenoit l'Anglois en haine & inimitié contre ceſte Couronne en faueur de l'Empereur, il commença à tourner l'eſprit de ſon Maiſtre de ce coſté-cy ; & puis l'ayant diſpoſé à vouloir eſtre bien auec nous, il luy propoſa & fit trouuer

bon de rechercher Madame Marguerite de France ; ce qui ne se pouuoit faire qu'en se departant par l'Anglois du mariage de la Royne Catherine sa femme, qui estoit tãte maternelle de l'Empereur; & neantmoins cet homme ne laissa d'entreprendre cet affaire, ce qui broüilla merueillensemẽt, non seulement l'Angleterre, mais vne grãde partie de la Chrestienté, & finalement fut cause de la ruine de cet ambitieux par vn euenement, dont il ne se doutoit point.

Car le Roy d'Angleterre ayant depuis ietté les yeux sur vne Damoiselle de la Royne sa femme, & ce Cardinal ayant voulu empescher l'execution de ce dessein par des menées secrettes, le Roy son Maistre en ayant eu aduis, fut tellement indigné, qu'il le despoüilla de toutes ses charges & dignitez, & finalement le fit prendre au

corps pour luy faire faire ſon procez; & comme on le menoit à Londres, il mourut d'apprehenſion & de deſplaiſir.

Toutes les Hiſtoires ſont pleines de pareils exemples. Les grands biens & les grands honneurs que Sejan auoit receu de Tibere, Plautian de Seuere, ne ſeruirent qu'à enflammer dauantage leur ambition, qui eut pour dernier obiect la Majeſté meſme de leurs Maiſtres.

Et quant aux Fauoris, nous monſtrerons cy apres qu'ils ont preſques tous pery par-là.

Or ce que i'ay dit, n'eſt point pour empeſcher entierement la liberalité des Princes allendroit de ces Meſſieurs, leſquels au contraire ie recognois ſe deuoir reſſentir de leurs gratifications; mais pour en retrancher l'excés; ſuyuant ce qui a deſia eſté traicté ailleurs; &

dont nous pourrons encor toucher quelque chose cy-apres. Mais auparauant il faut passer à l'autre point, & examiner la raison que Machiauel adiouste, pour laquelle il estime que le Prince doit esleuer son Ministre aux grandes charges & dignitez.

CHAPITRE XX.

Examen de la raison que rend Machiauel, pour laquelle le Prince doit donner des grandes charges à son Ministre.

MAchiauel dict donc, que le Prince doit non seulement donner des grands biens à son Ministre, mais encor des grandes charges, dont il rend ceste raison, *afin* dit-il, *que cela luy face apprehender le changement de Maistre, attendu qu'il*

ne ſe peut maintenir en ſes charges ſans luy. Qui eſt vne raiſon plauſible, & qui a beaucoup d'apparence : mais qui toutesfois ne ſe trouuera point ſolide, & qui encor ſes inconueniens. Mais auparauant qu'examiner ce point plus particulierement il faut encor remarquer en paſſant l'inaduertance de Machiauel, que nous auons deſia touché au chap. precedent. Le chapitre que nous examinons, eſt intitulé, *Des Secretaires*, & traicte des Miniſtres en general, mais Miniſtres qui ont leur charge reglée. A quel propos donc parler des grandes charges que le Prince doit donner à ſon Miniſtre pour le tenir en deuoir, veu que ce Miniſtre a vne charge certaine dedans la conduite des affaires ? Cela ſe doit neceſſairement raporter à tous les Cõfidens en general, & non aux Miniſtres attachez à vne charge particuliere. Car ſi le Prince leur donne quelques autres

grandes charges, ce ne ſont plus les meſmes Miniſtres, encores que ce ſoient les meſmes perſonnes.

Paſſons à ceſte heure à la raiſon que Machiauel rend pourquoy le Prince doit donner des grandes charges à ſon Confident: afin, dit-il, qu'il ait ſoin de la conſeruation de ſon Maiſtre, d'autant que de là depend la conſeruation de ſes charges. Ce qui a ſon effect és lieux où les charges changent auec le changement de Prince. Mais ie demande dequoy ſert ceſte apprehenſion. Elle ſera cauſe qu'il veillera à la conſeruation de la vie de ſon Maiſtre, & s'informera ſoigneuſement de tout ce qui peut ſeruir à cela. C'eſt quelque choſe: mais ſans ces grandes charges il ſemble que ce Confident ne laiſſera point d'auoir le meſme ſoin: & s'il ne l'a qu'à cauſe de ſes charges, il en peut arriuer des grands inconueniens. Car ſi la

conſeruation de ſes charges eſt ſon ſouuerain but, il n'y a rien qu'il ne face pour cela. Si la conſeruation de la vie de ſon Maiſtre ſert à cela, il veillera à ce qui le peut concerner. Si au contraire il doute de la continuation de ſa bonne volonté, ou ſi d'ailleurs il n'eſt point aſſeuré de la longueur de ſes iours, ou de la proſperité de ſes affaires, il taſchera de s'aſſurer d'ailleurs ; & c'eſt de-là que naiſſent les entrepriſes, coniurations, & conſpirations. C'eſt ce qui fit quitter le party de France par Proſper & Fabrice Colonne qui auoient tant receu des biens & d'honneurs du Roy Charles VIII. apres la conqueſte du Royaume de Naples. Car voyans depuis nos affaires decliner en ce pay-là, deſirans conſeruer les grands biens qu'ils auoient receu de la liberalité du Roy, ils prirent le party de Ferdinand ſon ennemy eſtant retour-

né à Naples, & incõmoderent fort nos affaires. Tant s'en faut donc que le Prince doiue croire que ce ſoit vn moyen de conſeruer l'affection de ſon Miniſtre, de luy dõner des grandes charges, qu'au contraire il n'en doit choiſir aucun qu'il ait beſoin d'entretenir par vn tel moyen, & ſi l'ayant choiſi, il le recognoiſt de ceſte humeur, il s'en doit bien toſt defaire.

Car ſi le Miniſtre eſt ambitieux iuſques-là: il n'y a rien qu'il ne face, comme nous diſions tantoſt, pour aſſouuir ſon ambition. Et dautant que le changement de ſa grandeur peut arriuer par diuers moyens, ou par le changement de volonté & d'affection du Prince en ſon endroict, ou par le changement du Prince meſme, ou par les ſouſleuemens & conſpirations des grands; il ſe voudra tellement fortifier & rendre ſi puiſſant, que ny le Prince,

venant à changer d'affection, ny ſon ſucceſſeur, ny les grands de ſon Eſtat ne luy puiſſent oſter ce qu'il poſſede.

Or s'il eſt tel, & particulierement s'il ſe défie de la perſeueerance du Prince en ſon affection, & s'il penſe à s'aſſeurer contre luy le cas eſcheant, il eſt ſans doute que ſa deuotion en ſon endroit n'eſt point bien entiere : voire que deſlors qu'il penſe à ſe fortifier contre ſon Prince, il deuient ſon ennemy ſoubs ceſte condition, & ſe reſoult de ſe rebeller vn iour contre luy, s'il eſt cõtraint de ce faire pour la conſeruation de ſa grandeur.

Cela eſtant, il n'y a rien puis apres qu'il n'entreprenne pour paruenir à ſes fins. Car ſi auiourd'huy il a vne charge, voyant qu'elle ne ſuffit point pour l'aſſeurer, il en voudra le iour enſuiuant auoir vne autre, & touſiours ainſi, iuſques à

ce qu'il ſe voye aſſez puiſſant pour ne dependre plus de l'affection du Prince, & le Prince ſi foible qu'il ne luy puiſſe mal faire.

De-là eſt quelquesfois aduenu que ces gens recognoiſſans qu'ils ne ſe pouuoient promettre vne aſſez grande puiſſance pour reſiſter au Prince, ou apres luy à ſes ſucceſſeurs, la qualité de Prince demeurant, & que ce ſeul nom, & ce ſeul tiltre eſtoit vn foudre, qui les pouuoit conſommer en vn moment, il eſt, dis-je, aduenu qu'ils ont paſſé plus auant, & que l'ambition acheuant de leur aueugler l'entendement, ils en ſont venus iuſques-là, de penſer à oſter cet obſtacle, & ſe rendre eux-meſmes maiſtres abſolus de l'Eſtat; qui eſt vn des eſcueils, où pluſieurs de ces gens ont miſerablement briſé leur fortune.

Ce fut ce qui fit perir en fin Se-

re n'ayant point trouué bon, & Sejan l'ayant bien recogneu, il crut que ce qu'il auoit à faire estoit de pouruoir à sa seureté, & pour cét effect il esloigna Tibere par son conseil, de la ville de Rome, & le renferma dans vne petite Isle, afin que ce Prince detrempant tout ce qui luy restoit de vigueur dans les voluptez, il se rendit Maistre des affaires, & en suite, de l'Estat, d'où s'ensuiuit la ruine de Sejan, auec la desolation si lamentable de tous les siens, qu'il y a peu d'exemples dans l'antiquité d'vn reuers de fortune plus effroyable.

C'est aussi l'histoire de Plautian. Cét homme estoit de petite extraction. Il gagna neantmoins les bonnes graces de l'Empereur Seuere, grand Prince, sage & vaillant, mais qui de bas lieu pareillement auoit esté esleué à l'Empire, & qui à cause de ce & de la resistan-

de qui luy auoit eſté faicte par quelques-vns, domina vn peu cruellement. Il mit ſon affection à cet homme, qui eſtoit de meſme pays que luy, & auoit porté les armes auec luy : Quelques-vns meſmes diſent qu'il eſtoit ſon parent ; & le prit en affection ; non par vne ſimple inclination d'amitié, mais d'autant qu'il l'eſtimoit homme de ſeruice, & propre à ſon humeur, & auſſi que n'eſtant point aſſeuré de la deuotion du Senat, & des grands de Rome, à cauſe de la baſſeſſe de ſon extraction, il ſe croyoit deuoir ſeruir & appuyer de quelque Confident intereſſé en ſa fortune. Cela eſtant reſolu, il luy donna la premiere & la plus puiſſante charge de l'Empire ; la charge de general des armées ; & pour l'obliger & appuyer dauantage ſa fortune, il contreignit Antonius Caracalla ſon fils aiſné & ſon futur ſucceſ-

ſeur en l'Empire, d'eſpouſer ſa fille. Il n'y a ſorte de bon traictement que ce Prince, quoy que d'vn naturel auſtere, ne fiſt à ceſt homme. Il diſpoſoit de tout ; & eſtoit mieux ſuiuy que le Prince meſme, qui l'eſtant vn iour allé viſiter malade, entra ſeul en ſa chambre, la porte ayant eſté fermée à ſes gardes & autres de ſa ſuite. Mais il abuſa tellement de ceſte faueur, & ſe rendit ſi inſolent & inſupportable, que ſes deportemens en fin commencerent à déplaire à l'Empereur meſme. Ce que cet homme ayant recognu, & que Seuere eſtoit ſur le point de luy rongner les aiſles, afin d'abaiſſer ſon vol : & d'ailleurs ſçachant les menaces d'Antonius Caracalla ſon gendre, qui ne parloit de rien moins que de ſe deffaire de luy & de ſa femme, qu'il auoit eſpouſée par force, s'il venoit vn iour à l'Empire : il penſa qu'il fal-

loit preuenir, & ayant pratiqué vn maiſtre de Camp pour tuer le pere & le fils, la choſe eſtant decouuerte Seuere le fit mourir.

S'il y auoit homme intereſſé en la conſeruation de la vie de Seuere, il ſemble que c'eſtoit celuy-là, qui tenoit de luy toutes les plus grandes dignitez de l'Empire; & qui ne pouuoit rien eſperer apres luy. Ceſte apprehenſion fut cauſe, non de le faire veiller à la conſeruation de ce Prince, mais d'entreprendre ſur ſa vie, & ſur celle de ſon fils, afin de prendre leur place. Tant ce grãd & paſſionné deſir de conſeruer ces grandes dignitez, eſt dangereux, tant à l'eſgard du Prince, que de ceux meſmes qui en ſont ſaiſis.

Nous auons parlé cy-deuant de Hermias Miniſtre d'Antiochus Epiphanes. Il en faut dire encor vn mot ſur ce ſubiect.

Il n'y eut iamais homme plus

ambitieux que luy, ny qui ait taſché de ſe maintenir en ſa fortune par des moyens plus pernicieux. Il s'eſcrimoit de la cruauté & de la calomnie auſſi bien qu'aucun autre de ſa qualité; teſmoin la partie qu'il dreſſa à Epigenes, braue & vaillant Cauallier, & qui auoit vne tres-grande croyance parmy la gendarmerie: lequel cet homme fit mourir par vne ſignalée calomnie. Il poſſedoit entierement le Prince & l'Eſtat, & auoit la diſpoſition de tout. Y auoit il perſonne plus intereſſée en la cõſeruation de la vie de ce Prince? Il iugea tout le contraire; car craignãt vn changement d'affection & de volonté, & que ce ieune Prince venant à prendre vne plus grande cognoiſſance de ſes affaires, ne luy retranchaſt ſon pouuoir, il eſtima qu'il falloit pourueoir à cela. Ce Prince auoit deſir d'entreprendre vne guerre que Hermias n'approuuoit

faut que le Prince se doiue seruir de ce moyen, pour penser par iceluy conseruer l'affection de son Ministre, qu'au contraire vn Ministre de ceste qualité n'est point bon Ministre, & est souuent bien dangereux, s'il cherche la continuation de sa grande fortune ailleurs que dans les bonnes graces de son Maistre, & s'il se prepare d'autres appuis, soit dans les grandes charges, soit dans les grands gouuernemens, & multitude des places fortes, soit dans les grandes alliances, ou autres semblables moyens; & celuy qui en vse ainsi, s'en trouue ordinairement mal.

Ie veux bien que quelquesfois il soit plus aisé de reculer ceux qui ne se sont point tant appuyez, & qu'aduenant changement de volonté, ou de Maistre, il faille décheoir: mais leur cheute n'est point rude ny violente, & si vn

Confident ou vn Fauoris ne ſe reſoult à vn tel eſloignement, le cas aduenant, & s'il penſe à ſe rendre aſſez fort pour l'empeſcher, la fin en eſt ordinairement faſcheuſe. La condition de l'Admiral d'Annebaud apres le decez du grand Roy Francçois, qui luy auoit rendu teſmoignage par ſon teſtament d'vn homme entierement eſloigné d'auarice, & du tout deuoüé à ſon ſeruice; & en vn mot, d'vn des plus hommes de bien de ſon Royaume; ſa condition, diſ-ie, quoy qu'autre que le Roy François n'auoit iugé qu'elle deuoit eſtre, ne fut point ſi faſcheuſe, ny ſi difficile à ſupporter que celle de quelques autres qui ont faict plus les retifs.

Il vaut mieux ſe laiſſer mener, que de ſe faire trainer. Et quelquefois quand on a porté la fortune auec patience, il y a regrets & moyen de reuenir à vne meilleure;

ce

ce que le meſme Seigneur experimenta ; comme pareillement feu M^r. le Conneſtable, & autres.

* * *

Le Confident donc, tel que le Prince doit deſirer, ſera non celuy de qui l'affection eſt venal, & laquelle il faut conſeruer par des grands biens-faicts, & des grandes dignitez, mais de qui l'affection eſt ſincere, & à ſon exiſtence dans la conſideration du deuoir, & de la vertu. Tant s'en faut qu'Auguſte ait eu beſoin de donner des grands offices & des grandes dignitez à Agrippa & à Mæcenas pour cõſeruer leur affection, qu'au contraire ceux-cy ont teſmoigné ne s'en point ſoucier, & ſe contenter de l'honneur de l'amitié de ce Prince, & particulierement Mæcenas ne voulut iamais ſeulement paſſer de l'ordre des Cheualiers en l'ordre des Senateurs ; qui eſt

vne modeſtie preſques ſans exemple: Et pour remonter plus haut, Chuſai eſtoit l'amy & le Confident de Dauid ; mais pour cela les grandes charges n'eſtoient point entre ſes mains ; elles eſtoient entre les mains de Ioab, d'Amaſa & autres. Et quant à Hephræſtion & Craterus, ils n'ont eu autre dignité que les bonnes graces d'Alexandre.

CHAPITRE XXI.

Que les Confidens & Fauoris doiuent renoncer franchement à leur Fortune pour le bien des affaires de leur Maiſtre.

OR ie dis que ce n'eſt point aſſez de ſe diſpoſer par le Miniſtre & Confident du Prince à porter ſon eſloignement auec pa-

tience & moderation, au cas qu'il arriue par la volonté du Prince, ou par ſon decez, ou autre tel accident: mais meſmes qu'il y a des ſaiſons, eſquelles il doit luy meſmes quiter les affaires, & y renoncer, s'il iuge que cela ſoit vtile pour le bien du ſeruice de ſon Maiſtre.

Ie ſçay que d'abord cecy ſemblera approcher du paradoxe meſmes en la Cour; mais la choſe eſtant bien conſiderée, i'eſtime qu'il n'y a perſonne qui n'en doiue demeurer d'accord.

Pour exemple. Les Ducs de Bretagne & de Bourgongne broüilloient fort les affaires de Charles ſeptieſme. Il taſcha d'appaiſer ces faſcheux eſprits, & noüer quelque eſpece de paix auec eux. Ils n'y voulurent point entendre, tandis que le Roy ſe ſeruiroit du Conſeil de Meſſire Tannegui du Chaſtel, du Preſident Louuet, & de quelque

autres, auſquels ces Princes imputoient tout ce qui leur deplaiſoit au gouuernement. Ces gens ne marchanderent point, ils offrirent de ſe retirer; & non ſeulement ils l'offrirent, mais en effect ils ſe retirent; ce qui fut ſuiuy d'vne paix.

Ce n'eſt point que ie vueille dire, qu'il en faille touſiours vſer ainſi. Il s'en faut bien donner garde, n'y d'accouſtumer les broüillons à remuer les Conſeils des Princes à leur appetit, comme nous dirõs plus particulieremẽt cy-apres; mais ce que ie dis eſt, que quand l'eſloignement de ces Meſſieurs peut empeſcher vn beaucoup plus grand mal, en ce cas ils ne doiuent point faire les difficiles.

Or combien que ie me ſois donné ceſte loy en tout cet œuure, de ne rien dire des deportemens de ceux qui ſont encor dãs les grands

charges, & de m'en eſloigner entieremẽt,& de tout ce qui pourroit sẽbler approcher de la mediſance ou de la flaterie, ſi eſt-ce que i'ay de la peine d'omettre vn certain acte que i'ay touſiours eſtimé exemple de grande moderation, & d'vn eſprit bien compoſé, d'vn de ces Meſſieurs qui furent eſloignez de la Cour en l'an 1588. Car encores que celuy, de qui i'entens parler, euſt plus de ſubiect de porter ceſte diſgrace auec indignation que les autres, d'autant qu'en ceſte cheute il n'eſtoit que comme l'ombre d'vn autre, neantmoins il n'en fit point plus de bruit, & ſur le commandement qui luy fut faict, il ne dit autre choſe, ſinon, que comme il auoit auparauant ſeruy le Roy en le faiſant obeyr par les autres; il le vouloit encor ſeruir en ceſte occaſion, par l'exemple de ſa propre, & prompte obeïſſance.

Et ce que ie dis des Miniſtres & Confidens pour ce regard, ſe doit auſſi entendre des Fauoris.

Et à la verité, ſi les vns & les autres ont vne telle affection au ſeruice du Prince, comme ils doiuent auoir, les vns ayans l'honneur d'eſtre employez en ſes plus grands affaires, les autres d'eſtre aymez & cheris de luy, ils ne doiuent point faire de difficulté de ſouffrir ce deſplaiſir, puis qu'ils ſont obligez d'expoſer & employer leur vie meſme pour le ſeruice du Prince, de qui ils reçoiuent tant d'honneur.

Et s'ils en vſent autrement, c'eſt vne preuue infaillible qu'ils ne ſont point dignes de l'affection du Prince, ny propres à eſtre employez en de ſi grandes affaires, d'autant qu'ils n'ont point l'affection telle qu'vn Fauoris, qu'vn Miniſtre ou Confident doit auoir

enuers ſon Prince, & ne le ſeruent, ou ne le ſuiuent que pour leur intereſt, lequel ils preferent à celuy du Prince, & au bien & repos de ſon Eſtat. Et c'eſt de là que viennent ſouuent tant de troubles.

Auſſi n'a-on point veu que ceux qui ont mal gouuerné les affaires des Princes, ou qui ont abuſé extraordinairement de ſes faueurs ayent iamais pris de telles reſolutions, qui ne peuuent tomber qu'en des ames vrayement vertueuſes, deſpoüillées d'auarice & d'ambition, & d'ailleurs aſſeurées de leur innocence, mais quant aux autres, qui ſont paruenus à ces dignitez ou faueurs par artifice, ou ſans merite, & qui y eſtans en ont abuſé, tant s'en faut qu'ils ſe puiſſent reſoudre à rien quitter de leur fortune, qu'au contraire ils aymeroient mieux que les affaires de leur Maiſtre fuſſent entierement ruinées, que

d'en auoir quitté vn ſeul point, dont la raiſon eſt celle que nous auons touchée, à ſçauoir, qu'ils n'ayment leur Maiſtre ny ſon ſeruice, qu'autant qu'ils en profitent, & au lieu que Machiauel vouloit tantoſt qu'ils s'oubliaſſent eux-meſmes, pour ſe donner entierement au bien des affaires de leur Maiſtre, ils oublient les affaires de leur Maiſtre, ou bien ils aſſuiettiſſent entierement à leurs affaires particulieres, & font tourner toutes les affaires publiques à ce qui eſt de leurs intereſts & de leurs deſſeins, qu'ils couurent du nom des affaires du Prince, & ſoubs ceſte couuerture font tout ce qu'ils croyent ſeruir à leurs intentions, à quoy ils aſſeruiſſent les intereſts du Prince & de l'Eſtat, & ne s'en ſoucient qu'entant que cela ſert à leurs fins, font entretenir ou abbandonner les alliances, font la guerre ou la paix;

font donner les charges & les commandemens ſelon qu'ils eſtiment eſtre à propos, non pour le bien du public ; mais pour l'accompliſſement de leurs deſſeins particuliers. Tous ceux deſquels nous auons blaſmé les deportemens cy-deuant en ont vſé ainſi. Nous en auons remarqué quelque choſe.

Or cela eſtant, ce ſeroit vne grande ſimplicité de requerir de telles gens, qu'ils ſe diſpoſent à quitter leur fortune, ſi le biẽ des affaires du Prince le deſire ; leur maxime eſtant au contraire, de s'y maintenir & conſeruer par quelque ſorte de moyens que ce ſoit, meſmes y allaſt-il de la ruine des affaires de leur Maiſtre & bien-faicteur.

Ce fut ainſi qu'en vſa l'Eueſque de Vinceſtre, M^re. Pierre des Roches, toute la Nobleſſe d'Angleterre s'eſtant aſſemblée pour ſe plaindre au Roy Henry III. d'An-

gleterre des extorsions & violences de cet estranger, qui auoit despoüillé presques tous les Anglois de leurs charges, pour les donner à des Poiteuins. Car le Roy d'Angleterre s'estant aucunement disposé à renuoyer cet Eueſque, apres auoir esté exhorté à ce faire par toutes sortes de gens, mesmes par ses Predicateurs, l'Eueſque le mania tellement, qu'au lieu de ce faire, il le fit resoudre à vn conseil violent, qui fut cause d'vne grande & sanglante guerre, en laquelle perirent infinies gens de bien, plusieurs grands Seigneurs d'Angleterre, & qui fut finalement appaisée par l'expulsion de cet Eueſque, & de ses adherans: mais suiuie apres d'vne autre plus grande: ce Prince s'estant derechef ietté entre les mains d'autres estrangers, plus qualifiez à la verité: mais qui n'auoient point moins d'enuie de faire leurs

affaires, & ayãt en outre repris quelques vns des adherans de l'Eueſque de Vinceſtre: ce qui produiſit tãt de maux, & vne guerre ſi cruelle, & accompagnée de ſi funeſtes effets, qu'il ne ſe peut rien imaginer de plus horrible.

Ce furent auſſi les fruits de l'ambition de Pierre Gauerſton, & des Eſpenſers ou Deſpenſiers au meſme Royaume, de Dom Aluares de Luna en Caſtille, & d'autres, dont il ſera parlé cy-apres.

Or ce n'eſt point, comme i'ay deſia dit, qu'auſſi toſt qu'il y a des ſouſleuemens, ſous pretexte de la mauuaiſe adminiſtration des Miniſtres, ou à cauſe de la faueur que le Prince faict l honneur de porter à quelques-vns particulièrement, ces Meſſieurs doiuent quitter la place, afin d'oſter le pretexte aux broüillons. La condition des Princes, & de leurs Miniſtres ſe-

roit beaucoup plus miserable, que celle des particuliers, mais ce que ie dis, est, que si l'estat des affaires est tel qu'on ne les puisse sauuer, ou empescher quelque grand inconuenient sans cela, les Ministres & Fauoris doiuent lors tesmoigner ce qui est de la sincerité de leur affection, & sacrifier librement & franchement leur fortune à la tranquillité publique, si elle depend delà, & si elle ne se peut acquerir autrement.

Car cessant ceste consideration, il ne seroit point raisonnable que sur les criailleries & mouuemens de quelques mutins, les Ministres & Conseillers du Prince fussent contraincts d'abandonner leurs charges; mais encore que le Prince vint à les abandonner. Car si cela auoit lieu, il n'y auroit iamais Ministre ny officier qui dependist du Prince, & tascheroient plustost

tous à s'appuyer de ceux, qui par leurs plaintes, meſcontentemens, & ſouſleuemens, les pourroient conſeruer ou ruiner, que de la bonne volõté du Prince, ſi elle eſtoit ſi foible & ſi aiſée a esbranler, & en ce faiſant il n'y auroit rien de ferme ny d'aſſeuré aux affaires du Prince, ô que les factieux auroient bon temps!

L'ordre requerroit de parler à ceſte heure des liberalitez, honneurs & gratifications dont le Prince peut remunerer la fidelité de ſon Miniſtre, & honorer ceux qu'il luy plaiſt d'affectionner; Mais d'autant que nous auons deſia preuenu tant ſur le chap. 15. qu'ailleurs, il faudra auoir recours à ce qui en a eſté dit.

TROISIEME PARTIE.

Des escueils que les Confidens & Fauoris ont à euiter au cours de leur fortune.

CHAPITRE XXIII.

IL est temps de passer à la troisiesme partie, & remarquer les escueils ou la fortune de ces Messieurs a accoustumé le plus souuent de brisер, afin que cela leur serue d'addresse.

Ces escueils sont sans nombre, & de diuerses especes; tous lesquels partant il seroit impossible, & peut estre inutile de remarquer: Il suffira d'en remarquer quelques-vns, & principalement d'obseruer les causes des orages & tourmentes qui y iettent ces Messieurs.

Ie pose pour le premier escueil

la haine & l'inimitié des grands; pour vn second les plaintes & les doleances des peuples : Et pour le dernier, & qui eſt le plus dangereux, le changement d'affection du Prince, & ſon indignation, ou ceux qui ont euité les autres, viennent ordinairement ſe perdre & fracaſſer entierement.

Quand ie parle de la haine des Grãds, & des murmures des peuples, i'entends parler d'vne haine iuſte, & fõdée en raiſon. Car quãt à celle qui ne procede que de malignité ou d'enuie, cõbien qu'aucunesfois elle produiſe de tres-mauuais effects, ſi eſt ce que puis qu'elle n'eſt point excitée par la faute de celuy contre qui elle eſt exercée, elle n'eſt point icy conſiderable.

Or les cauſes qui font ſouſleuer tous ces orages, & qui portent la fortune de ces gens contre ces eſ-

cueils, ſont diuerſes, mais qui ſe reduiſent à ces trois principales, AMBITION, ORGVEIL, & AVARICE, qui ſont comme les cauſes premieres, qui embraſſent toutes les autres.

Ces cauſes ſont preſques touſiours coniointes, & agiſſent toutes enſemble au ſubiect dont nous parlons, en autres ſubiets elles peuuent eſtre ſeparées. Car on n'a gueres veu de Miniſtre ou de Fauory par trop ambitieux, qui quãt & quant n'ait eſté orgueilleux & auaricieux à proportion. Que s'il s'en eſt trouué quelques-vns, qui n'ayent eu que l'vn de ces vices par excez, ceux-cy ſont en petit nombre.

Or ces vices offenſent principalement les Grands; d'autant qu'ils vont à la diminution de ce en quoy ils croyent deuoir auoir plus de part, des honneurs & dignitez, des faueurs, & bonnes graces du

Prince, de ſes liberalitez & bienfaicts, & les relancent au contraire dedans la baſſeſſe, la neceſſité, & le meſpris, ce qui leur eſt inſupportable.

Car le Fauoris ambitieux & auaricieux eſtime n'eſtre point en faueur, s'il ne poſſede ſeul les affections du Prince, il croit que toutes les plus grandes dignitez, toutes les gratifications & liberalitez ſont affectées à ſa fortune, Le Miniſtre de meſme par trop ialoux de ſon auctorité, eſtime que perſonne autre que luy ne doit auoir part au maniement des affaires: que tout doit dependre de ſa direction, & de ſa diſpoſition: En quoy faiſant les vns & les autres attirent à l'encontre d'eux la haine de ceux qui ſe voyent reculez des faueurs, honneurs, dignitez, liberalitez de la Cour, & de la cognoiſſance & entremiſe des affaires.

Et c'eſt lors que chacun trauaille à qui fera le pis. Les Grands & les autres Officiers ſe plaignent des Fauoris, & de ces Miniſtres ou Confidens ; ils crient contre leur tyrannie , contre leur ambition, contre leur auarice, ils déchirent & décrient le gouuernement & adminiſtration; Les autres au contraire entretiennent le Prince de la mauuaiſe volonté de ces grands & autres : de leur contumace, felonnie & rebellion : ils impriment des ſuſpicions en ſon eſprit de quelques mauuais deſſeins : Et meſmes le plus ſouuent ſans attendre que les autres les attaquent, ils les preuiennent par calomnies & diffamations , d'autant que pour poſſeder l'eſprit du Prince ſeuls, il faut qu'ils en eſloignent & qu'ils en eſtrangent tous les autres : Et pour ce faire qu'ils les rendent ſuſpects au Prince, & luy facent croi-

requ'il n'y a qu'eux, qui luy ſoient fidels Ainſi en vſa Perennis à l'endroit de l'Empereur Commodus; ainſi Cleãder ſon ſucceſſeur, & tous les autres generalement qui ſe ſont emparez de l'affection ou de la confiance du Prince.

C'eſt de-là que naiſſent tant de calomnies, tant de fauſſes accuſations, tant de bruits, de coniurations & de ſouſleuemens, qui tiennent l'eſprit du Prince en eſchec, & le font defier de tout le monde, meſmes quelquesfois de ſes plus proches, & qui naturellement luy ont plus d'affection; Ce qui excite les plaintes publiques, les meſcontentemens & guerres ciuiles, & finalement la ruine de ces gens-là, quelquesfois par la ſeule entremiſe des grands, qui eſt le premier eſcueil, duquel nous parlons, quelquesfois par la volonté & le commandement du Prince meſme,

ment la clameur du peuple, n'eſt point tant l'ambition de ceux qui ſont en faueur, ou dedans la Confidence, que leur auarice. Car les finances de l'Eſtat ſe trouuans eſpuisées par ces gens-là, & le peuple à cauſe de ce eſtant ſurchargé, c'eſt lors qu'il ſent ſon mal, qu'il crie, & qu'il s'eſmeut, tant de ſoy-meſme, que principalement par l'entremiſe & la pratique des Grands qui ſe ſeruent de l'occaſion. Ce fut par ce moyen que l'on fit ſouſleuer toutes les communes d'Angleterre contre le Conſeil du Roy Richard II. dont il couſta la vie à quelques-vns de ſes Conſeillers, pour appaiſer ce trouble; Et c'eſtoit par ce moyen que pluſieurs années auparauant les Grands du meſme Royaume auoient attiré à eux les bonnes villes d'Angleterre, & particulierement Londres és ſanglan-

tes guerres qui furent demenees contre Henry III. à cauſe du Gouuernement. Et pour remonter encore plus hault dans l'Hiſtoire, ce fut l'emotion & le ſouſleuement du peuple de Rome, qui contraignit l'Empereur Commodus de faire trancher la teſte à Cleander ſon Confident, afin d'appaiſer ceſte ſedition.

Mais le dernier, & le plus dangereux eſcueil, eſt l'indignation du Prince meſme, ou tombent le plus ſouuent ceux qui ſe ſont ſauuez des premiers, ainſi que nous diſions cy-deſſus; & à ce faire operent toutes les cauſes cy-deuant touchees.

Et premierement, quant à l'ambition, nous auons remarqué deſia cy-deſſus où elle porte ces gens, à quelles entrepriſes elle les anime, iuſques à conceuoir finalement des deſſeins contre la perſonne du

Prince, & ſur ſon Eſtat, qui eſt la derniere pierre d'achopement. Ce ſont les exemples d'Hermias, de Sejan, de Plautian, deſquels nous parlions cy-deuant.

Il y en a eu quelques-vns qui n'en ſont point venus ſi auant ; mais qui en ont aſſez faict pour ſe ruiner; & le moindre de leur crime, a eſté de calomnier ceux qui auoient quelque part dãs les affaires, & s'ils n'en pouuoient venir à bout par-là, finalemẽt de trauerſer les affaires du Prince meſme, afin de decrier le miniſtere des autres.

C'eſt ainſi qu'en vſa cet Apelles, de qui nous auons deſia touché quelque choſe, le principal Miniſtre de Philippe penultieſme Roy de Macedoine, & Gouuerneur de ſa ieuneſſe. Car il taſcha d'eſloigner tous ceux à qui le Prince auoit de la croyance, où qui auoient quelques grands charges, eſquelles il

desiroit mettre des gens à sa deuotiõ ; Taurió Gouuerneur du Peloponese ; Alexandre Capitaine des gardes du corps ; Aratus de Sicyon, auquel le Roy auoit beaucoup de confiance , & contre lequel cet homme brassa vne signalée calomnie , qui estant découuerte, commença d'aliener l'affection du Prince ; ce que cet homme ayant recognu , & voyant Aratus en plus grand credit que deuant, il fit vn complot auec quelques - vns des principaux Capitaines de Philippe , de trauerser ses desseins en vne guerre qu'il auoit entrepris, mãquant aux principales occasions, & empeschant que l'armée ne fust fournie de viures, & la gendarmerie payée ; ce qui ayda à aduancer sa ruine. Mais ce qui l'acheua entierement , fut son orgueil & son outrecuidance , qui estoit telle, qu'il vouloit que tout passast par

les

ſes mains, & que tout le monde s'addreſſaſt à luy, ce qui depleut tellement à ce ieune Prince, qu'en fin il ſe reſolut de chaſſer cet homme des affaires, lequel eſtant venu de Chalcide trouuer Philippe, toute la Cour alla au deuant, & fut receu auec vne magnificence Royale, mais ſur ce que l'on vit que s'eſtant preſenté à la porte de la chambre du Roy, l'Huiſſier luy auoit commandé d'attendre, chacun recognoiſſant ſa diſgrace, l'abandonna auſſi toſt, en telle ſorte qu'il fut cõtraint de ſe retirer en vne hoſtellerie, accompagné de quelques-vns de ſes valets ſeulement: Tant, la fortune qui n'a ſon appuy que dedans la faueur des Princes, eſt foible, lors que ce fondement luy manque.

La meſme defaueur aduint à Hubert grand Iuſticier d'Angleterre, qui auoit tout manié durant

les premieres années du regne de Henry troiſieſme qui eſtoit venu à la Couronne aagé de neuf ans ſeulement.

Hubert l'ayant faict declarer majeur deuant le temps, afin de gouuerner ſoubs ſon nom, & ſoubs ſon auctorité plus abſoluëment, ſe ſaiſit de toutes les affaires, eſloigna tous les Grands, comme eſtans mal affectionnez au Roy ; fit reſoudre meſmes d'arreſter priſonnier le Comte de Cornoüaille frere du Roy, & fit pluſieurs autres actes de tyrannie & de violence, qui le rendirent ſi odieux à tout le monde, que finallement le Roy s'ennuya de toutes les plaintes qu'on faiſoit de luy, & Pierre des Roches s'eſtant ietté à la trauerſe afin d'entrer en ſa place, perſuada au Roy de luy faire faire ſon procez.

Mais eſt memorable entre toutes la fortune de Dom Aluaro de

Luna Conneſtable de Caſtille, qui auoit eu tant de pouuoir ſur l'eſprit du Roy Iean deuxieſme que ce Prince auoit faict la guerre à ſon propre ſang, pour l'amour de ce Fauoris, lequel s'eſtant porté à toute ſorte d'inſolence, ayant eſpuiſé toutes les Finances du Royaume, enuahy toutes les grandes charges, courru-ſus à tous les Grands, & finallement faict tuer & ietter par les feneſtres vn Gentil-homme du païs, tomba en l'indignation du Prince qui l'auoit tant chery, & qui en fin le fit apprehender, & luy fit finir ſa vie ſur vn eſchaffaut.

L'hiſtoire d'Aman eſt commune, mais admirable, & en laquelle reluiſent clairement les effects de la prouidence de Dieu. Son orgueil effrené luy fit conceuoir vn deſſein de cruauté ſans exemple, & lequel fut approuué par le Prin-

ce. Dieu ſe ſeruit de cela pour faire tomber ſur ſa teſte le fouldre de ceſte puiſſance, qui l'auoit ſi fort eſleué.

CHAPITRE XXIV.

Des moyens d'euiter ces eſcueils.

PAr ce qui a eſté traitté au chap. precedent il eſt ayſé de recueillir ce que l'on doit faire pour eſuiter ces eſcueils. Il ne faut que s'eſloigner des cauſes, qui donnent lieu aux orages & tourmentes, qui nous font heurter contre ces rochers. Car encores que l'on ait veu pluſieurs gens de bien & de vertu ne s'eſtre peu maintenir à la Cour, & eſtre tombez dans les diſgraces & defaueurs, ſi eſt-ce qu'il y a bien de la difference entre celles-cy & les autres. Car outre que les diſgraces des gens ver-

tueux ſont ordinairement beaucoup moins violentes, auſſi eſt il vray qu'elles leur tournent à honneur & à benediction ; au lieu que les diſgraces des autres ſont ordinairement precedées, accompagnées, & ſuiuies de la malediction publique.

Or au lieu de penſer à bon eſcient par ceux qui ſont en faueur ou en credit, aux vrays moyens d'euiter ces mauuais euenemens, ils ont recours à des ruſes & à des artifices, qui peuuent faire quelque effect pour vn temps, mais qui à la longue ne ſeruent de choſe quelconque. Les vrayes ruſes & les vrayes fineſſes pour ſe maintenir, ou du moins pour empeſcher vne diſgrace luctueuſe, conſiſtent à s'eſloigner de ces vices, dont nous parlions tantoſt.

Nous auons dit cy-deuant, que les grands biens, les grandes allian-

ces, les grandes charges, la quantité de places fortes ne seruent de rien pour cela; disons encor, que toute la vigilance, tout le soin, toute la prouidence de ces Messieurs sert aussi peu, s'ils ne s'abstiennent des causes, d'où naissent le plus souuent leurs mal-heurs.

Le plus grand de leurs secrets est de se saisir de la personne du Prince, & empescher qu'aucun autre qu'eux, ou gens qui soient à leur deuotion, approchent de luy, ce qui est ridicule, n'en desplaise à ces Messieurs.

Car premierement se peuuent-ils persuader de pouuoir long temps tenir l'esprit du Prince en ceste seruitude & subiection? Cela est bon pour quelque temps; mais en fin les choses changent.

En second lieu, est-il possible qu'ils gardent si bien toutes les aduenuës, que personne n'en puisse

approcher ? Eſt il poſſible que tous ceux qui approchent du Prince, ſoient tous à leurs deuotion ? Cela eſt fort difficile à ſe promettre. Il ne faut qu'vn valet de garderobe, vn Huiſſier du cabinet, ou quelque autre ſemblable, a qui on n'aura point penſé, pour faire ſon coup.

Cet Hermias de qui nous auons amplement parlé cy-deuant, penſoit auoir donné bon ordre à tout ; Il penſoit tenir la perſonne du Prince ; il croyoit qu'aucun ne pouuoit parler à luy ſans ſon ſçeu, & que par ſon moyen.

Le Medecin d'Antiochus prit ſon temps, lors que Hermias s'en doutoit le moins.

Perennis auoit pareillement eſloigné tout le monde de la perſonne de l'Empereur Commodus ; il l'auoit meſme rendu ſolitaire & particulier ; Il croyoit que perſon-

ne ne pouuoit approcher de luy que par ſon introduction ; vn miſerable & indiſcret Cynique commença l'affaire contre luy en plein theatre, & des ſimples ſoldats l'acheuerent, & trouuerent moyen de faire veoir à l'Empereur de la monnoye que Perennis auoit faict battre.

Cleander ſon ſucceſſeur auoit la meſme aſſeurance ; il penſoit auoir donné ordre à tout. Vn bruit qui s'éleua par accident, & vne ſeditiõ porta les plaintes publiques aux oreilles de Commodus par l'entremiſe de ſa ſœur.

Vn certain Conſtantin, qui gouuernoit tout ſoubs Alexius Angelus, penſoit eſtre bien aſſeuré de la perſonne du Prince, & lors qu'il n'eſtoit point prés de luy, il auoit deux de ſes freres qui le tenoient aſſiegé, & empeſchoient qu'aucun n'en approchaſt. Cet hom-

me, auec toute sa preuoyance ne pût empescher que la clameur du peuple ne vinst iusques au Prince, & ne luy causast sa ruine.

Aluaro de Luna auoit vsé de tous ses artifices; il auoit remply les charges de personnes faictes de sa main; il possedoit les affections du Prince, si iamais homme posseda les affections d'vn autre. Ce Prince en fin se lassa de ses deportemens. Et ainsi de tous les autres, qui ayãs iouy d'vne pareille fortune, sont tombez en pareilles infortunes, & ont fait veoir par leur exemple qu'vne mediocrité tranquille se trouue en fin beaucoup plus heureuse, qu'vne grãdeur bruiãte, & esleuée iusques à la region des foudres.

QVATRIEME PARTIE.

Des ſouſleuemens qui ſuruiennent ſous pretexte de l'adminiſtration des Miniſtres, & de la grandeur des Fauoris, & quel eſt le deuoir des ſubiects en ces occurrences.

CHAPITRE XXV.

IL eſt temps de venir à la derniere partie du ſubiet que nous traictõs ſur ce chap. XXII. laquelle concerne le deuoir des ſubiects en cas de ſouſleuemens & de troubles ſoubs pretexte du gouuernemẽt & de la grandeur des Fauoris.

Car encores que ces Meſſieurs abuſent ſouuent de leur bonne fortune, ainſi que nous auons remarqué ; & qu'en ce faiſant ils

ſoient cauſes de beaucoup de deſordres, ſi eſt ce que ſouuent auſſi on leur en faict bien à croire, & leurs meilleures actions ſont calomniées & tirées en enuie par ceux qui ne peuuent s'accommoder à l'Eſtat preſent, & qui ont des mauuais deſſeins contre le repos & la tranquillité publique; Et d'ailleurs il n'appartient point à toutes ſortes de perſonnes de porter la main à ces maladies; & d'entreprendre la reformation d'vn Eſtat.

Preſuppoſons donc qu'il ſe braſſe quelque grande coniuration; qui pour la faire reüſſir, & emouuoir les peuples, on publie des Manifeſtes. Prenons pour exemple la derniere partie du Manifeſte de la ligue; Car quant à la premiere concernant la religion, elle a eſté examinée cy-deuant en ſon lieu. Là donc ils ſe plaignent *des depor-*

temens & actions d'aucuns qui s'eſtans gliſſez en l'amitiez du Prince, ſe ſont comme ſaiſis de ſon auctorité, pour ſe maintenir en la grandeur qu'ils ont vſurpée, & ont la hardieſſe & le pouuoir d'eſloigner de la priuée conuerſation du Souuerain, non ſeulement les Princes & la Nobleſſe, mais tout ce qu'il a de plus proche, n'y donnant accez qu'à ce qui eſt d'eux ; qu'il n'y a plus perſonne qui ait part en la conduite & adminiſtration de l'Eſtat, ny qui exerce entierement ſa charge, ayans les vns eſté deſpouillez du tiltre de leur dignité, & les autres du pouuoir de leur fonction, encore que le nom vain & imaginaire leur ſoit demeuré ; que l'on a forcé pluſieurs Gouuerneurs des Prouinces, Capitaines des places fortes, & autres officiers, de quiter & remettre leurs charges, moyennant quelques recompenſes de deniers qu'ils ont receu contre leur gré & volonté ; ſi bien qu'il n'y a plus

perſonne qui ſe puiſſe aſſeurer, & qui ne ſoit en crainte qu'on ne luy rauiſſe & oſte des mains ſa charge; qu'ils ont auſſi tiré à eux tout l'or & l'argent des coffres du Roy: qu'ils tiennent à leur deuotion tous les grands partis & ceux qui les manient: qui ſont les vrais chemins pour diſpoſer de la Couronne, & la mettre ſur la teſte de qui bon leur ſemblera. Que par leur auarice il eſt aduenu qu'abuſant de la facilité des ſubjects, l'on s'eſt peu à peu débordé à plus griefues ſurcharges & impoſitions, naiſſantes de iour en iour à l'appetit de leurs volontez dereglées; & apres auoir expoſé tout cela, ces Grands, & autres liguez declarent, *auoir tous iuré & ſainctement promis de tenir la main forte à ce que les Parlemens ſoient remis en la plenitude de leurs cognoiſſances, & tous ſubiects du Royaume, maintenus en leurs Gouuernemens, charges & offices; que tous deniers qui ſe leueront ſur le peu-*

ple, soient employez en la deffense du Royaume, & à l'effect auquel ils sont destinez, & que desormais les Estats generaux soient tenus de trois en trois ans, auec entiere liberté à vn chacun d'y faire ses plaintes; bref qu'ils se sont assemblez pour la restauration de l'Estat, manutention des bons, & punition des mauuais, protestans que ce n'est contre leur Souuerain qu'ils portent les armes, ains pour la tuition & defense de sa personne, de sa vie & de son Estat, pour lequel ils iurent tous, & promettent exposer leurs biens & leurs vies, iusques à la derniere goute de leur sang, &c.

Qu'est il de faire là dessus? voila de bien beaux pretextes; voila bien des maux dans l'Estat: les laissera-on inueterer, & se rendre incurables? C'est vn chancre, qui deuorera le Royaume, s'il n'y est pourueu.

Voila des excellens Medecins qui

ſe preſentent ; ils ne requierent que voſtre aſſiſtance, & vous verrez les bons effects de leur induſtrie, & de la bonté de leurs medicamens. Il ne faut point laiſſer eſchapper vne ſi belle occaſion, Le mal preſſe, & ſi on n'y met bien toſt la main, il n'en faudra plus parler cy-apres.

Pour ſe deuelopper de ces paralogiſmes, il faut cõſiderer deux choſes ; ce qui eſt du deuoir ; & ce qui eſt de l'vtile.

Quant au deuoir, il y a certaines regles, & certaines addreſſes, leſquelles ſi on ſuit, on ne ſçauroit iamais faillir.

Premierement donc, il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons monſtré cy-deuant ; qu'il n'eſt iamais loiſible au ſubiect de ſe ſouſleuer contre le Prince, pour quelque cauſe que ce ſoit ; ce que nous auons traité ſi amplement aux

liures precedens, qu'il n'y a rien a adiouſter, du moins de noſtre part.

Cela preſuppoſé; il faut examiner, ſi en prenant les armes contre des gens que l'on croit abuſer de faueur du Prince, & ruiner ſes affaires, on ſe ſouſleue veritablement contre le Prince; ſurquoy l'on dict, qu'il faut conſiderer deux choſes, les perſonnes que l'on attaque; & les cauſes pour leſquelles on les attaque.

Quant aux perſonnes, ce ſont, diſent-ils, des Conſeillers corrompus, ou des fauoris auares & ambitieux, & non la perſonne du Prince, la Majeſté duquel au contraire on reuere, comme ſacro-ſaincte & inuiolable.

Et quant aux cauſes de ces ligues & ſouſleuemens, ce ſont, le zele que l'on a au bien public, & l'affection que l'on eſt

obligé d'auoir à la conſeruation de la perſonne du Prince, & au bien de ſes affaires ; d'où on conclud que tant s'en faut que ces ſouſleuemens ſe facent contre le Prince, qu'au contraire le but de ceux qui les font, eſt de ſeruir le Prince, de le tirer de ſeruitude, de faire le bien de ſes affaires, & en oſter le deſordre.

Pour ne ſe point laiſſer ſurprendre à ces apparences, il y a pluſieurs choſes à remarquer.

Et premierement, pour ce qui concerne le premier point, il faut conſiderer, qu'il n'y a rien ſi aiſé, que de calomnier les actions & deportemens de ceux qui ſont aux grands charges, ou en la faueur du Prince ; Car outre que les cauſes des deliberations & reſolutions, doiuent eſtre le plus ſouuent tenuës ſecrettes, ce qui donne moyen aux broüillons de les aſſi-

gner telles que bon leur ſemble, auſſi le cabinet eſtant ouuert à peu de perſonnes, & les actions particulieres de ces Meſſieurs n'eſtans point expoſées à la veuë de tout le monde, il eſt facile de les feindre & ſuppoſer telles que l'on veut.

En ſecond lieu, il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons traité és liures precedens ; Que la puiſſance des armes eſtant entre les mains du Souuerain, il n'eſt loiſible à aucun particulier de quelque qualité qu'il ſoit d'y porter la main pour ſes intereſts, ſans ſa permiſſion & ſon auctorité. Si vn particulier tuë vn homme le plus notoirement meſchant & ſcelerat du monde, & que le Magiſtrat feroit mourir par vn ſupplice exquis, il ſera neantmoins puny comme homicide. Et il ſera loiſible à des particuliers de prendre les armes,

& les faire prendre aux autres ſubiects du Prince contre des gens qu'ils diſent abuſer de leur pouuoir, auctorité ou faueur, & en ce faiſant faire mourir vn million de perſonnes ? Cela ne ſe peut ſouſtenir.

En troiſieſme lieu, il faut conſiderer, ſi ceux que l'on attaque, ſont aſſiſtez de la bonne volonté du Prince ou non. S'ils ſont aſſiſtez & protegez par le Prince, vous ne les pouuez attaquer, ſans offencer le Prince meſme, & quelquesfois ſans l'attaquer indirectement. Et de faict, quand le Comte de Montfort, & les autres Seigneurs d'Angleterre liguez gagnerent la bataille ſur Henry III. & le prirent priſonnier auec ſon frere Roy des Allemagnes, ainſi que quelques-vns les appelloient en ce temps-là, ils moſtrerent bien qu'encores qu'ils ne ſe fuſſent

ſouſleuez que contre ſes Miniſtres & ſes Fauoris, ſi eſt-ce que finalemẽt ils n'auoient point faict de difficulté de s'attaquer à ſa propre perſonne.

Ie ſçay bien que ſur la fin ils firent tout ce qu'ils peurent pour auoir la paix, & qu'ils ne donnerent ceſte bataille, ſinon lors qu'ils virent qu'il n'y auoit plus d'eſperance de grace; mais leurs ſouſleuemens auoiẽt porté les affaires à ce point-là.

Or quand on n'en viendroit point iuſques à ces extremitez, toutesfois puis que le Prince veut conſeruer les Miniſtres & Fauoris, contre leſquels vous faictes voſtre partie, il faut auoüer que vous ne pouuez faire reüſſir voſtre deſſein ſans forcer le Prince.

Oüy; Mais le Prince eſt trompé par ces gens-là qui luy charment l'eſprit, & luy perſuadent ce qu'il leur plaiſt.

Ie veux que cela ſoit (car ie ne traitte point vne cauſe particuliere, mais vne queſtion generale) ſi eſt-ce que c'eſt le Prince qui les protege, & qui les aſſiſte. Ie veus que ce ſoit le Prince trompé, le Prince mal conſeillé; Mais c'eſt le Prince neãtmoins qui veut cela; C'eſt le Prince perſuadé.

Dictes-moy, ſi en voſtre maiſon vous auez vn Secretaire, vn Gentil-homme, vn valet qui vous face accroire qu'vn de vos autres domeſtiques vous ſert mal, & là deſſus vous perſuade de le mettre hors de voſtre ſeruice; ſi ce domeſtique innocent & calomnié faict partie dans voſtre maiſon pour ſe maintenir, s'il ſe ſaiſit d'vne de vos fortereſſes, & y tient bon: & que là deſſus il die, qu'il ne tient point ceſte place contre vous, qui l'aſſiegez, & qui luy commandez d'en ſortir, mais contre vn mauuais

uoir que telle a eſté perpetuellement la couſtume de ceux qui ont brouillé, d'excepter la perſonne du Prince, de proteſter au contraire qu'il n'a point de meilleurs ny de plus fidels ſeruiteurs qu'eux. Car de s'attaquer directement au Prince, ils ſeroient mal ſuiuis. Il n'eſt point aiſé d'effacer la veneration, que ce nom ſacroſainct imprime és eſprits des hommes.

Il faut donc qu'il ſe diſent ſeruiteurs du Prince, qu'ils ne parlent que de leur fidelité, ou de leur affection à ſon ſeruice : teſmoin la belle proteſtation contenuë en ce meſme manifeſte, & laquelle nous auons tranſcripte cy-deſſus, & cependant l'euenement à monſtré quel eſtoit le deſſein de ces gens ſi curieux du ſeruice du feu Roy, dont ils proteſtoient que la perſonne leur auoit touſiours eſté

ſaincte & ſacrée, à l'imitatiõ de ceux qui en donnant des ſoufflets à noſtre Seigneur, l'appelloient Roy des Iuifs.

Et auſſi on a veu à quoy ont abbouty la pluſpart des ſouſleuemens, qui ont eſté meus ſoubs tels pretextes. Nous auons ſouuent parlé des troubles d'Angleterre. Ceux qui s'eſleuerent contre Henry troiſieſme ne ſe plaignoient au cõmencement que de ſes Miniſtres & Confidens, mais en fin ils en vinrẽt ſi auãt, qu'ils menacerent le Roy meſme, s'il ne chaſſoit l'Eueſque de Vinceſtre, Pierre de Rineual, & les autres, de qui ils ſe plaignoient.

L'hiſtoire d'Edouard deuxieſme & de Richard deuxieſme eſt notoire. On ſçait par ou ces troubles commencerent, & comment ils finirent.

Ie ne veus point dire, que tous en ſoient venus ſi auant; mais c'eſt choſe

choſe qui eſt ſouuent aduenuë, & à laquelle il faut prendre garde.

Mais il faut paſſer à l'autre point concernant les cauſes de ces ligues & ſouſleuemens ; Car c'eſt par-là que l'on peut iuger des intentions, & ou ſont les pieges les plus dangereux pour ſurprendre la ſimplicité & l'ignorance. Et faut aduoüer qu'il n'y a perſonne, qui liſant le Manifeſte, que nous auons tranſcript, & voyant tant de maux & de deſordres entaſſez les vns ſur les autres, l'Eſtat menacé de ruine & de bouleuerſement, ne ſoit touché, & ne preſte l'oreille à ces doleances, s'il n'eſt fort aduiſé & rompu en telle ſorte d'affaires.

Pour deſcouurir ces pieges, & ne s'y point laiſſer ſurprendre, il y a quelques obſeruations à faire.

Et premierement, quant au bien public, c'eſt vn maſque ſi vieil

& ſi vſé, que c'eſt merueille que l'on s'en puiſſe encor auiourd'huy ſeruir. Il n'y eut iamais broüillon, factieux, ny ſeditieux, qui n'ait commencé par-là. Vn homme qui veut remuer, qui veut entreprendre, ne parle iamais de ſes intereſts, il ne parle que du public. Il publie les maladies d'vn Eſtat, & les publie beaucoup plus perilleuſes qu'elles ne ſont.

S'il y a la moindre fieure, il dit que c'eſt vne corruption vniuerſelle des humeurs, que c'eſt vne peſte; Il remarque les fautes de ceux qui gouuernent, & s'ils ont erré en la moindre choſe, il en fait des crimes des horreurs, Il leur attribuë tous les maux que la caducité d'vn Eſtat ſes humeurs corrõpuës, & ſa mauuaiſe diſpoſitiõ ont accouſtumé de former: Il impute au Medecin les fautes du malade, ſa deſobeïſſance, ſon dereglement, & ſa mauuaiſe

conſtitution. Et n'en demeure point-là ; Car s'il n'y a point de mal, il en ſuppoſe. Il faict bien pis. Car les meilleures actiõs, il les fait iuger mauuaiſes par ſes cauilliatiõs & interpretations calomnieuſes. Là deſſus il deplore la calamité du peuple, ſa miſere, ſon oppreſſion; & apres auoir débauché les eſprits, finalement il ſe declare leur protecteur, & proteſte publiquemẽt qu'il veut expoſer ſa vie, ſes biens, ſes honneurs pour leur liberté & ſoulagement.

C'eſt ainſi qu'en-vſa Abſalom voulant entreprendre contre ſon pere propre. S'il y eut iamais Prince accomply, pieux, debonnaire, ſoigneux de rendre la iuſtice auec droicture & equité, ç'a eſté Dauid, auquel Dieu meſme rend ce teſmoignage, qu'il l'a trouué ſelon ſon cœur. Et neantmoins ſon fils s'en va au matin à l'entrée des por-

tes, il interroge les passans de l'estat de leurs affaires; il trouue leur cause bonne; mais il deplore leur condition, en ce qu'ils n'ont point de bons Magistrats, & que le Roy Dauid son pere n'a point soin de leur faire rendre iustice. O que si i'estois en sa place, dit-il, que ie iugerois equitablement. Voila vn homme fort soucieux du bien public & de la reformation de la Iustice.

C'est ainsi que tous les autres, qui ont voulu opprimer la liberté publique, ou entreprendre contre les puissances superieures, ont procedé, ce que nous auons remarqué plus particulierement és liures precedens.

Il n'y eut iamais homme qui parlast mieux du bien public, que le Roy de Nauarre du regne du Roy Iean, que le Duc de Bourgongne du regne de Charles VI.

Que le Comte de Charolois & autres Princes liguez cõtre Louys XI. Et finalement que ceux dont nous auons transcript la declaration. Mais, ô Dieu, quel zele au bien public! Qu'ils ont bien monstré que ceux qui se laissent abuser par tels discours ne sont guerres fins.

Pour donc ne se plus laisser surprendre par ces Messieurs, il faut s'informer de deux choses principalement; Quels ils sont, & quels peuuent estre veritablement leurs dessеins.

La consideration des personnes peut de beaucoup seruir. Car si on trouue que ceux qui crient contre le gouuernement, qui disent qu'il a besoin de reformation, & qui s'offrent pour cela, soient ou gens vitieux & corrompus, ou imprudens & estourdis, ou sans ordre & sans regle en leurs affai-

res; ou addonnez à leurs intereſts: ou finalement exceſſiuement auares, ou exceſſiuement ambitieux, qui ſera l'homme ſi ſimple de ſe laiſſer perſuader que telles gens ayent vne grande paſſion pour le bien public, & que ce ſoit cela qui les fait eſmouuoir ? Ces Meſſieurs, de qui nous auons choiſi la declaration pour vn model d'vn excellent manifeſte, y ont bien operé. Il faut que ie leur die vn mot.

Ie vous ſupplie, Meſſieurs, qui vous plaignez du gouuernement; qui criez que tout eſt perdu, que peu de gens ont tout le credit, tout le pouuoir, ie vous ſupplie dis-ie, de conſiderer l'eſtat de vos maiſons, ſi les affaires y ſont bien conduittes, ſi chacun y faict ſa charge, ſi les plus gẽs de bien ſont ceux qui ont plus de croyance pres de vous, s'ils ſont les plus cheris, les plus employez, les mieux recognus. Si au contraire, vous n'auez point quelqu'vn qui vous gou-

uerne plus paiſiblement que les autres, & qui en tire plus de gratifications : ſi celuy-là eſt point ordinairemẽt le plus vitieux, le plus flateur, le plus trõpeur & celuy qui vous pille le mieux.

Vous dictes que le Prince ſe ſert de Miniſtres corrompus, & mal affectionnez à ſon ſeruice. Et vous de qui vous ſeruez-vous ? Tous vos officiers ſont-ils gens de bien? Au contraire, eſt-ce point vne merueille, quand vn homme de bien, qui veut viure en ſincerité, qui craint de bleſſer ſa conſcience, ſe peut conſeruer en voſtre ſeruice? Ce sõt des plaintes que nous oyõs tous les iours, & toutesfois nous n'auons point encor oüi dire qu'on ait pris les armes à l'encontre de vo⁹ pour cela, & ſi quelqu'vn l'auoit faict, vous l'auriés malmené, ou auriez eu recours à la iuſtice du Prince pour le chaſtier. Et quoy ? vous ne pouuez gouuerner vos affaires particulieres sãs deſordre, ſans plainte, ſans doleãces de ceux qui

dependent de vous, & vous voulez qu'en vn grand Eſtat, en vn grand corps, il n'y ait iamais de deſordre & de malentẽdu. Iugez ſi voſtre deſir eſt iuſte.

Mais quoy ? N'y a il point quelque homme de bien, & qui ſoit veritablement touché du zele du bien public entre tous ces Meſſieurs ? Si la mauuaiſe intention des vns eſt vn argument contre ces ſortes de ligues, la bonne intention des autres doit elle point eſtre vn argument pour les approuuer ?

Ceſte conſequence n'eſt point bonne. Car premierement, il eſt vray que pour vn qui a l'intention droite, il y en a dix qui l'ont entierement peruertie & corrompuë. Et à ce propos il ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons remarqué és liures precedens, parlans des autres pretextes de ſedition,

qu'encores que les gens de bien ayent ordinairement plus de ſubjet d'eſtre mal contens que les autres, ſi eſt-ce qu'il arriue peu qu'ils braſſent aucune faction ; car outre que la vertu n'eſt point ſeditieuſe, auſſi puis qu'il ſe trouue infiniement moins de gens de bien & vertueux, que d'autres, leur party ſeroit trop foible.

Il eſt vray que l'on a veu ſouuent pluſieurs gens de bien enueloppez dedans ces factions, ou leur courage & la haine du vice les auoit porté ; mais cela n'eſt point vn des effects de leur probité, bien de leur erreur.

En ſecond lieu, tout ce qui ſe faict à bonne fin n'eſt point touſiours bon, combien que ce qui ſe faict à mauuais deſſein ſoit touſiours mauuais en ſoy, & ne ſoit iamais bon que par accident. Il faut ioindre à la bonne intention la

bonne procedure, & faut que ce qui eſt bon en ſoy, s'execute par bons moyens.

Or apres auoir conſideré la qualité des perſonnes qui s'offrent pour reformer vn Eſtat, il faut venir aux vrayes cauſes, & taſcher de les diſtinguer d'auec les pretextes; à quoy ſeruira beaucoup la conſideration que nous venons de toucher de l'humeur de ces Meſſieurs.

Or mon deſſein n'eſt point d'entrer aux cauſes principales & plus importantes, qui auoient formé la faction, dont nous auons apporté le Manifeſte; ie ne toucheray que les moins pernicieuſes, qui ont ſeruy neantmoins à tels ſouſleuemens. Car entre ceux qui ſe plaignent de l'eſtat des affaires, & du gouuernement, vous trouuerez que les vns decrient ceux qui ſont dans les affaires, ou qui ont le gou-

uernement, afin d'entrer en leur place; d'autres eſtiment que leurs ſeruices ne ſont point recognus, & qu'ils ne reçoiuent point vn traitement egal à leurs merites; d'autres ſe promettent des charges, des gouuernemens, des emploix fructueux; d'autres ſont mal en leurs affaires, & ont beſoin d'vne guerre ciuile; Et finalement il y en a d'autres que l'enuie ſeule empeſche de pouuoir porter auec patience la fortune de ceux qui ſont en faueur, ou dedans la croyance.

Or tous ces pretextes eſtans recognus, eſt-ce point vne grande ſimplicité aux peuples, de s'eſmouuoir & ſe broüiller ſur les plaintes de ces Meſſieurs, & de troubler le repos public pour leurs intereſts?

Ouy, mais n'y a-il point de l'iniuſtice de veoir ceux, qui par leur naiſſance, & a cauſe de leurs char-

ges doiuent tenir les premiers rangs dans l'Eſtat, & auoir la principale direction des affaires, eſtre reculez, cependant que des gens qui ne ſont point de leur qualité, ſont en faueur & employez? voila qui eſt plauſible; mais ſi y a-il beaucoup de choſes à dire là deſſus.

Car premierement, ie veux qu'on vous face quelque eſpece de tort: Ie veux que vous ſoyez beaucoup plus capables que ceux qui ſont employez: Ie veux que voſtre qualité vous donne plus de part aux affaires que celle que vous y auez, bref ie veux que vous ayez ſubjet de trouuer quelque choſe à dire en ce qui ſe paſſe, & au traitement que l'on vous fait: ie nie toutes-fois que pour cela nous ſoyons obligez de prendre les armes, c'eſt à dire, que pour oſter vn deſordre nous deuions introduire vne re-

bellion, que pour vous faire trouuer voſtre contentement, nous deuions hazarder ce peu de bien qui nous reſte, & mettre le feu aux quatre coins de l'Eſtat.

En ſecond lieu, prenez garde ſi vous meſmes auez point beaucoup contribué, pour faire naiſtre ces deſordres, ſi vous n'auez point mal vſé de la liberté que voſtre qualité vous donnoit vers le Prince, pour luy faire entendre & comprendre la conſequence de ce qui ſe paſſoit, Si au contraire vous auez point par des ſubmiſſions honteuſes & ſeruiles eſleué ceux de qui vous vous plaignez.

Or ie paſſe maintenant à l'autre point, & ſouſtiens que non ſeullement ces ſouſleuemens repugnent au deuoir, mais meſmes qu'ils ont le plus ſouuent les euenemẽs tout contraires à l'vtilité que l'on s'en eſtoit promis.

uantage, & voyant que le pretexte de leurs ſouſleuemens, eſt l'affection qu'il porte à quelques vns & la bonne opinion qu'il a de ſes Miniſtres, il croit eſtre obligé de les proteger encor plus opiniaſtrement, & de ſe lier plus eſtroitement auec eux.

Mais quoy? faut-il donc ſouffrir que ces gens gourmandent tout le monde? qu'ils abaiſſent les Grands? qu'ils abuſent de leur fortune inſolemment?

Vous auez les voyes legitimes, les remonſtrances reſpectueuſes & genereuſes; & ſi tout cela ne reüſſit point, il faut que vous remontiez plus hault; à la cauſe & à la ſource de ces malheurs; & faut icy que l'eſprit courtiſan s'humilie, & qu'il eſcoute la voix de ſon Confeſſeur.

Vous voyez l'auctorité & la conduicte des affaires entres les mains de

gens, que vous en iugez incapables, ou qui abuſent de leur pouuoir ou de leur fortune. Vous ne tenés point le rãg que voſtre naiſſance, & voſtre qualité ſembloit vous donner. Mais entrez en vous, & conſiderez ſi vous auez point quitté & abbandonné vous meſmes ce rang & ceſte qualité. Si au lieu de porter voſtre eſprit à ce à quoy voſtre naiſſance vous appelloit pour bien & vtilement ſeruir voſtre Prince, & procurer le bien de ſon Eſtat, vous vous eſtes point addonné à toute autre choſe. Cõſiderez ſi vos intentions ont eſté bonnes & bien ſinceres : ſi lors que vous auez deſiré auoir part au gouuernemẽt ç'a eſté pour redreſſer ceux qui failloiẽt, & faire mieux. Conſiderez encor ſi vous faictes iuſtice à ceux qui dependẽt de vous, & ſi vous diſtribuez vos graces, vos faueurs, vos biensfaicts à ceux qui vous ſeruent plus fidelemẽt, & qui le meritẽt le mieux. Que ſi vous trouuez au contraire que voſtre ſeule

ambition, vos intereſts particuliers vous ont imprimé ce deſir: Que vous n'auez aſpiré a cela, que pour en profiter, pour y faire vos affaires; Qu'en l'eſtabliſſement de vos maiſons vous ne ſuiuez autre regle que celle de voſtre volonté & de voſtre paſſiõ, ne trouuez point eſtrange ſi Dieu, qui cognoiſt le cœur de l'homme, & qui ſonde ſes reins, vous aſſuiettit à ceux, ſur qui regulieremẽt vous deuiez auoir l'auctorité & le commandement, & ſi on vous meſure de la meſme meſure que vous meſurés les autres. Ce ſont fleaux dont Dieu chaſtie l'orgueil, la nonchalance, la laſcheté des Grands, & les pechez des petits. Et partant tous vos mouuemens, tous vos ſouſleuemens, toutes vos armes ne ſeruent de rien, Il faut que voſtre deliurance viẽne d'ailleurs; il faut remonter plus haut, retrancher la cauſe & la ſource de ce mal, & ne point prendre la pierre pour le bras.

Mais pour retourner à vous, peuples, qui vous mutinez & vous remuez, & par ce moyẽ ne faites que vous empeſtrer dauantage, & ſerrer plus eſtroittemẽt voſtre lien, il faut que ie vous die, qu'outre qu'en ce faiſant vous vous eſloignez biẽ loing des termes de voſtre deuoir, ainſi que nous diſions cy-deuant, auſſi ne vous eſloignez vous point moins de voſtre bien, repos & vtilité.

Car qu'eſperez vous de tous ces remuemẽs? Penſez-vous forcer le Prince à ſe defaire de ceux qui le ſeruẽt, & s'il vient à s'en deffaire, eſtimez-vous que ceux qui entreront en leur place, doiuent faire mieux?

Pauures gens, ſix mois de guerre & de trouble vous apporterõt plus de miſeres que vingt ans de faueur, ou de gouuernement de ces gens-là.

Ouy; mais ils pillent tout, ils rauagent tout, ils eſpuiſent toutes les finã-

ces; Cela eſt vn fort grand mal, & vn grãd deſordre à la verité, Mais ie n'ay point encor appris qu'vne guerre ciuile ſoit vn moyen de reſtablir les finances, ny de vous garantir de pillages, & de rauages: Au contraire, quand vous dictes que ces gens-là pillent & qu'ils rauagẽt tout, vous empruntez les termes des miſeres & calamitez de la guerre.

Souuenez-vous donc qu'il n'y a rien de parfait en ce mõde. Qu'il n'y a Eſtat *ſi biẽ gouuerné ny ſi biẽ reglé, où il n'y ait touſiours beaucoup à redire. C'eſt vn oracle ancien:* Ce qui eſt tortu ne ſe peut redreſſer, & ce qui defaut ne ſe peut nombrer. *Il faut viure dans le monde auec ceſte condition de veoir infinies choſes dereglées, & deſordonnées, & leſquelles toutesfois il n'eſt point permis à tout le monde d'entreprendre de redreſſer. Et qui eſt ſi ſage, ſi aduiſé ſi parfaict d'entre-vous, en la conduite duquel on ne remarque inſi-*

nies fautes? ou eſt la naiſon ſi bien ordonnée, en laquelle on ne trouue beaucoup de defauts? Que ſi cela eſt veritable en vn ſi petit corps, pourquoy voulez-vous qu'en vn grand corps il ne s'ẽgẽdre aucunes mauuaiſes humeurs? qu'il ne ſoit ſujet à aucunes maladies? Que chacun de nous dõc trauaille à ſe reformer, à reformer ſa famille, & repurger le deſordre de ſa maiſõ, & puis nous penſerons au public.

Mais le pis que ie vois en cela, eſt, que ce ne ſont point touſiours les plus gens de bien qui ſe plaignent de la corruption du ſiecle, mais ſouuent les plus vitieux, les plus mal-habiles, les plus corrompus. Tu cries que tout eſt perdu; que la vertu n'eſt point recognuë, que les faueurs ſont diſtribuées à perſõnes indignes, que les affaires ſont entre les mains de petites gens ou gens incapables. Et qui es-tu qui dis cela? Ne vois-tu point ton valet, tõ laquais derriere toi qui ſe plaint de la fortune de l'auoir

assuiety à vn si sot homme, qui par les lois de la nature deuoit seruir à celuy qui le sert, & qui est beaucoup plus habile hõme, & plus homme de bien que luy? Tu penses soubs ombre que ton pere t'a laissé du bien, & qui peut-estre s'est damné pour te l'acquerir; soubs ombre qu'il t'a laissé vn bel office, vne belle charge, en laquelle tu n'entends rien, & dõt tu es indigne: soubs ombre que tu es en vne grande Prelatute, ou tu es entré par Simonie, ou autre mauuais moyen, tu penses, dis-ie, estre vn grand personnage, & auoir droict de controoller les actions mesmes du souuerain. Et tu ne vois point tant de gens de bien, tant de gens de valeur, tãt de gens de sçauoir & de vertu, qui pour auoir voulu se contenir dedans les bornes de la Iustice, & de la preud'homie, sont contraints de te supplier, de respecter, & de supporter, ou plustost mesmes de venerer toutes tes impertinences. Et cependant tu te plains que

les grandes charges, les grãdes dignitez, les grandes faueurs ne ſoit point bien diſtribuées, tu publies que l'Eſtat à beſoin de reformation, & tiens ces diſcours dedans vn cabaret, en vne place d'vſure, & peut-eſtre meſmes dans vn bordel.

Or toutes ces plaintes, & ces crieries ne ſeruent point à guerir le mal; mais au contraire à l'aigrir d'auantage, & a en exciter vn autre beaucoup plus furieux: il faut faire autre choſe, & comme ie diſois tantoſt en parlant aux Grands, il faut remonter à la ſource de tous ces maux, laquelle nous trouuerons chez nous meſmes.

Ce n'eſt point que ie veuille dire que l'on doiue idolatrer apres ceux que l'on croit indignes des grandes charges, & des grãdes faueurs: mais ce que ie dis eſt, qu'il y a vne grande differẽce entre vne veneration ſeruile, & vne ferocité

effrenée. Ie tiens celuy là vrayement homme de bien, & d'vn bon courage, qui s'abſtenãt de rechercher par des moyens honteux & indecens les bonnes graces de telles gens, s'abſtient pareillement de toutes menées & pratiques qui peuuent bleſſer l'auctorité ſouueraine, & troubler le repos public.

Nous auons remarqué cy-deſſus que les affaires du Roy Charles VIII. furent aſſez mal gouuernées pour quelque temps, par des gens de petite eſtoffe, & de peu d'experience. Nous auons pareillement remarqué qu'encores que le Cardinal d'Amboiſe fuſt vn fort ſage Seigneur, d'vne extraction tres-illuſtre, & d'vn genereux courage, neantmoins és negotiations d'Italie, & particulierement de Rome, ſa qualité & ſes intereſts luy firent faire des grandes fautes, & fort preiudiciables aux

affaires du Roy Louys XII. son bon maistre, & que ce Seigneur seruoit auec affection & fidelité. Nous sçauons aussi combien a cousté à la François I. portoit à certains Seigneurs, desquels il prefera l'aduis à celuy de ses plus sages, plus aduisés, & plus experimentés seruiteurs à la iournée de Pauie; Mais nous n'auons point appris que pour cela les peuples se soient mutinés, n'y sousleués contre ces Ministres & Fauoris. Ils auoient encor l'exemple tout recẽt de la guerre du bien public, sous Louys XI. de la guerre de Bretagne, à cause de la regence de Madame de Beaujeu, durant le bas aage de Charles VIII. ce qui les auoit rendu sages, & leur auoit fait cognoistre quels estoient les fruicts de tels sousleuemẽts.

CHAP.

CHAP. XXVI.

Trois queſtions concernans la meſme matiere.

MAis afin qu'on ne ſe meſprenne point en ceſte matiere, & qu'en voulant euiter vn inconuenient on ne tombe point dans vn autre, il faut adiouſter encor deux ou trois queſtions.

Poſons donc en premier lieu, qu'vn Prince eſt veritablemẽt entre les mains de ſes ennemis, qui le font diſpoſer de ſon Eſtat, contre les loix fondamentales d'iceluy, au preiudice de ſes enfans, de ſes legitimes heritiers. Pour exẽple; Charles VI. ayant l'eſprit affoibly d'vne maladie effroyable, le Duc de Bourgongne taſche de s'emparer du gouuernement; il fait aſſaſ-

nez à Troyes. Monſieur le Dauphin eſt contraint de ſe retirer, & de prendre la qualité de Regent du Royaume. On eſtablit vn Parlement à Poictiers. Cependant le Roy, qui eſtoit en la puiſſance du Duc de Bourgongne & de l'Anglois, eſt contraint de laiſſer publier des declarations contre ſon propre fils, lequel il declare indigne de ſucceder au Royaume. Ie demande là deſſus qui eſtoient les ſeruiteurs du Roy, les bons François & les bons citoyens, ceux qui tenoient le party Anglois & Bourguignon, & qui obeyſſoient aux patentes du Roy captif, ou bien ceux qui ſuiuoient Monſieur le Dauphin legitime ſucceſſeur du Roy ſon pere, & defenſeur de la Couronne contre les eſtrangers vſurpateurs.

Ceſte queſtion ſera bien aiſee à reſoudre, & a eſté aſſez decidee par

le temps & par la ſuite des affaires; Mais diſons encor.

Vn Prince eſtranger, ou autre, lequel on recognoiſt auoir des deſſeins ambitieux, & des pretenſions ſur l'Eſtat, trouue moyen de ſe ſaiſir de la perſonne du Prince, & de ſes affaires. En ſuite de ce il s'empare de toutes les grandes charges; il tire tout à ſoy; toutes les forces de l'Eſtat; il fait chaſſer les anciens Officiers, pour eſtablir ſes enfans & autres qui dependent de luy; il eſloigne les Princes & les enfans de la maiſon; il les rend ſuſpects, & taſche de les extermi-ner; & finalement il reduit les affaires à vn tel point, qu'il luy eſt aiſé de depoſſeder le Prince & ſes legitimes ſucceſſeurs. Prenons pour exemple * * *

* * * * * *

* * * * * *

Ludouic Sforce * *

* * *

Or il faut bien prendre garde en cet endroit de ne point tomber aux inconueniens que nous auons remarqués au chap. precedent; de ne point troubler le repos public pour les intereſts de quelque Prince, ou autre grand ambitieux; & ſe faut reſſouuenir de ce que nous auons traicté aux chapitres v. & vi. de ce liure, que c'eſt icy où la calomnie fait ſes grands efforts, & où l'on braſſe les grandes entrepriſes; * * * *

Alexius Comnenus * *

* * * *

Andronicus * * *

l'Imperatrice * *

Archeueſque de Breme * *

* * * * *

Le reſte de ce liure ne s'eſt point encore trouué.

FIN.

CATALOGVE DES CONFIdens & FAVORIS dont il eſt fait mention en ce liure.

A Grippa Confident d'Auguſte. 15.34. 112.115.117.203.267.

Aluaro de Luna, Fauory de Iean II. *Roy de Caſtille* 224.227.291.297.326

Aman Fauori d'Aſſuerus. 291.

Antipater Adminiſtrateur de la Iudee ſous Hyrcanus. 340

Apelles grand Miniſtre de Philippe penultiéme Roy de Macedoine. 221.287.288.289

L'Archeueſque de Breme Confident & principal Adminiſtrateur ſous l'Imperatrice, mere & Regente de Henry IV. Empereur. 341

Le Marquis de Boiſy, Confident & Fauory du Roy François I. 20

Le Cardinal d'Amboiſe Confident du Roy Louys XII. 19.335.336

Cardinal de Medicis, Confident du Pape Leon X. 20.35

Cardinal de S. Malo, principal Miniſtre de Charles VIII. 226.227.232

Cardinal d'Yorc, Confident de Henry VIII. d'Angleterre 20.209.243.244.245. *& ſuiuans.*

Le sieur de Chieures Gouuerneur de l'Empereur Charles V. 224
Chusaï amy de Dauid. 266
Constantin Ministre & Confident d'Alexius Angelus. 296
Cleander Confident de l'Empereur Commodus. 283.286.296
Craterus Fauory & Confident d'Alexandre le Grand. 112.113.114. 266
Les Despensiers d'Angleterre Fauoris & Confidens d'Edouard II. 275.284
Enguerran de Marigny Confident de Philippe le Bel. 130
Estienne de Vest Seneschal de Beaucaire, l'vn des principaux Ministres de Charles VIII. 226
Pierre Gauerston Fauory d'Edouard II. Roy d'Angleterre. 226.275.284
Hephestion Fauory d'Alexandre le Grand. 112.113. 114. 266
Heraclides de Tarente Confident & Fauory de Philippe penultiesme Roy de Macedoine 208
Hermias Ministre & Confident d'Antiochus. 260.261.292.293.295.326
Hubert Confident & principal Ministre de Henry III. Roy d'Angleterre. 199.200. 228.289.290.

Iean Mathieu Gibert, Confident du Pape Clement VII. 20
Joseph Confident de Pharao. 34.151.191. 192.201.
Pierre Landais ou Landois, Confident & principal Ministre du dernier Duc de Bretagne. 214. 215 284
Matthieu l'Ange Euesque de Gurce, Confident de l'Empereur Maximilian I. p. 19.20.
Narcissus affranchi de l'Empereur Claudius 209
Pallas affranchy, grand Ministre de l'Empereur Claudius. 209
Perennis confident de l'Empereur Commodus. 227.283. 295 296
Photinus Ministre & Gouuerneur du ieune Ptolomee Roy d'Egypte. 213
Pierre des Roches Euesque de Vincestre, Confident & Fauory de Henry III. d'Angleterre. 198.199.273.274.
Plautian, Confident de l'Empereur Seuere. 242. 257.258. 259.287
Polyclctus affranchy de Neron. 209.
Rustan Bassa principal Ministre de Solyman. 20
Nicole Schomberg, Confident de Clement VII. 20

Sejan, Confident de Tibere. 248.255.256. 257.287.
Le Duc de Suilly, 191.192.193
Tanneguy du Chaſtel, Confident de Charles VII. 267
Tigellinus Confident de Neron. 104.209

GRANDS OFFICIERS, *Miniſtres & Conſeillers.*

L'*Admiral d'Anneband.* 264
Pompone de Belieure, depuis Chancelier de France. 269
Cardinal de Granuelle. 205.206
Chancelier de Moruillier. 128
Chancelier Poyet. 126.127
Chancelier Oliuier. 29.30
Chancellier de l'Hoſpital. 84.85.95.96. 97.98
Chancelier de Biragues. 52.53
Chancelier de Chiuerni. 123
Anne de Montmorancy Conneſtable *de France.* 85.86.95
Daniel Miniſtre de Darius. 151
Le preſident Louuet. 265
Mercure Gatinare. 206.265
Louys de la Trimoüille Gouuerneur de Bourgongne. 123.124.125

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE I.

I. CONtenant la preface, & quelques obſeruations generales. 8
II. Examen du I. chap. du Prince de Machiauel.
III. Examen du II. chap.
IV. Des cauſes de la perte du Duché de Milan.

LIVRE V.

I. Subiect du chapitre XXII. p. 1.
II. Si le Prince doit auoir des Confidens & Miniſtres ſpeciaux. 4
Les quatre chapitres ſuiuans deffaillent.
VII. Examen particulier de la regle propoſée par Machiauel pour le chois du Miniſtre & Confident. 12.
VIII. Des qualités du Miniſtre, & premierement, de la ſcience, & du bon ſens. 33
IX. Reſponſe à quelques obiections ſur la derniere partie du chap. precedent. 68
X. Des autres vertus du Miniſtre & Confident, & premierement de la pieté auec ſcience. 75

XI. De la ſeconde vertu du Miniſtre & Confident concernant la preud'hõmie, qui eſt d'eſtre veritable. 87
XII. De la troiſieſme partie de la vertu du Miniſtre, & Confident, qui eſt le courage. 118
XIII. La derniere partie concernant la preud'hommie du Miniſtre & Conſeiller particulier du Prince, qui eſt d'eſtre exempt d'auarice & d'ambition. 131
XIV. Examen de la troiſieſme qualité du Miniſtre & Confident du Prince. 134
XV. Suite du meſme ſubiect, où eſt examinée vne difficulté concernant ceux de la religion. 147
XVI. Derniere qualité du Miniſtre & Conſeiller particulier. 193
XVII. Les moyens par leſquels on peut recognoiſtre ſi vn homme a les qualités ſuſdites. 216
XVIII. Des cauſes qui empeſchent qu'on procede au chois du Miniſtre vtilement. 223
XIX. Du traictement que le Prince doit faire à ſon Miniſtre & Confident particulier. 234
XX. Examen de la raiſon que rend Machiauel, pour laquelle le Prince doit don-

ner des grandes charges à son Ministre. 249
XXI. Que les Confidens & Fauoris doiuent renoncer franchement à leur fortune pour le bien des affaires de leur maistre. 266
* * *
XXIII. Des escueils que les Confidens & Fauoris ont à euiter au cours de leur fortune. 278
XXIV. Des moyens d'esuiter ces escueils. 292
XXV. Des sousleuemens qui suruiennent sous pretexte de l'administration des Ministres, & de la grandeur des Fauoris, & quel est le deuoir des subiects en ces occurrences. 298
XXVI. Trois questions concernans la mesme matiere. 337
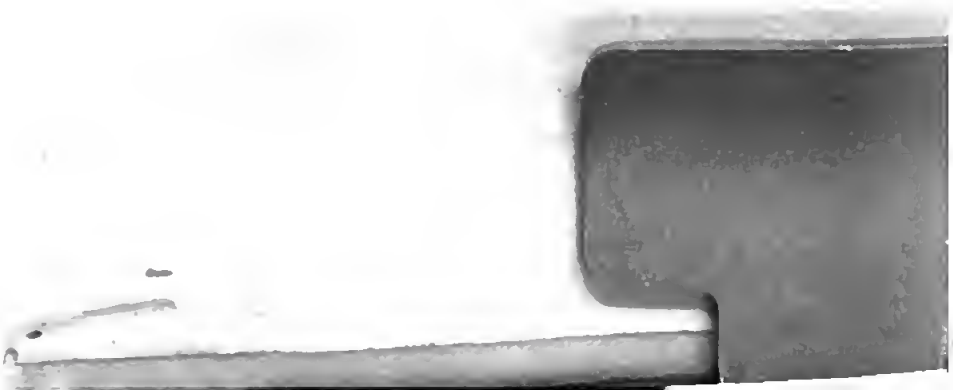
FIN.